

CULTURE & DÉVELOPPEMENT

Plan de travail régional
de la culture pour
l'Amérique latine et les
Caraïbes

LAC UNESCO
2016 - 2021

**Programme
2030**



Illustration © A. Espinosa



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau Régional pour la Culture
en Amérique Latine et dans les
Caraïbes

UNESCO La Havane



Nº14
2016



«La culture peut apporter une précieuse contribution au développement durable, aussi bien sur le plan économique que social, et ce par le biais d'infrastructures résilientes qui tiennent compte des réalités locales, de l'histoire et des savoirs des communautés et des peuples».

Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO. Atelier de l'UNESCO pour l'adoption d'un Plan de travail de la culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2016-2021)
La Havane, 18 septembre 2015



1	2	3
<p>3 ÉDITORIAL</p> <p>4 L'UNESCO, LA CULTURE ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <p>LA CULTURE DANS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT</p> <p>6 LE PROGRAMME DE L'UNESCO RELATIF À LA CULTURE</p> <p>9 LES CONVENTIONS DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE</p> <p>13 LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LE PROGRAMME 2030</p> <p>16 INDICATEURS UNESCO DE LA CULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT</p>	<p>26 CULTURE ET DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES</p> <p>33 LE MAGAZINE CULTURE ET DÉVELOPPEMENT</p> <p>43 LE FORUM DES MINISTRES DE LA CULTURE</p> <p>45 LE PORTAIL DE LA CULTURE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES</p>	<p>48 PLAN DE TRAVAIL RÉGIONAL DE LA CULTURE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES</p> <p>56 TABLEAUX DE BORD</p>
		4
		<p>67 LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030</p>



ÉQUIPE ÉDITORIALE

BUREAU RÉGIONAL DE L'UNESCO POUR LA CULTURE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES, LA HAVANE, CUBA
www.unesco.org/havana · www.unesco.lacult.org
www.unesco.org/havana · www.lacult.unesco.org
 FERNANDO BRUGMAN · ALBERT VILLALONGA
 BEGOÑA GUZMÁN · OLGA RUFFINS · LENIA GAMONAL

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT N° 14

ÉDITION: ALBERT VILLALONGA a.villalonga-muncunill@unesco.org
 DESIGN GRAPHIQUE: ARNULFO ESPINOSA arnulfografico@gmail.com
 TRADUCTION: AURELIO FERNÁNDEZ ET MAYLA REYES
odalisa@infomed.sld.cu

CONTACT UNESCO LA HAVANE

habana@unesco.org.cu
 CALLE CALZADA NO. 551, ESQUINA A CALLE D,
 VEDADO, LA HABANA. CP 10400
 TÉL.: +537 833 3438, 832 2840, 832 7741,
 832 7638
 FAX: +537 833 3144



Fernando Brugman

Coordinateur du Programme Culture, Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, La Havane, Cuba

actions concrètes et des indicateurs de suivi concernant la défense, la conservation et la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et le renforcement des industries culturelles et créatives.

La culture est un secteur essentiel pour générer un développement plus durable, aussi bien économique que social, par le biais d'infrastructures résilientes, enracinées dans les contextes locaux et basées sur l'histoire et les connaissances des peuples, a exprimé la Directrice générale, qui a réclamé la participation de tous à ce Plan de travail, qui permettra de guider les actions des gouvernements dans le domaine de la culture dans les quinze prochaines années.

Dans cette quatorzième livraison du magazine Culture et Développement, le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes a le plaisir de présenter ce Plan, qui n'est que le fruit des efforts conjoints menés par les États membres de l'Organisation dans la région, et de l'engagement de leurs Commissions nationales pour l'UNESCO, de leurs délégations permanentes, de leurs centres placés sous l'égide de l'Organisation et, en particulier, de leurs sociétés civiles et leurs experts qui, ces dernières années, ont enrichi le travail de l'UNESCO en Amérique latine et dans les Caraïbes, grâce aussi aux efforts consentis par les onze bureaux de l'UNESCO basés dans le sous-continent.

Ce numéro passe aussi en revue le travail accompli par l'UNESCO dans le domaine de la culture, les indicateurs de la culture pour le développement et les contenus des magazines précédents, disponibles sur www.la-cult.unesco.org, et offre un résumé du Programme 2030. Nous vous invitons donc à lire ce document qui sera, nous l'espérons, un outil de travail précieux dans les années à venir.

A la fin de septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le nouveau Programme de développement durable qui régira, dans les quinze prochaines années, les politiques de tous et pour tous. Le Programme a pour objectif de créer des sociétés plus équitables et respectueuses de l'environnement, sensibilisées à la nécessité de mener des politiques sociales et économiques pour atteindre le développement humain et économique, sans compromettre l'utilisation future des ressources disponibles.

Deux semaines plus tôt, la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, a participé à la Troisième Réunion des ministres de la Culture de la Communauté des États latino-américains et caribéens, tenue à La Havane, avec la participation de 33 délégations des États de la région, dont 14 conduites par les ministres de la Culture. La Directrice générale a fait allusion au rôle que jouent l'Amérique latine et les Caraïbes dans la consolidation des valeurs et idéaux qui ont sous-tendu, il y a 70 ans, le surgissement de l'UNESCO, ainsi qu'à l'impérieuse nécessité de les récupérer pour relever les défis auxquels fait face aujourd'hui le monde. « Nous avons besoin de cette énergie actuellement pour répondre à la violence à l'égard de la culture, pour faire face à l'extrémisme au nom duquel on détruit notre mémoire commune et poursuit les individus en raison de leurs croyances et de leurs traditions, soit au Moyen-Orient soit ailleurs », a-t-elle dit.

Mme Bokova a d'ailleurs souligné le rôle de la culture dans la création de sociétés plus inclusives et durables qui tiennent compte des identités, des valeurs et des aptitudes des communautés : Aujourd'hui, à La Havane, nous devons saisir cette occasion pour renforcer encore plus le rôle de la culture et pour faire en sorte que les États membres de la Communauté des États latino-américains et caribéens intègrent la culture et la diversité culturelle dans les efforts de développement.

De même, la Directrice générale a inauguré l'atelier régional chargé de discuter et valider le Plan de travail de la culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'UNESCO (2016-2021). Le Plan contribuera à réaliser les nouveaux Objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU, et ce à travers des



1

L'UNESCO, LA CULTURE ET SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1. La culture dans les Objectifs du Millénaire pour le développement

Aujourd'hui, quinze années après l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement, nous savons qu'ils n'ont pas pu tous être atteints, car, dans une bonne mesure, les programmes, stratégies et politiques de développement retenus étaient insuffisants ou définis d'une manière inadéquate.

Bizarrement, la culture n'a pas été incorporée aux Objectifs du Millénaire pour le développement, ni à leurs indicateurs, prenant pour excuse les nombreuses difficultés qui empêcheraient d'évaluer son impact sur le développement.

Probablement, parmi les raisons qui ont entravé la réalisation des objectifs fixés en l'an 2000, il y en a une qu'il faut prendre en considération, à savoir celle de ne pas avoir reconnu explicitement le rôle de la culture dans la croissance économique, dans la gestion des ressources, dans le règlement des conflits, dans l'analyse des iniquités sociales ou dans la réaffirmation d'identités.

On n'a pas non plus alors compris que la culture est un vecteur extrêmement efficace de connaissances et qu'elle constitue donc une plateforme pour l'innovation et la création, y compris la création scientifique. On a ignoré peut-être qu'il n'y a pas de recettes uniques de développement car, en définitive, les cultures sont celles qui doivent définir leurs propres modèles de développement, et non à l'inverse.

On a enfin passé outre le fait que reconnaître, apprécier et partager la culture, notre culture et celle des différentes collectivités, s'avère indispensable pour réduire les inégalités sociales et permettre la pleine intégration à la société.

Il faut rappeler que la valeur de la culture est en fonction de la production et la consommation de biens et services culturels, ainsi que des connaissances transmises d'une personne à une autre moyennant des symboles que nous comprenons et intériorisons et que nous transformons et innovons par la suite. Ces symboles partagés procurent un sentiment d'appartenance collective et



© UNESCO/F. Brugman

d'identité, une cohésion sociale nécessaire à l'établissement de relations commerciales, professionnelles ou personnelles.

Par ailleurs, la compréhension des symboles utilisés par d'autres collectivités, à travers l'échange culturel, nous permet d'établir des relations qui dépassent notre groupe et, par conséquent, d'acquérir de nouvelles connaissances, de régler des conflits et d'entamer un dialogue susceptible d'ouvrir de nouveaux horizons.

Ainsi donc, la culture doit être reconnue comme un moteur du développement qui sous-tend les piliers économique, social et environnemental. Elle doit être aussi considérée comme un secteur économique, comme véhicule de transmission de connaissances et d'identités, et comme plateforme de la qualité de vie, de la cohésion sociale, du règlement des conflits et de la réduction des inégalités.

La diversité culturelle est, pour le développement durable, aussi nécessaire que l'est la biodiversité. La restriction de la diversité

culturelle ou la limitation des échanges culturels entre les sociétés, entraînerait la disparition de certaines ressources culturelles qui, à la différence des ressources naturelles, sont illimitées, à condition qu'elles soient protégées et promues, compte tenu du fait qu'elles émanent des personnes elles-mêmes et de leur interaction.

Voilà ce que dit la théorie. Or, du point de vue pratique, les ressources culturelles, qu'elles soient patrimoniales ou contemporaines, terrestres ou subaquatiques, meubles ou immeubles, matérielles ou immatérielles, sont systématiquement sous-employées, en raison de l'absence, ou pire encore, de l'inapplication de normes, de mesures et de politiques établies en vue de leur protection, de leur gestion et de leur promotion.

La destruction, la détérioration ou le trafic illicite du patrimoine culturel n'entraînent pas seulement des pertes économiques ; ils empêchent les collectivités d'accéder aux connaissances, blessent les sentiments d'identité, portent atteinte à notre capacité collective de développement et restreignent notre qualité de vie.



1.2. Le programme de l'UNESCO

En dépit des difficultés identifiées dans l'article précédent, les mesures de protection, de sauvegarde et de promotion ne font pas défaut. La 37e session de la Conférence générale de l'UNESCO a adopté, en novembre 2013, le programme à moyen et à court terme de l'Organisation, qui poursuit, dans le domaine de la culture, deux objectifs stratégiques : la protection, la promotion et la transmission du patrimoine, et la promotion de la créativité et de la diversité des expressions culturelles.

D'ici à 2021, l'UNESCO interviendra dans le secteur de la culture moyennant deux axes d'action qui reflètent les objectifs à moyen terme. La priorité sera accordée à la mise en œuvre efficace des conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture, visant à :

- identifier, protéger, suivre et gérer durablement le patrimoine matériel, moyennant, notamment, la mise en œuvre efficace de la Convention de 1972 (patrimoine mondial) ;
- favoriser le dialogue politique pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, moyennant une coopération internationale accrue et plus efficace, qui comprendra la mise en œuvre de la Convention de 1970 (prévention du trafic illicite) et l'amélioration des capacités des musées ;
- formuler et appliquer des orientations globales, stratégiques et prospectives moyennant la mise en œuvre efficace de la Convention de 1954 et de ses deux protocoles (protection des biens culturels en cas de conflit) et assurer un effet multiplicateur ;
- formuler et appliquer des orientations globales, stratégiques et prospectives moyennant la mise en œuvre efficace de la Convention de 2001 (patrimoine culturel subaquatique) et assurer un effet multiplicateur ;
- renforcer les capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine immatériel moyennant la mise en œuvre efficace de la Convention de 2003 (patrimoine culturel immatériel) ; et
- renforcer les capacités nationales afin de formuler et appliquer des politiques et mesures de promotion de la



Spot promotionnel de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. École internationale de cinéma et télévision de San Antonio de los Baños. (C8ha)

diversité des expressions culturelles moyennant la mise en œuvre efficace de la Convention de 2005 (activités, biens et services culturels).

L'UNESCO, pour sa part, maintient et renforce son leadership dans le domaine de la culture en poursuivant ses activités sur les plans national, régional et international, et en intégrant la dimension culturelle dans les politiques et stratégies de développement nationales et internationales.

À cette fin, l'Organisation se soucie d'accompagner les États membres dans la mise en œuvre efficace et le suivi de ses instruments normatifs sur le plan national et de soutenir le renforcement des capacités et des cadres réglementaires, juridiques et institutionnels, d'améliorer la gestion des connaissances et de promouvoir les meilleures pratiques, entre autres, en recourant plus systématiquement aux nouvelles technologies.

L'Organisation veille en outre à ce que les femmes et les hommes jouissent du droit d'accès, de participation et de contribution à la vie culturelle. Les conventions ont pour objectif d'incorporer tous les membres des communautés à leur mise en œuvre, encourageant ainsi les femmes et les hommes à bénéficier sur un pied d'égalité du patrimoine et de la créativité.

Le Programme dans le secteur de la culture favorisera la participation des communautés, professionnels, acteurs culturels, organisations non gouvernementales, organisations à but non lucratif, experts et centres spécialisés dans la mise en œuvre des conventions pertinentes. L'accent sera mis sur les jeunes et les femmes, en particulier dans le cas des petits États insulaires en développement (PEID) et des secteurs les plus vulnérables de la société, tels

les peuples autochtones et les communautés des personnes d'ascendance africaine.

De même, cet instrument favorise la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, ainsi que l'établissement de partenariats avec la société civile, le secteur privé, les institutions du système des Nations Unies et autres organisations internationales.

À cette fin, l'étroite collaboration avec les Commissions nationales pour l'UNESCO s'avère essentielle étant donné qu'elles font partie de la structure globale de l'Organisation. Créées par les gouvernements concernés, de conformité avec l'article VII de l'Acte constitutif de l'UNESCO, elles agissent en permanence pour associer aux travaux de l'Organisation les groupes nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'intéressent aux questions relatives à l'éducation, aux sciences, à la culture et à la communication.

Des mesures seront adoptées en vue de tirer pleinement parti du potentiel des centres de catégorie 2, placés sous l'égide de l'UNESCO, afin de contribuer à la création de plateformes régionales et sous régionales décentralisées qui favorisent la réalisation efficace des activités. Les quatre centres de catégorie 2 pour le secteur de la culture présents dans la région sont : le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et les Caraïbes (CERLALC) ; le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Amérique latine (CRESPIAL) ; le Centre régional de formation sur la gestion du patrimoine Lucio Costa ; et le Centre régional du patrimoine mondial de Zacatecas.

L'UNESCO, donnant suite aux efforts menés au cours des dernières années en vue d'inclure la culture dans le Programme

de développement pour l'après 2015, continuera de promouvoir le patrimoine, la créativité culturelle et l'innovation, comme vecteurs du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle, notamment dans les situations de crise, et comme composants spécifiques d'initiatives plus intégrales de promotion d'approches innovantes concernant le développement durable.

Ces efforts visaient notamment la mise au point de méthodologies (Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, 2009) et des indicateurs (Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement) ; la réalisation d'études (Rapport sur l'économie créative ; Égalité des genres : patrimoine et créativité) ; et la publication de matériaux spécialisés (Magazine Culture et Développement) qui mettent en lumière et montrent, à l'aide de données quantitatives et qualitatives, le rapport direct existant entre culture et développement humain, social, économique, ainsi que la durabilité environnementale.

À tout cela vient s'ajouter l'expérience des programmes conjoints Culture et Développement, dans le contexte du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (F-OMD), mis en pratique dans toutes les régions du monde, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes, en particulier au Costa Rica, en Équateur, au Honduras, au Nicaragua et en Uruguay. Les réussites, les résultats obtenus et leur contribution à la réalisation des OMD mettent en évidence la valeur ajoutée et la complémentarité de la culture au moment d'entreprendre des actions de développement.

Un document plus récent montre l'étroite relation qui existe entre la culture et le développement, à savoir le Rapport final des dialogues pour l'après-2015 sur la culture et le développement, fruit du travail conjoint de l'UNESCO, du FNUAP et du PNUD. Il est sous-tendu par les résultats des consultations nationales menées en Équateur, en Bosnie-Herzégovine, au Mali, au Maroc et en Serbie. Le document contient environ 139 contribu-

tions des gouvernements, universités, organisations non gouvernementales, secteur privé et professionnels du secteur de la culture, reçues par le biais de convocations et débats dans les plateformes Internet.

Ces consultations nationales et mondiales ont permis de cerner six domaines dans lesquels la culture contribue directement à atteindre un développement durable et juste pour tous, à savoir : 1) réduction de la pauvreté ; 2) éducation ; 3) égalité des genres et autonomisation des femmes ; 4) villes durables et urbanisation ; 5) environnement et changement climatique ; et 6) inclusion et réconciliation.

Autrement dit, la culture peut contribuer significativement à réduire la pauvreté, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un secteur économique qui offre des opportunités d'emploi et des revenus économiques. Par ailleurs, la participation au secteur culturel et l'adoption des valeurs culturelles offrent la possibilité de faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En conséquence, les stratégies en matière d'éducation doivent poursuivre le but ultime de promouvoir l'alphabétisation culturelle et de doter les jeunes des compétences nécessaires pour vivre dans une société multiculturelle et diverse, tant sur le plan économique que social.

En outre, la rénovation de zones urbaines et d'espaces publics, axée sur la culture, contribue à la conservation du tissu social, attire les investissements et améliore les bénéfices économiques. Il ne fait aucun doute que les programmes de développement qui prennent en considération le rapport existant entre la diversité culturelle et la biodiversité, y compris les connaissances traditionnelles, assurent une durabilité environnementale accrue.

La culture peut tendre des ponts et favoriser des processus de réconciliation plus efficaces moyennant la participation active des communautés.





1.3. Les conventions dans le domaine de la culture

Les conventions de l'UNESCO ne sont pas simplement des traités internationaux. Elles sont des outils qui favorisent la formulation et la mise en œuvre de politiques efficaces de conservation, sauvegarde et promotion du patrimoine et des industries créatives, qui viennent s'ajouter aux mesures économiques, sociales ou environnementales. Les organes de ces conventions, assistés par le Secrétariat de l'UNESCO, perfectionnent en permanence celles-ci moyennant la mise à jour de leurs directives opérationnelles.

Les conventions et leurs directives forment un corpus normatif et programmatique unique qui favorise la formulation et l'application de politiques nationales en vue d'améliorer la qualité de vie, de gérer durablement le patrimoine culturel et naturel au profit des collectivités, de générer des revenus, de régler des conflits, de renforcer la cohésion sociale, de promouvoir la diversité culturelle et, par conséquent, le dialogue interculturel, le respect mutuel et la culture de la paix.

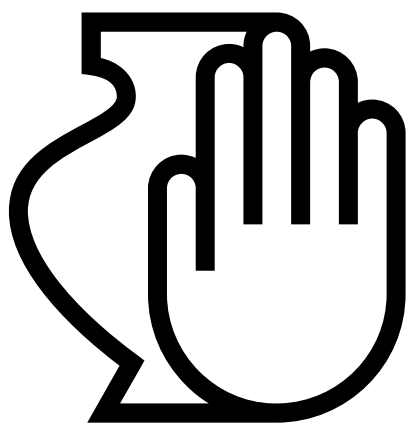
UNESCO CULTURE CONVENTIONS



Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)

La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a été le premier traité international consacré à la protection du patrimoine culturel en cas de guerre à mettre en valeur la notion de patrimoine commun de l'humanité. Cet instrument a mené à la création du Comité international du Bouclier bleu (CIBB). Le Bouclier bleu est le symbole employé pour identifier les biens culturels protégés en cas de conflit armé.

La Convention compte aussi deux protocoles (premier protocole de 1954 et deuxième protocole de 1999) qui viennent compléter et renforcer ses articles et dispositions.



Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, les vols ne cessent d'augmenter aussi bien dans les musées que sur les sites, notamment dans les pays du Sud. Au Nord, les collectionneurs privés, parfois les institutions officielles, se voient proposer de plus en plus d'œuvres d'origine illégale.

C'est dans ce contexte, et pour répondre à de telles situations, qu'est créée, en 1970, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.



Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a pour but de promouvoir l'identification, la protection et la conservation du patrimoine culturel et naturel présentant un intérêt exceptionnel pour l'humanité tout entière.

En vertu de cet instrument, les États parties s'engagent à identifier, protéger, conserver, mettre en valeur et transmettre aux générations futures le patrimoine situé sur leur territoire et à allouer les ressources nécessaires à ce travail de protection.



Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)

On entend par patrimoine culturel subaquatique toutes les traces d'existence humaine reposant ou ayant reposé sous l'eau et présentant un caractère culturel ou historique.

Reconnaissant le besoin urgent de préserver et de protéger un tel héritage, l'UNESCO a élaboré en 2001 la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.



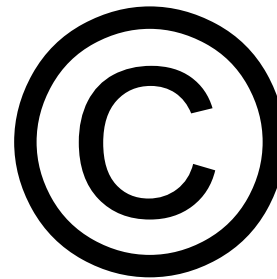
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a pour but ultime de sauvegarder les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine se manifeste notamment dans des domaines tels que les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, et les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers.



Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est un accord juridiquement contraignant qui garantit aux artistes, professionnels et praticiens de la culture et citoyens du monde entier la possibilité de créer, produire, diffuser et jouir d'un large éventail d'activités, de biens et de services culturels, y compris les leurs. Elle reconnaît d'ailleurs que les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et qu'ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale.



Convention universelle sur le droit d'auteur (1952)

En vertu de cette convention, chaque État contractant s'engage à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer une protection suffisante et efficace des droits des auteurs et de tous autres titulaires de ces droits sur les œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, telles que les écrits, les œuvres musicales, dramatiques et cinématographiques, les peintures, gravures et sculptures.

Recommandation concernant les musées et les collections (2015)

La Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société aborde l'importance de leur protection afin qu'ils puissent pleinement contribuer au développement durable, vu notamment le rôle qu'ils jouent dans la préservation et la protection du patrimoine, la protection et la promotion de la diversité culturelle, la transmission du savoir scientifique, le développement des politiques éducatives, la cohésion sociale et le développement de l'économie créative et touristique.

11



OBJECTIF 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables





© Eday Quiroz

1.4. La culture et le développement dans le Programme 2030

Le Sommet des Nations Unies pour le développement durable, tenu en septembre 2015 à New York, a adopté le Programme 2030 et cerné les priorités et domaines thématiques en faveur du développement durable dans les décennies à venir. La communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité de mettre la culture au cœur de ce Programme.

Alfredo Pérez de Armiñán, ancien Sous-directeur général pour la Culture, a souligné dans une livraison précédente de cette publication, ainsi qu'à la réunion tenue en septembre 2015 à La Havane, que la culture dans ses expressions multiples, du patrimoine culturel aux industries créatives et culturelles, en passant par le tourisme culturel, est à la fois un facilitateur et un moteur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. À ce sujet, les exemples sont multiples.

Certes, la culture, une fois assurés les liens et l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, peut contribuer à l'élaboration d'un modèle de développement qui pourra donner une réponse aux préoccupations actuelles, relever les défis futurs, améliorer l'efficacité des politiques de développement et renforcer la participation des administrations locales, nationales et régionales en ce qui concerne la formulation et l'application de programmes et stratégies susceptibles de favoriser un changement transformatif.

Dans ce contexte, l'UNESCO continue de travailler en étroite coordination avec les gouvernements, les autres organismes des Nations Unies et les organisations sociales pour assurer l'inclusion de la culture, comme catalyseur et moteur de développement durable, dans l'Agenda de l'après 2015.

Ces dernières années, un grand nombre de réunions de haut niveau, qui ont examiné le rapport existant entre la culture et le développement durable, ont eu lieu. Des expériences et initiatives réussies sur le terrain y ont été présentées.

Rien qu'en 2013, une série de documents ont été adoptés, dont : la « Déclaration de Hangzhou », approuvée au Congrès international de l'UNESCO, « La culture : clé du développement durable », qui s'est tenu à Hangzhou (Chine) ; les conclusions du Débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur la culture et le développement durable, organisé en juin ; la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social des Nations Unies, en juillet ; l'édition spéciale du Rapport sur l'économie créative des Nations Unies, publiée conjointement par l'UNESCO et le PNUD ; et la « Promesse de Bali », adoptée au Forum mondial de la culture qui s'est tenu à Bali (Indonésie), en novembre.

En 2014, le deuxième Débat thématique spécial de l'Assemblée générale de l'ONU sur la culture et le développement durable, organisé en mai au siège des Nations Unies à New York (États-Unis) par le président de l'Assemblée générale en collaboration avec l'UNESCO, a réuni dix-huit ministres et représentants de haut niveau des États membres (Argentine, Bahamas, Brésil, Haïti, Jamaïque, Paraguay, Pérou et Trinité-et-Tobago, y compris) qui ont souligné la nécessité d'inclure la culture dans le Programme, en particulier dans cinq domaines clés dans lesquels la culture peut jouer un rôle décisif, à savoir l'éradication de la pauvreté, la qualité de l'éducation, la gestion environnementale durable, les villes durables et la cohésion et l'inclusion sociale.

Ces efforts ont été étayés par la Campagne pour l'inclusion de la culture (#culture2015goal), menée par une coalition de plus de 600 ONG qui a rassemblé près de 2 000 signatures dans 120 pays, en faveur de l'inclusion de buts et indicateurs explicites sur la culture dans le Programme 2030.

Plus récemment, le troisième Forum mondial de l'UNESCO sur la culture et les industries culturelles, tenu à Florence (Italie), en octobre 2014, a adopté la dénommée « Déclaration de Florence », qui comprend une série de recommandations et principes adressés aux gouvernements, à la société civile et aux acteurs du secteur privé, concernant des stratégies efficaces de changement transformatif pour que la culture soit placée au cœur des politiques futures de développement durable.

De même, le premier Rapport de l'UNESCO : « Égalité des genres, Patrimoine et Créativité » a été présenté dans le cadre du forum. Ce rapport pionnier, fruit de décennies de réflexion et d'engagement de la part de l'UNESCO concernant la promotion des droits de l'homme, y compris ceux des femmes, dans tous les domaines de la vie culturelle, montre jusqu'à quel point la culture peut être un puissant allié pour matérialiser l'égalité des genres et construire des sociétés plus prospères et inclusives.

Comme l'ont affirmé catégoriquement les participants au débat thématique spécial sur la Culture et l'Agenda de développement de l'après-2015, organisé en mai dernier, la culture est un puissant outil pour éradiquer la pauvreté. Selon la Banque mondiale, la culture permettra d'atteindre avant l'an 2030 l'objectif ambitieux de réduire de 3 pour cent le nombre de personnes qui vivent avec moins de 1,25 dollar US par jour.

Les industries culturelles et créatives, tel qu'exprimé dans le Rapport sur l'économie créative de 2013, figurent parmi les secteurs qui connaissent la croissance la plus rapide et dynamique de l'économie mondiale, ce qui favorise la croissance économique durable, la création d'emplois stables et la production de revenus. À l'heure actuelle, à peu près 5 pour cent du Produit intérieur brut (PIB), en Équateur, et 3,4 pour cent du PIB en Colombie, est apporté par les activités culturelles. En Argentine, le secteur créatif emploie environ 300 000 personnes, soit 3,5 pour cent du PIB national. En outre, les industries culturelles et créatives offrent aux pays la possibilité de diversifier, d'élargir et de renforcer les économies nationales, contribuant ainsi à la réduction des inégalités sociales.

Par ailleurs, plus d'un milliard de personnes ont voyagé dans le monde en 2012, prouvant ainsi que le rapport entre tourisme et culture offre l'occasion unique de contribuer à la croissance économique inclusive, au développement social et à la stabilité institutionnelle. Le tourisme culturel durable est un moteur économique basé en particulier sur la protection du patrimoine culturel et la promotion des activités et des industries culturelles, ce qui étend le prestige international des destinations, permet la création de ressources plus compétitives, renforce les communautés locales et favorise le dialogue et l'entente mutuelle. À ce sujet, il faut souligner la nécessité de faire en sorte que le tourisme culturel soit vraiment durable, autrement dit, compatible avec la préservation et la gestion adéquate des valeurs culturelles des sites visités, afin d'éviter leur dénaturation ou leur disparition en raison de l'exploitation abusive ou de l'élimination des activités économiques traditionnelles.

Actuellement, il est largement reconnu que la manière d'apprendre, d'acquérir et de transmettre des connaissances est intimement liée au contexte géographique, historique et linguistique. Ainsi, les stratégies et programmes éducatifs qui tiennent compte de la diversité culturelle, tendent à être plus efficaces et à offrir une éducation de qualité.

Les plans d'études qui prennent en considération le contexte local et qui incluent l'éducation artistique dotent les citoyens des capacités leur permettant de relever les défis auxquels doivent faire face les sociétés contemporaines, ce qui favorise la liberté d'expression, encourage le pluralisme, et permet, en définitive, de construire des sociétés plus intégrées. Tel est le cas du Brésil qui, ces dernières années, a investi des sommes dans la création de centres de formation artistique, devenus de véritables moteurs d'inclusion sociale, de revitalisation urbaine et de création d'emplois.

De même, la culture, et plus spécifiquement, les savoirs traditionnels et les pratiques locales de gestion environnementale, peuvent contribuer significativement à la durabilité environnementale et à son maintien par les communautés concernées. Ces pratiques et savoirs traditionnels, qui constituent un précieux patrimoine culturel immatériel, s'avèrent des outils utiles susceptibles d'assurer la durabilité agricole et la sécurité alimentaire, de prévenir la perte de biodiversité, de relever les défis environnementaux, de réduire les risques de catastrophes et d'atténuer les effets des changements climatiques. À cet égard, les systèmes de gestion des eaux à San Cristóbal de las Casas (Mexique), sous-tendus par la tradition culturelle maya selon laquelle l'eau est une ressource communautaire qui doit être gérée par l'ensemble de la communauté, renforcent les liens entre ses membres et assurent la gestion durable des ressources naturelles.

GOAL 13 Take urgent action to combat climate change and its impacts

13



© UNESCO/F. Brugman, 2016

Ainsi, l'intégration des aspects culturels et des méthodes traditionnelles au développement environnemental demande la participation active des communautés locales et favorise, par conséquent, un rapport plus harmonieux entre l'humanité et l'environnement.

D'ici à 2030, on prévoit que 70 pour cent de la population mondiale habitera dans les villes. Cela pose plusieurs défis, dont, en particulier, la nécessité de mettre en place un système de gestion durable en matière d'aménagement et de développement urbains.

Le patrimoine culturel, les villes historiques et les musées peuvent être une ressource stratégique pour le développement local en ces temps de transformation urbaine vertigineuse, car la réhabilitation des centres historiques, le réaménagement durable des zones urbaines et des espaces publics et la participation des communautés locales à la protection, à la gestion et à la jouissance du patrimoine contribuent à améliorer les conditions de vie de la population, à préserver le tissu social et à créer, en fin de compte, des villes durables.

De même, les industries culturelles et créatives s'avèrent essentielles pour que les villes puissent développer une vie culturelle riche et active, attirer des investissements et favoriser la cohésion entre les communautés.

Au demeurant, l'accès et la participation pleine et égalitaire de toutes les personnes à la vie culturelle est une condition indispensable pour améliorer la cohésion et l'inclusion sociale et contribuer à l'édification d'un meilleur avenir.

La culture renferme d'énormes potentialités pour promouvoir le dialogue entre les membres de la société, renforcer la société civile et favoriser la vie démocratique, en encourageant l'exercice des libertés, la tolérance, l'entente, la paix et la réconciliation. La culture constitue aussi un point d'appui efficace pour resserrer les liens sociaux face aux catastrophes et aux crises. À preuve, le tremblement de terre survenu en Haïti en 2010. La population a eu recours au théâtre, à la danse et à la musique comme moyens d'expression et comme mécanismes lui permettant de surmonter le traumatisme provoqué par ce tragique événement.

Dans les mois à venir, il faudra décidément poursuivre cet effort partagé par les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Les futures négociations de l'Agenda de développement durable de l'après-2015 auront comme point de départ le rapport final du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable, soumis à la considération de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons mettre toutes nos énergies en fonction de l'inclusion de la culture dans le document final qui sera approuvé en septembre 2015 par le Sommet qui sera convoqué par les Nations Unies.

** Mise à jour de l'article élaboré par Alfredo Pérez de Armiñán, ancien Sous-directeur général pour la Culture, publié dans la livraison numéro 13 de Culture et Développement.*



1.5. Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement

Résumé:

Comment la culture peut-elle contribuer au développement d'un pays ? Comment peut-elle interagir avec d'autres domaines prioritaires du développement ? Comment peut-on gérer les ressources de la culture pour assurer la durabilité des processus de changement ? Telles sont certaines des questions auxquelles la Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement (BICD) prétend apporter une réponse à partir de la production de nouvelles connaissances et données sur la réalité et les potentialités de la culture dans divers pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Ce projet de recherche appliquée a vu le jour en 2009 avec le soutien de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Quatre ans plus tard, au terme d'un processus exhaustif de recherche et d'une phase rigoureuse d'essai dans dix pays, l'UNESCO met à la disposition de la communauté internationale une méthodologie qui permettrait de construire 22 indicateurs destinés à évaluer le rôle

de la culture dans les processus de développement au niveau national. La BICD envisage la culture aussi bien au sens le plus large, autrement dit en tant que valeurs et normes qui orientent l'action humaine, qu'au sens restreint, c'est-à-dire comme secteur d'activité organisée. Grâce à son approche à la fois pragmatique et flexible, qui privilégie les sources nationales, la BICD surmonte les obstacles traditionnels liés à la nature ardue des statistiques relatives à la culture en proposant un outil de mesure et d'analyse qui soutient efficacement la formulation de politiques et facilite le dialogue entre différents acteurs du développement.

Introduction

L'inclusion effective de la culture dans les stratégies nationales et internationales de développement exige une génération accrue d'informations et de données qui permettent de montrer, d'explorer et d'évaluer les moyens multiples, riches et variés dont dispose la culture pour favoriser le processus de développement, étant toujours conscients de la complexité de cette tâche et des défis à relever sans renoncer pour autant à l'action.

La non inclusion évidente de la culture dans les principaux systèmes de mesure du développement, que ce soient les indicateurs de la Banque mondiale, l'Indice du développement humain du PNUD ou les indicateurs de performance de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), reflète ce fait on ne peut plus clairement. Dans un environnement où les indicateurs fixent les normes des politiques de développement à suivre, l'indisponibilité d'indicateurs et d'outils qui permettent de mesurer le rôle que joue la culture présente des désavantages, surtout à un moment où la communauté internationale est en train de mettre au point l'Agenda de développement pour l'après 2015.

Désireuse de trouver des solutions pratiques face à l'absence de données quantitatives, l'UNESCO, avec le soutien de l'AECID, a entamé en 2009, par le biais du Secrétariat de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, un processus de recherche appliquée afin de mettre au point un outil opérationnel qui permettrait de doter les pays de données et d'informations empiriques qui montrent nettement les rapports multidimensionnels existant entre la culture et le développement. Des experts internationaux et des jeunes chercheurs se sont associés pendant quatre ans à ce projet pour contribuer à la conceptualisation, au développement et au test d'une méthodologie de construction d'indicateurs, autrement dit la Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement (BICD) de l'UNESCO. Onze pays partenaires, notamment à revenu intermédiaire, à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et à faible revenu¹, ont activement participé aux deux phases d'essai, d'ajustement et de validation des indicateurs.

L'UNESCO prétend, sur la base de ce projet, transformer le riche discours théorique et politique qui souligne l'importance de la culture dans le développement national en données empiriques et concrètes susceptibles de sensibiliser, non seulement les acteurs culturels mais, en particulier, les autres acteurs du développement, à la précieuse contribution qu'apporte la culture, non seulement en tant qu'« instrument » du développement, mais encore en tant que « but » de celui-ci.

Ainsi, nous disposons désormais d'un outil pratique de mesure et d'analyse, créé grâce à ce travail, qui s'adapte aux réalités statistiques nationales - caractérisées par la disponibilité limitée de sources de données et de capacités de traitement statistique - et qui s'insère dans le droit fil de Notre diversité créatrice, le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement (NU/UNESCO) et de son appel à l'action.

Cet article ébauche à grands traits l'approche théorique et méthodologique de la BICD et les dimensions correspondant à 22 indicateurs. Finalement, vous y trouverez certains des résultats obtenus dans différents pays et un aperçu des lectures transversales des données moyennant la modélisation de l'ADN de la culture pour le développement.

Cadre conceptuel et définitions de travail

La BICD a comme point de départ l'établissement précis du cadre conceptuel des indicateurs proposés. Nombreuses sont les définitions de la culture et du développement ; or, aucun consensus en la matière n'a été atteint à ce jour. Les différences, sémantiques, discursives et politiques, sont nuancées par les objectifs et intérêts qui les sous-tendent. L'analyse des interactions, corrélations et causalités entre les diverses acceptions de la

culture et les processus de développement économique, social et politique s'avère donc extrêmement complexe. Parmi les principaux obstacles qui entravent la génération de données statistiques comparables à l'échelle internationale, citons la diversité des cultures, les particularités de chaque situation, le contexte social, historique et politique, ainsi que la difficulté à mesurer leurs aspects les plus intangibles.

Consciente de cette complexité, la BICD propose des définitions de travail communes susceptibles de sous-tendre l'ensemble des indicateurs.

La BICD définit la culture en deux sens. D'une part, en son sens le plus large (anthropologique), autrement dit, comme l'ensemble de normes, valeurs, savoirs, croyances, modes de vie et pratiques symboliques qui orientent le comportement individuel et organisent le comportement collectif. Et de l'autre, en son sens restreint (sectoriel), comme secteur d'activité qui organise les différentes manifestations de la créativité intellectuelle et artistique - aussi bien passée que présente - et qui comprend les individus, les organisations et les institutions qui participent à sa transmission et rénovation.

De même, la BICD définit le développement comme un processus de changement et de transformation des sociétés et de promotion des libertés, afin que les individus et les communautés puissent accéder à la vie qu'ils apprécient à juste titre. Depuis cette perspective, le développement, qui est un processus visant à améliorer la qualité de vie des individus, entraîne la création d'opportunités qui favorisent la jouissance de libertés fondamentales de la part des individus, ainsi que la promotion et la défense des droits et devoirs qui sont à la base de leur accroissement.

Compte tenu de ces définitions et prenant en considération des recherches préalables, la BICD se penche sur la contribution de la culture au développement comme une fin en soi (fonction constitutive) et comme un moyen permettant d'atteindre d'autres objectifs du développement (fonction instrumentale).

À cet égard, on estime que la culture est un élément constitutif du développement car « la liberté de choisir les valeurs que l'on défend et l'existence à laquelle il faut aspirer » [...] s'avèrent essentielles pour que « les personnes puissent vivre comme elles le souhaitent ».² La culture, en ses deux sens (large et restreint), est un objectif en soi qui enrichit le bien-être et la qualité de vie individuelle et collective.³

Un critère est largement partagé, à savoir que la fonction instrumentale de la culture exerce une influence positive sur les composants économiques, sociaux et politiques du développement⁴ et vice versa, ces composants modifient les cultures et exercent sur elles une influence positive (López Olarte, Omar, 2013). Cela ne veut pas dire pour autant que les interactions entre la culture et les autres éléments du développement soient toujours mutuellement positives. Bien au contraire, depuis les années 1960, date à laquelle ont eu lieu les premiers débats sur la culture et le développement, on a pu constater que la culture peut engendrer des tensions et une résistance aux changements. Par exemple, des pratiques culturelles concrètes peuvent poser des défis, en particulier en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux de l'homme. Cependant, la BICD penche pour mettre l'accent sur les aspects positifs.



Un outil opérationnel pour améliorer la visibilité de la contribution multidimensionnelle de la culture au développement

La BICD est un outil statistique de sensibilisation adressé à tous les acteurs qui interviennent sur la scène nationale et internationale du développement. Ses 22 indicateurs, déclinés en sept dimensions clés, montrent les rapports et les interdépendances existant entre la culture et le développement, ainsi que la nécessité de formuler des politiques et mesures concernant aussi bien la culture que le développement à même de tirer pleinement profit du potentiel que renferme la culture.

Le résultat du travail de recherche appliquée sur les indicateurs UNESCO de la culture pour le développement⁵, se décline, en premier lieu, en une série de produits qui favorisent la mise en œuvre future de la BICD au niveau national, ce qui permettrait d'élargir le nombre de pays concernés, à savoir, un Manuel méthodologique, un Guide de mise en œuvre et une série de guides pratiques qui accompagnent en permanence les processus de collecte et traitement des données, la construction des indicateurs et l'analyse des résultats moyennant des modèles attrayants et compréhensibles. De même, une base de données a vu le jour, laquelle compile les résultats obtenus au niveau de pays et permet de générer un modèle d'ADN national de la culture pour le développement. Ces outils, en phase de finalisation lors de la rédaction du présent article, sont déjà disponibles sur <http://en.unesco.org/creativity/cdis>.

En vue de rendre moins complexe la génération de connaissances et d'avancer du point de vue pratique, la BICD est centrée sur sept importantes dimensions qui permettent d'illustrer et de mesurer le rôle de la culture et sa contribution au développement national.⁶ Il serait souhaitable que ces efforts soient poursuivis et que d'autres dimensions essentielles, comme celle de la santé ou de l'environnement, étroitement liées à la culture, soient prises en considération.⁷

D'autre part, il importe de signaler que la BICD n'a pas été conçue pour évaluer ou pour suivre des programmes ou projets

concrets mais pour fournir des informations nationales sur une série limitée de dimensions.⁸ Elle offre donc une vue d'ensemble des aspects tels que:

- Les rapports et interdépendances entre la culture et le développement au sujet des sept dimensions analysées, qui mettent en relief la performance générale du pays en ce qui concerne la promotion de la culture en tant que composant du développement.
- L'environnement existant (ou émergent), par rapport à la protection et à la promotion des ressources, patrimoines et processus culturels, qui met ainsi en évidence les principaux défis à relever et les potentialités existantes sur le plan national en vue de la dynamisation des interactions et relations positives entre culture et développement.

La BICD comprend 22 indicateurs simples ou complexes, regroupés en indicateurs de résultats (benchmark) ou descriptifs (à caractère contextuel), qui analysent des éléments matériels et immatériels, objectifs et subjectifs, ayant trait à l'état des ressources, patrimoines et processus culturels dans un pays donné. Ces indicateurs fournissent des informations sur divers paramètres ou variables susceptibles d'exercer une influence sur la contribution de la culture aux processus de développement au niveau national.

Certaines des propositions d'indicateurs de la BICD ne sont pas nouvelles. Leur construction est sous tendue par les progrès déjà enregistrés, à preuve la valeur ajoutée au PIB ou les pratiques et consommations culturelles⁹. Dans d'autres cas, quelques indicateurs proposés dans le but d'illustrer certaines dimensions (par exemple, communication ou genre) sont d'ordinaire utilisés dans des approches autres que celles strictement culturelles.

D'autre part, la méthodologie de la BICD privilégie toujours d'éventuelles sources secondaires (peu onéreuses) et nationales (en général, plus fiables, précises et mises à jour), mettant ainsi en valeur les efforts fournis en matière d'information culturelle

sur le plan national. Cela confère en outre davantage de souplesse et de pertinence à la matrice, bien qu'au détriment en quelque sorte de la comparabilité des données. Néanmoins, au cours de l'élaboration, du test et de la validation de la BICD et pour satisfaire la demande des équipes et des autorités nationales, des éléments de comparabilité internationale ont été mis au point concernant la plupart des indicateurs.

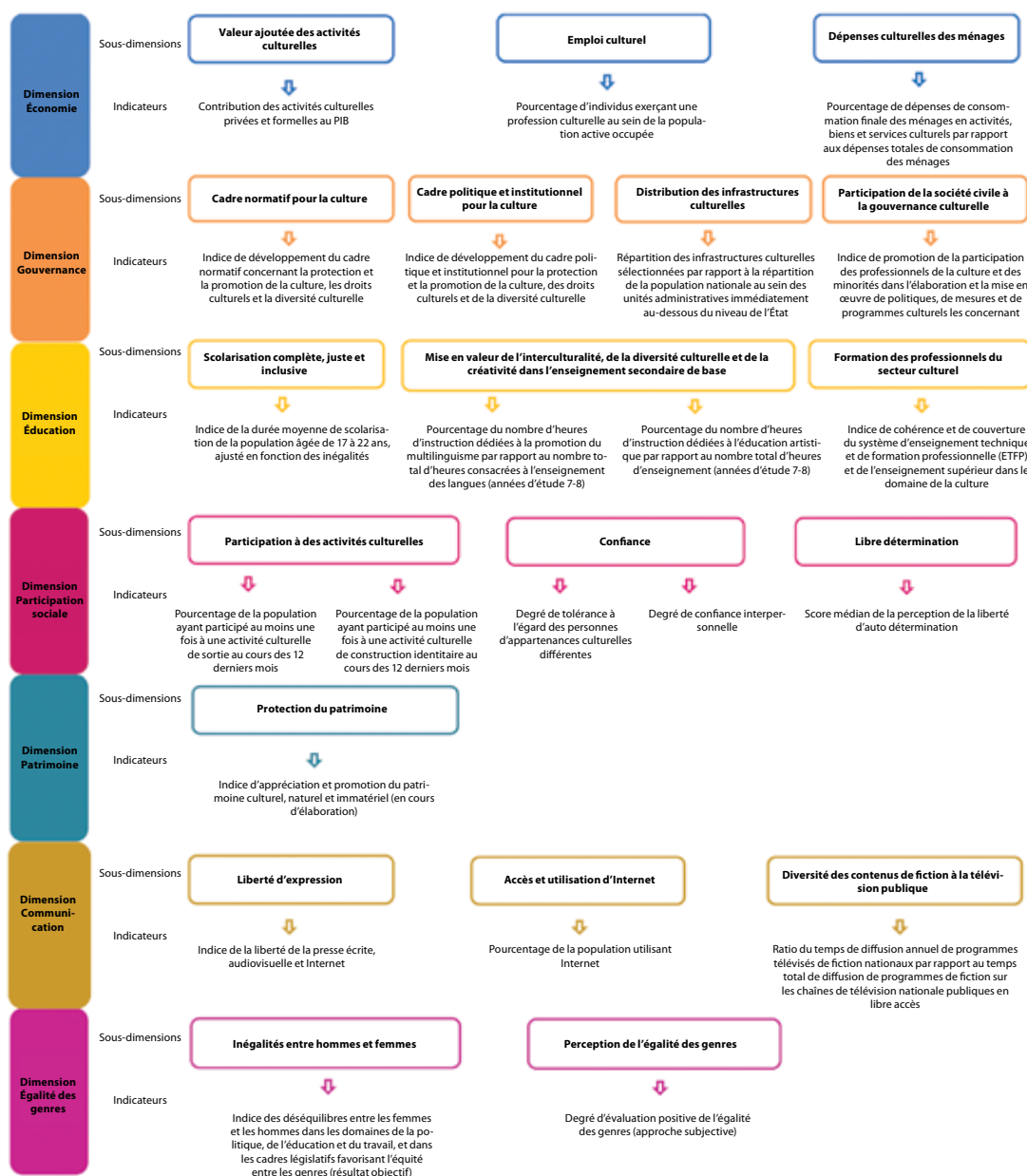
Un élément clé doit être mis en relief, à savoir qu'au-delà de l'approche particulière de chaque dimension, la matrice globale des résultats de la BICD engendre des lectures transversales qui explorent les liens existant entre les différents domaines et dimensions, ce qui montre, d'une manière globale, les rapports entre la culture et le développement du point de vue holistique et inclusif. Cette approche répond directement à la logique du concept de « batterie d'indicateurs » ou Indicator Suite¹⁰, qui a été l'option méthodologique retenue pour faire face à l'absence et à la faible disponibilité de données dans la plupart des pays cibles.

Une matrice inclusive : dimensions et indicateurs de l'ADN de la culture pour le développement

Prenant comme point de départ le Manuel méthodologique, les sept dimensions envisagées par la BICD et leurs indicateurs respectifs sont ici sommairement décrits. Dans ce contexte, on y trouvera certains des résultats obtenus à ce jour au niveau de pays qui favorisent une meilleure compréhension des indicateurs en question et des possibilités de mise en contexte qu'ils offrent au niveau national. De même, on y trouvera les modèles de visualisation mondiale des résultats moyennant l'ADN de la culture pour le développement qui favorise les lectures transversales.

Le diagramme 1 montre les dimensions, les sous-dimensions et les indicateurs qui font partie de la matrice d'Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement.

Diagramme 1. BICD : Dimensions, sous-dimensions et indicateurs

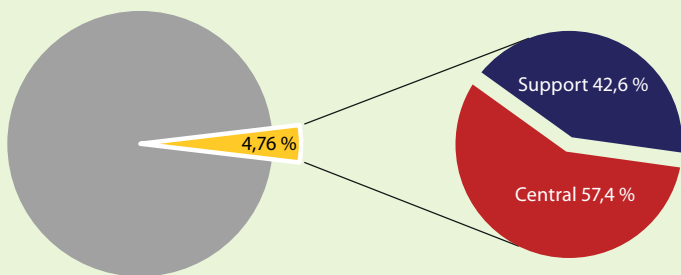


Dimension Économie

Cette dimension porte sur la contribution « instrumentale » du secteur culturel au développement économique à travers trois indicateurs centraux : la contribution des activités culturelles au Produit intérieur brut (PIB) des pays ; l'emploi dans le secteur culturel ; et les dépenses des ménages en biens et services culturels.¹¹

L'évaluation de ces variables se caractérise par sa complexité méthodologique, en raison de la difficulté d'identifier avec précision le secteur culturel dans les classifications et les sources statistiques disponibles. De même, compte tenu du degré élevé d'informalité de ces activités dans la plupart des pays cibles et des caractéristiques particulières des services culturels, l'évaluation précise et complète de la contribution du secteur culturel à l'économie s'avère extrêmement difficile. Vu les restrictions de ressources et de temps, la BICD, plutôt que prétendre relever tous les défis qu'entraîne une évaluation exhaustive de ces variables, adopte une position pragmatique de rapprochement du phénomène. Sa méthode et portée n'englobe pas l'ensemble du secteur, ni le secteur informel, ni les effets indirects ou induits de la culture dans d'autres secteurs de l'économie. Quoi qu'il en soit, la Batterie offre des résultats concluants sur la contribution de la culture en matière de développement économique, et ce pour la première fois dans la plupart des pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, où la BICD a été appliquée. Ainsi, la Batterie offre une nouvelle contribution et constitue un référent méthodologique commun qui permet les comparaisons entre les pays qui l'appliquent.

Exemple : Valeur ajoutée des activités culturelles en Équateur



Graphique 1. Pourcentage de la contribution des activités culturelles privées et formelles au PIB en Équateur

Source : Recensement économique 2010 (INEC)

Méthodologie et calculs : Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement

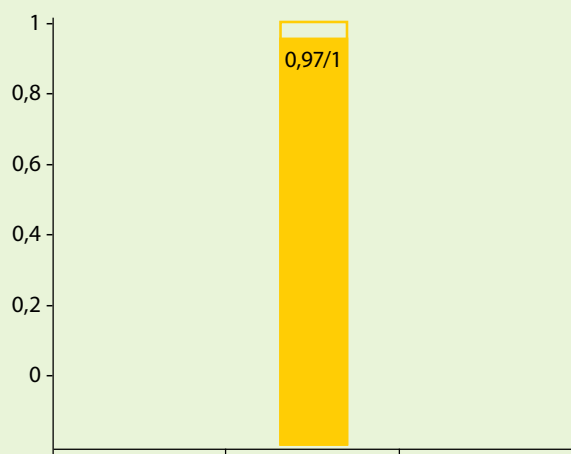
La BICD a fourni une donnée précieuse en Équateur, à savoir que les activités culturelles privées et formelles ont représenté 4,76 pour cent du PIB en 2010 (\$ 4.048.398.522,86), dont 42,6 pour cent correspondant aux activités touchant aux équipements et aux matériaux de soutien (autrement dit, la contribution des industries de soutien qui facilitent la création, la production et la distribution de produits culturels), et 57,4 pour cent aux activités culturelles centrales. Ainsi, les industries productives directement liées à la création, à la production, à la distribution et à la jouissance de contenus culturels ont apporté 2,73 pour cent au PIB en 2010, pourcentage similaire à celui des secteurs consacrés à la culture de banane, café et cacao (2,6 pour cent) et supérieur à celui des dérivés du pétrole (2,0 pour cent). Cette donnée, bien que significative, ne reflète que la « partie émergée de l'iceberg » de la contribution des activités culturelles, car la contribution des activités qui se déroulent dans l'économie informelle ou dans les établissements non-marchands, organisées par des entités publiques ou par des institutions sans but lucratif, qui revêtent une grande importance en Équateur, ne sont pas incluses dans les calculs. Ce chiffre ne comprend pas non plus d'autres activités clés étroitement liées à la culture comme les revenus générés par les hôtels, restaurants et transports associés à des activités ou sites culturels et patrimoniaux.

Dimension Éducation

Cette dimension passe en revue la priorité accordée par les pouvoirs publics au développement d'un système éducatif qui tienne compte de l'interculturalité, de la diversité culturelle et de la créativité, qui encourage l'appréciation de la culture par le grand public, qui a une incidence sur la création de publics informés et qui exerce une influence sur l'autonomisation culturelle des citoyens et la promotion d'une classe créative compétitive.

Cette dimension comprend quatre indicateurs : un indicateur destiné à évaluer la mise en œuvre du droit culturel à l'éducation dans l'enseignement primaire et dans les deux premières années d'étude de l'enseignement secondaire parmi les jeunes âgés de 17 à 22 ans ; un indicateur portant sur le multilinguisme dans l'enseignement secondaire de base, en tant qu'approximation de la promotion de l'interculturalité, de la valorisation et de la compréhension de la diversité culturelle ; un indicateur qui vise l'éducation artistique dans l'enseignement secondaire de base, qui évalue la mesure dans laquelle on met l'accent sur la promotion de la créativité, ainsi que sur la sensibilisation du public et, enfin, un dernier indicateur qui analyse la cohérence et la couverture des systèmes d'enseignement technique et tertiaire dans différents domaines apparentés à la culture.

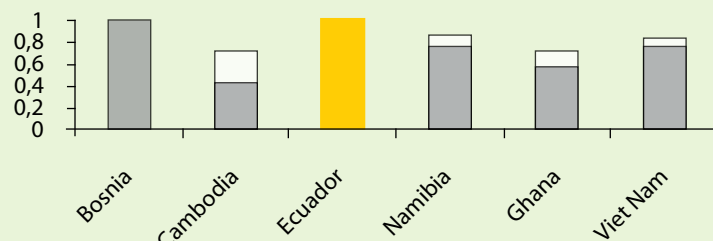
Exemple : Une scolarité complète et inclusive en Équateur



Graphique 2. Taux de scolarisation moyenne de la population âgée de 17 à 22 ans, en fonction des inégalités

Source : Recensement de la population et de l'habitation (2010) Méthodologie et calculs : ICD UNESCO

La sous-dimension scolarisation complète, équitable et inclusive de l'indicateur Éducation en Équateur est de 0,97 sur 1, ce qui reflète les efforts des pouvoirs publics en vue de fournir une éducation complète, équitable et inclusive, comprenant, entre autres, l'adoption de mesures en vue de la conclusion des études ou l'introduction de réformes visant à élever progressivement la qualité de l'éducation. Selon cet indicateur, le nombre d'années en moyenne de scolarité de la population cible âgée de 17 à 22 ans est de 11,1. La plupart des jeunes équatoriens peut donc jouir du droit culturel à l'éducation et participer aux espaces clés de construction et transmission des valeurs, compétences et pratiques culturelles et d'autonomisation personnelle et sociale, en l'occurrence l'école primaire et secondaire de base. Cependant, 3 pour cent de la population cible à moins de quatre années de scolarité et vit donc dans une situation de privation d'éducation. Cela met en évidence la persistance d'iniquités et lacunes concernant la jouissance du droit culturel à l'éducation, laquelle n'est pas encore à la portée de tous, en particulier de la population d'origine africaine et indigène qui, tous les groupes d'âge confondus, présentait les plus faibles indices concernant les années de scolarité par rapport à ceux de la population blanche/métisse, et ce selon l'Enquête sur les conditions de vie de 2006. En général, l'Équateur est près du maximum relatif de cet indicateur par rapport à cinq autres pays qui l'ont utilisé.



Graphique 3. Indice de scolarisation moyenne de la population âgée de 17 à 22 ans, en fonction des inégalités dans 6 pays qui emploient la BICD

Dimension Gouvernance et Institutionnalité

Cette dimension vise à évaluer et à analyser les mécanismes normatifs, politiques et institutionnels susceptibles de favoriser les droits culturels, de stimuler la diversité et de promouvoir la culture en tant que composant essentiel du développement. Elle passe en revue le degré d'engagements et des résultats en matière de gouvernance et d'institutionnalité culturelle, en fonction des actions menées par les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres normatifs, politiques et institutionnels. Elle montre aussi la disponibilité d'infrastructures culturelles et d'espaces de participation aux processus de formulation et de mise en œuvre des politiques culturelles.

Cette dimension comprend deux indices composites qui portent sur le cadre normatif dans le secteur de la culture et le cadre politique et institutionnel en la matière ; un indicateur sur les infrastructures culturelles, centré sur leur distribution territoriale par rapport à la population résidant dans chaque unité territoriale immédiatement au-dessous du niveau de l'État, et un indice de participation de la société civile qui évalue la promotion de la participation des représentants des professionnels du secteur de la culture et des minorités aux processus de formulation et de mise en œuvre de politiques, mesures et programmes culturels les concernant.

Les indices et indicateurs de cette dimension, récemment construits, fournissent des informations inédites sur les pays cibles permettant de suivre l'état de réalisation des objectifs nationaux fixés en matière de gouvernance et institutionnalité culturelle, ainsi que d'identifier les domaines où les défis à relever sont plus nombreux.

Dimension Participation sociale

La liberté d'accéder aux activités et à la consommation de biens et services culturels, ainsi qu'au développement de pratiques culturelles, peut avoir une incidence sur la qualité de vie des individus

et, par conséquent, sur le développement. Cette dimension évalue les niveaux de participation à la vie culturelle et les éventuelles ruptures ou exclusions, le but étant d'analyser et d'évaluer le niveau de la vitalité culturelle, de l'engagement social dans des activités culturelles et des potentielles divisions ou exclusions au sein d'une société. À cet égard, cette dimension permet de connaître à quel point les sociétés sont capables de promouvoir la liberté de participation à la vie culturelle et de mener la vie à laquelle elles aspirent. Elle porte sur le niveau de confiance, d'ouverture à la diversité et de tolérance de la population afin de faciliter la compréhension des aptitudes pour la coopération, indispensables à la matérialisation du développement.

Cette dimension comprend cinq indicateurs qui portent sur les domaines suivants :

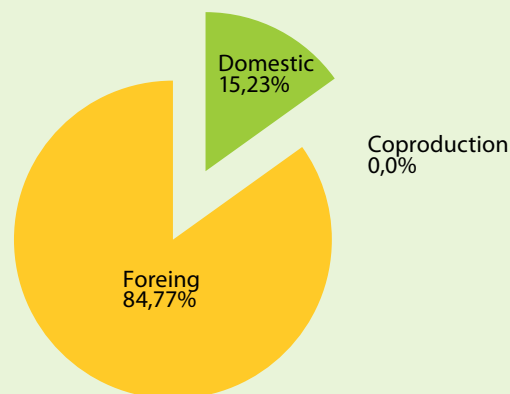
i) Les niveaux de participation aux activités culturelles en dehors du foyer (propres du secteur culturel conventionnel), et à celles qui renforcent l'identité (liées le plus souvent à des pratiques et expressions du patrimoine immatériel).

ii) Les rapports entre la culture et le capital social et la confiance à partir de trois indicateurs. Le premier indicateur montre les niveaux de tolérance selon le niveau de confiance à l'égard de la population ayant des origines culturelles différentes. Le deuxième indicateur porte sur le capital social selon le niveau de confiance interpersonnelle. Enfin, le troisième indicateur est centré sur la perception de la liberté d'auto-détermination des individus. Ces trois derniers indicateurs sont liés aux valeurs subjectives déclarées.

Dimension Communication

Cette dimension évalue à quel point l'interaction entre la culture et la communication est promue. Elle fait référence dans ses trois sous-dimensions au respect et à la promotion du droit à la liberté d'expression, entendue comme pilier du développement de sociétés participatives et ouvertes et comme condition d'un environnement favorable à la créativité et à la diversité culturelle, et souligne la nécessité de promouvoir l'accès aux technologies numériques et, en particulier, à Internet, qui sont en train de modifier dans une bonne mesure les modes de communication entre les personnes et les modalités d'accès, de création, de production et de diffusion des idées, des informations et des contenus culturels. Enfin, elle mesure d'ailleurs la diversité de contenus de fiction à la télévision publique dans le but d'évaluer l'existence de conditions favorisant une participation culturelle discrétionnaire basée sur des options, ainsi que l'accès à des espaces de diffusion, notamment, concernant les production et les contenus locaux.

Exemple : Diversité de contenus de la télévision publique en Namibie



Graphique 4. Temps consacré annuellement à la diffusion de programmes de fiction nationaux par rapport au temps destiné à la diffusion de contenus de fiction sur les chaînes publiques avec accès libre et gratuit

Source : Namibia Broadcasting Corporation
Méthode et calculs : Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement.

L'indicateur de la sous-dimension portant sur la diversité de contenus de fiction offerts par la télévision publique montre qu'en Namibie, 15,23 pour cent des programmes de fiction diffusés en 2013 sont produits dans le pays (voir graphique 4). Bien que le document Politique des Arts et de la Culture, publié en 2001, reconnaît le rôle que joue l'organisme de radiodiffusion publique (Namibia Broadcasting Corporation, NBC) dans la vie culturelle et artistique des citoyens, ainsi que dans la diffusion de la création artistique et culturelle nationale, seul un pourcentage limité de productions de fiction (aucune coproduction) est offert au public par cette voie, mettant indirectement en évidence les faibles niveaux de soutien du secteur public au développement de contenus nationaux, ainsi qu'aux créateurs namibiens. Cette lecture transversale de l'indicateur avec deux des indicateurs économiques qui suggèrent, d'une part, de faibles niveaux d'offre des produits et services culturels nationaux et, de l'autre, une consommation élevée de biens et services culturels au foyer, montre, à son tour, une forte demande et, par conséquent, la possibilité d'élargir l'offre de contenus locaux.

Dimension Égalité des genres

L'égalité des genres constitue un élément clé du développement durable. L'égalité des chances sociales, économiques, politiques et culturelles pour que la population puisse jouir des libertés dans ces domaines sans aucune discrimination est un objectif prioritaire. Les valeurs et les aptitudes culturelles peuvent expliquer le maintien de la discrimination à l'égard des femmes, mais peuvent aussi contribuer à sa réduction et disparition. Par ailleurs, les valeurs et les aptitudes culturelles, qui sont perméables aux politiques et mesures actives en faveur de l'équité du statut des deux sexes, plutôt que rester statiques, évoluent et se renforcent mutuellement.

Sur la base de ces postulats, cette dimension mesure à quel point l'égalité des genres est perçue comme un aspect important dans la

formulation de politiques et stratégies de développement national susceptibles de promouvoir le respect des droits de l'homme et la construction d'une société ouverte et inclusive. On peut y parvenir en premier lieu à l'aide d'un indice composite qui reflète les différences en termes de résultats entre les hommes et les femmes dans des domaines clés comme l'éducation ou l'accès au monde du travail, entre autres, ainsi que d'un indicateur permettant de connaître à quel point les attitudes et les perceptions individuelles sont favorables à l'égalité des genres. En passant en revue les corrélations ou les lacunes entre les résultats objectifs en matière d'équité du statut des deux sexes et les résultats subjectifs liés au rôle attribué aux femmes dans la société, on peut se faire une idée des interactions entre les politiques et les médias et les valeurs culturelles et les attitudes qui apportent des informations utiles pour influencer positivement sur l'égalité des genres.

Dimension Patrimoine

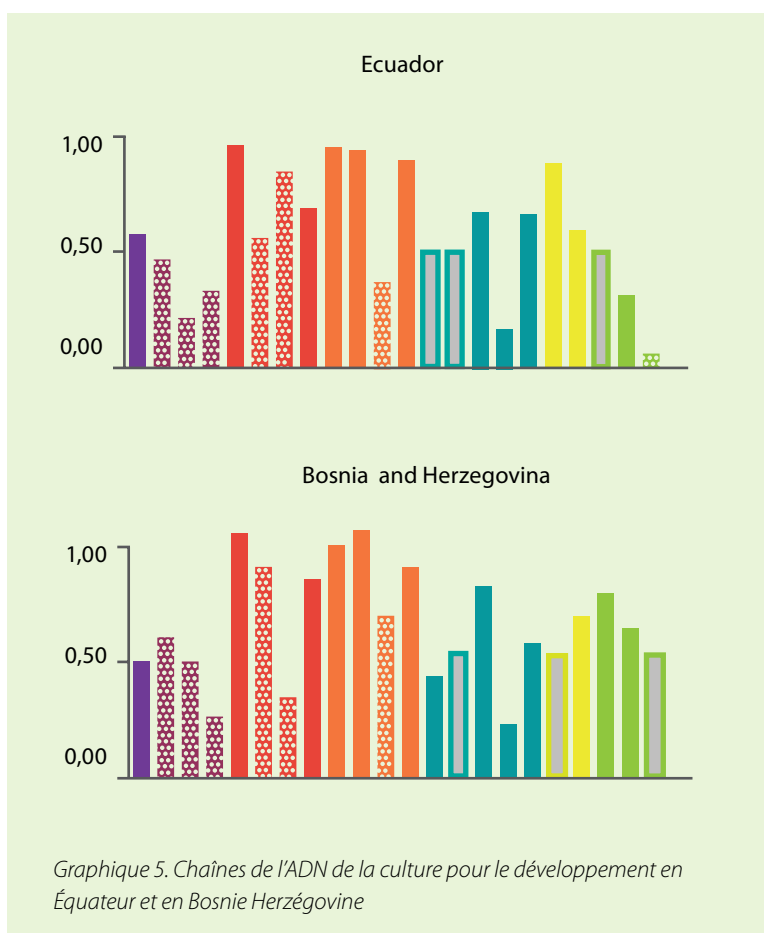
Le patrimoine culturel est, en son sens le plus large, à la fois un produit et un processus qui fournit aux sociétés un ensemble de ressources héritées du passé, créées dans le présent et mises à disposition pour le bénéfice des générations futures. Il comprend non seulement le patrimoine matériel et immatériel, mais aussi le patrimoine naturel et culturel, meuble et immeuble. Néanmoins, comme il a été relevé dans Notre Diversité Créatrice, ces ressources constituent des « richesses fragiles », et nécessitent comme telles des politiques et des modèles de développement qui préservent et respectent la diversité et le caractère unique du patrimoine culturel, car, une fois perdues, elles ne sont pas renouvelables.

Sur cette base, la BICD propose un « indice de développement d'un cadre multidimensionnel pour la durabilité du patrimoine » qui donne une image d'ensemble sur les forces et les faiblesses des efforts publics déployés pour la protection et la promotion de la durabilité du patrimoine en vue d'assurer et d'encourager sa contribution potentielle au développement. Cet indice offre également un aperçu sur les domaines suivants :

- i) les « Registres et inscriptions », qui donnent une bonne indication structurelle du degré de priorité accordée à la protection du patrimoine ;
- ii) la « Protection, sauvegarde et gestion du patrimoine », qui permet d'analyser comment la volonté publique, reflétée par les registres et les inscriptions, se traduit en véritables politiques et mesures concrètes de protection, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, y compris la promotion d'une gestion durable, le renforcement des capacités et la promotion de la participation des communautés ; et
- iii) la « Transmission et mobilisation des soutiens », qui constituent des éléments indispensables en vue d'accroître la compréhension par la société de la valeur et du sens du patrimoine et sa transmission aux générations futures.

Vers une approche inclusive des rapports entre culture et développement

Au-delà de l'analyse individuelle des indicateurs, ou de leur interprétation par dimensions, l'interaction globale entre les dimensions et les indicateurs de la BICD articule une structure de base connue comme l'ADN de la culture pour le développement dont la visualisation est représentée de manière tentative dans le graphique 5.



Graphique 5. Chaînes de l'ADN de la culture pour le développement en Équateur et en Bosnie Herzégovine

La représentation des indicateurs de la BICD sous forme de chaînes d'ADN cherche à visualiser d'une manière facile et compréhensible une structure vivante et complexe, comme c'est le cas des rapports entre la culture et le développement. Il est vrai que la structure de la chaîne d'ADN de chaque pays est unique, mais il est tout aussi vrai que tous possèdent la même structure et les mêmes composants. Le concept d'ADN de la culture pour le développement part des caractéristiques de base de l'ADN : tous les êtres humains possèdent du point de vue structurel les mêmes composants, bien que ceux-ci soient exprimés et organisés d'une manière différente dans chaque individu, d'où son caractère unique.

Cet outil visuel aide en premier lieu à faire des analyses transversales des résultats des 22 indicateurs de la BICD, afin d'illustrer les interactions qui existent entre les différentes dimensions de la culture et du développement. Ainsi, nous pourrions identifier et analyser les interconnexions et déterminer les principaux défis et opportunités d'un pays donné concernant la promotion de ses ressources, patrimoines et processus culturels pour le développement.

D'autre part, l'ADN a la vertu de permettre une certaine analyse comparative concernant l'ensemble des résultats de la BICD à l'échelle internationale, afin de ne pas établir des comparaisons indésirables et contreproductives entre les pays.

Résultats encourageants face à l'avenir

L'application, actuellement en cours, des indicateurs de la BICD dans dix pays, a déjà prouvé leur efficacité pour générer des données inédites dans des pays où, jusqu'à présent, les statistiques en matière de culture et d'autres domaines sont précaires ou inexistantes, ainsi que pour favoriser une meilleure compré-

hension de la contribution inclusive de la culture au développement qui ne se limite pas seulement à une seule dimension, qu'elle soit économique ou sociale. Cela a entraîné des effets et impacts concrets.

Certes, le processus de mise en œuvre de la BICD, qui doit être nécessairement participatif, contribue à renforcer les capacités nationales en matière de traitement des statistiques et à promouvoir des processus de dialogue interinstitutionnel sur les rapports existant entre culture et développement. Ce dernier aspect s'avère essentiel au moment de promouvoir des niveaux élevés d'appropriation nationale des résultats et de les utiliser efficacement dans la formulation de politiques et l'adoption de mesures mieux fondées.

Ainsi, par exemple, au Cambodge, les connaissances et les nouvelles données générées grâce à la mise en pratique de la BICD dans le pays, offrent des informations et orientations sur la formulation d'une politique nationale sur la culture. En Namibie, les résultats de la BICD ont joué un rôle décisif dans la réintroduction de la culture dans le prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNPAF) pour la période 2014-2018. En Équateur, l'application de la BICD a favorisé un dialogue interinstitutionnel destiné à adapter et/ou à intégrer des indicateurs clés aux systèmes de suivi du Plan National pour le Bien Vivre.

Outre les résultats prometteurs obtenus sur le plan national, la BICD est aussi un point de départ permettant de mieux apprécier le rôle que joue la culture dans les stratégies et les programmes bilatéraux et internationaux de développement, en particulier dans la mesure où un plus grand nombre de pays appliquent la méthodologie et où le matériel de recherche et d'analyse disponible se consolide. À cet égard, le développement de la Base de données sur la culture pour le développement, qui devrait compter vers la fin de 2013 des informations sur plus de dix pays, s'avère essentiel. Cela permettrait de promouvoir une meilleure compréhension, ainsi qu'une certaine comparabilité au niveau international concernant la contribution de la culture aux processus de développement humain et d'élargir l'utilisation de données et chiffres qui renforceraient non seulement les discours, mais aussi les actions de défense et de promotion de la culture dans le cadre des programmes et stratégies de développement. Cet aspect revêt une grande importance dans le contexte actuel avec l'avènement prochain de l'année 2015, lorsque la communauté internationale pourra évaluer le niveau de réalisation des huit OMD, et fixer les objectifs futurs. Enfin, la BICD peut inspirer l'inclusion d'indicateurs culturels dans les systèmes globaux de mesure du développement, du bien-être et de la qualité de vie qui, comme on a pu le constater, ont une forte incidence sur la définition des objectifs nationaux et internationaux du développement.

Pour plus d'informations sur la BICD, rendez-vous sur www.unesco.org/culture/CDIS.

** Le présent article, rédigé par Guiomar Alonso et Melika Medici Caucino (UNESCO) a paru dans une livraison précédente de cette publication. La Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement (BICD) est désormais connue comme Indicateurs de la culture pour le développement.*

Références

- Anheier, Helmut K, Isar, Yudhishtir Raj (2007, 2008, 2010, 2011, 2012). Cultures and Globalisation Series: Conflicts and Tensions; The Cultural Economy; Cultural Expression, Creativity and Innovation; Heritage, Memory and Identity; Cities, Cultural Policy and Governance. Sage, London
- López Olarte, Omar (2013). Reflexiones para abordar estadísticas sobre las relaciones entre cultura y desarrollo a partir de los avances de la Batería de Indicadores C+D UNESCO
- CNUCED/PNUD/NU (2010). Creative Economy Report. CNUCED, Genève
- PNUD (2004). Cultural Liberty in Today's Diverse World 2004. Human Development Report. PNUD/Oxford
- UNESCO (2010). Funding Culture, Managing the Risk: Proceedings, Paris
- <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001893/189381e.pdf>
- UNESCO (2009). Investing in Cultural Diversity and Intercultural Dialogue, UNESCO World Report 2. UNESCO Publishing, Paris
- UNESCO (2000). Cultural Diversity, Conflict and Pluralism, World Culture Report, UNESCO Publishing, Paris
- UNESCO (1998). Culture, Creativity and Markets. World Culture Report, UNESCO Publishing, Paris
- UNESCO/NU (1996). Commission mondiale de la culture et du développement. Notre diversité créatrice. Éditions UNESCO, Paris
- UN General Assembly (2010). Keeping the promise: a forward-looking review to promote an agreed action agenda to achieve the Millennium Development Goals by 2015 (A/64/665)

Notes

- ¹Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Costa Rica, Équateur, Égypte, Ghana, Namibie, Uruguay et Viet Nam. Pour en savoir plus sur le projet, rendez-vous sur www.unesco.org/culture/CDIS.
- ²Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La liberté culturelle dans un monde diversifié. Rapport sur le développement humain 2004.
- ³Parmi eux, par exemple, le droit et l'opportunité de garder et préserver des mœurs, croyances et modes de vie, de poursuivre des pratiques culturelles, de manifester et de produire des expressions culturelles, de participer à la vie culturelle, d'apprécier, de protéger et de jouir du patrimoine.
- ⁴Sur le plan économique, les valeurs et les attitudes sont des facteurs qui peuvent exercer une influence positive sur l'éthique du travail, sur la capacité entrepreneuriale et sur l'affrontement des risques. À cela vient s'ajouter la tendance mondiale du secteur créatif et culturel à croître rapidement depuis les années 1990, suite à la révolution technologique et à la transformation des modes de création, de production et de consommation de biens et services culturels à l'échelle planétaire. L'industrie d'édition, la musique, la télévision et le cinéma, l'artisanat, le design ou le tourisme attiré par les richesses patrimoniales, entre autres, génèrent des revenus et des emplois, développent le commerce extérieur, et exercent donc une forte incidence sur la croissance économique. Du point de vue social, les systèmes des valeurs et des pratiques symboliques influent

positivement sur des composants de la cohésion sociale, dont la confiance, la solidarité, la tolérance, la réciprocité entre les individus d'une communauté, d'un groupe ou de la société, et sont, à leur tour, influencés par ceux-ci. Pour leur part, les changements dans les pratiques et les processus culturels peuvent d'ailleurs modifier positivement la culture et autonomiser et inclure des groupes et communautés marginalisées. Sur le plan politique, les processus culturels peuvent influencer sur les interactions civiles, sur les activités, sur les débats et sur la participation politique. La culture peut non seulement avoir une incidence positive sur les mécanismes de participation des citoyens, mais aussi sur la formation de la citoyenneté.

Le processus de recherche et de test, dirigé par Guiomar Alonso Cano et Melika Medici dans le cadre du Secrétariat de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, a réuni depuis 2009 plus de 90 spécialistes de la culture, du développement et des statistiques, y compris, entre autres, Omar López Olarte, Chris Madden, Adolfo Morrone et David Throsby, ainsi que des jeunes chercheurs spécialistes de l'économétrie (Guillaume Cohen, Naima Bourgaud) et du développement (Keiko Nowacka et Molly Steinlage).

⁵Les dimensions s'inspirent de Notre Diversité Créatrice.

⁶Cette section résume une partie du travail accompli dans le cadre de la recherche préliminaire concernant la BICD, notamment le cadre analytique et la révision de la littérature spécialisée (Literature Review, février 2010) www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/Conv2005_CDIndicators_Literature.pdf.

⁷La BICD est une méthodologie de construction d'indicateurs à appliquer au niveau national. Cependant, une leçon a été tirée lors de sa mise en œuvre, à savoir que certains éléments de son approche peuvent être significatifs et pourraient donc être adaptés à d'autres niveaux, et utilisés dans l'évaluation de politiques, programmes et projets culturels spécifiques.

⁸Le principal argument sous-tendant la justification du rôle de la culture dans le développement est sans doute l'appréciation croissante de son poids dans les économies nationales et le commerce international. De même, il y a d'autres éléments essentiels – plus abstraits et difficiles à évaluer – comme le rôle de la culture dans le renforcement de la confiance, la cohésion sociale, ainsi que l'élévation de la qualité de vie, qui sont de plus en plus appréciés et qui suscitent un intérêt croissant de la part des responsables politiques. Le développement progressif des comptes satellites, le perfectionnement des enquêtes disponibles et, en particulier, les nombreuses études sur la contribution du secteur culturel et créatif à la croissance économique et à l'emploi ont contribué à consolider la construction des indicateurs de la BICD.

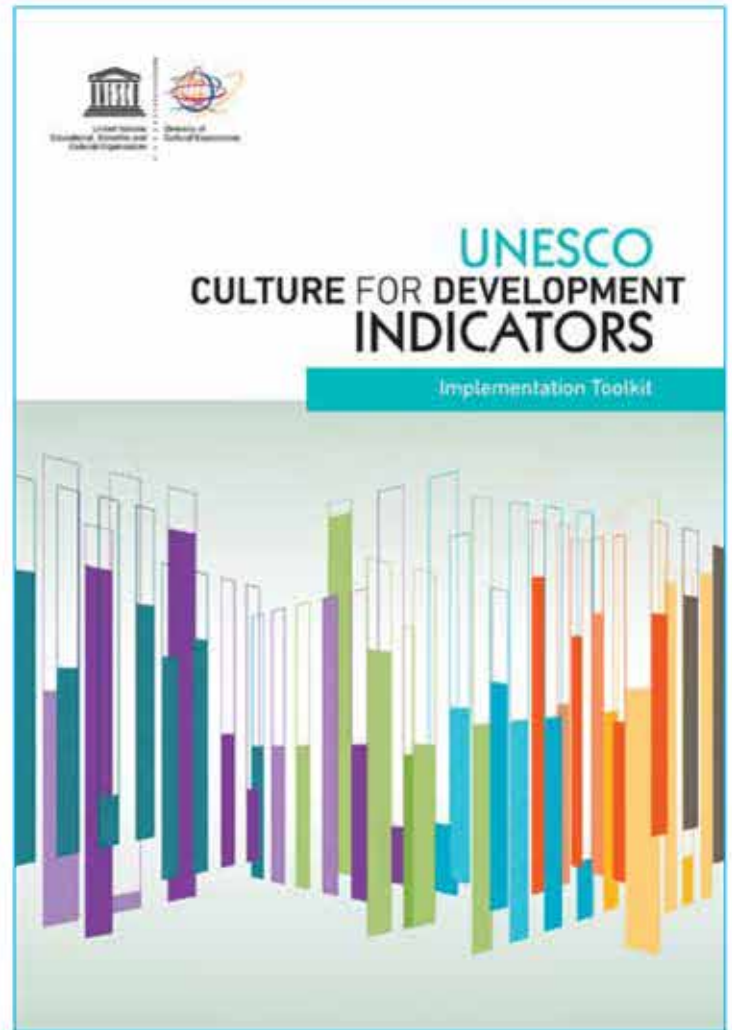
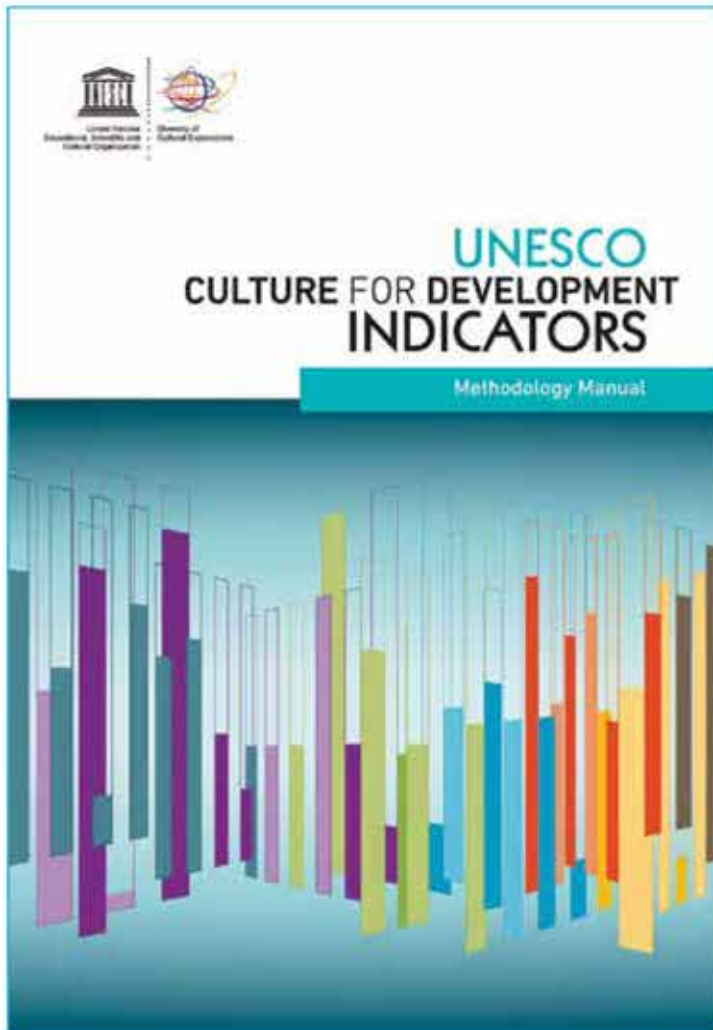
⁹Inspiré, dans une bonne mesure, du travail pionnier d'Edward Tufte en matière de design d'information, développé par Helmut Anheier dans la série Culture et mondialisation.

¹⁰Les indicateurs proposés par la BICD concernant la dimension Économie se basent sur les propositions d'identification de la culture dans les classifications internationales contenues dans le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC), 2009.

¹¹Inspiré, dans une bonne mesure, du travail pionnier d'Edward Tufte en matière de design d'information, développé par Helmut Anheier dans la série Culture et mondialisation.

CULTURE FOR DEVELOPMENT INDICATORS (CDIS)

TO KNOW THAT CULTURE IMPACTS SUSTAINABLE DEVELOPMENT IS ONE THING
TO KNOW HOW IT DOES IT IS THE ROLE OF THE CDIS



UNESCO Culture for Development Indicators (CDIS) is an advocacy and policy tool that assesses the multidimensional role of culture in development processes through facts and figures

2

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

2.1. Communiquer la valeur de la culture: le magazine Culture et Développement

Introduction

Culture et Développement se veut un espace de réflexion, d'échanges et de divulgation d'idées et expériences qui montrent que la culture est un élément clé pour le développement humain et économique de la région.

Le magazine Culture et Développement a publié, y compris cette livraison, quatorze numéros. C'est un véritable défi pour une publication qui aborde des thèmes spécialisés et qui poursuit, entre autres objectifs, celui de mettre l'accent sur une question qui, historiquement, n'a pas été abordée ou qui a été reléguée au second plan par les principaux accords internationaux : la culture comme vecteur de développement et de transformation des sociétés.

Dès qu'il a vu le jour en 2000, ce magazine a publié plus de 200 articles, signés par des experts éminents en politiques culturelles, par des représentants d'organismes internationaux, en particulier de l'UNESCO, d'organisations régionales et sous-régionales, d'institutions culturelles, ainsi que par des chercheurs, gestionnaires de projets et professionnels.

Il s'agit de l'une des initiatives promues ces dernières années par le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à La Havane, en appui à la campagne menée par la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, dont le but était d'inclure la culture en tant qu'objectif de développement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La conception et diffusion de cette publication a permis de faire connaître, dans le cadre de différents forums organisés aux niveaux régional et international, un grand nombre d'expériences et réussites qui montrent que la gestion responsable et durable des ressources culturelles favorise le développement dans plusieurs domaines, dont la promotion de la cohésion sociale, la création d'emplois de qualité, l'autonomisation des groupes historiquement marginalisés en ce qui concerne la prise de décisions (femmes, jeunes, peuples autochtones et personnes d'ascendance africaine, entre autres), le surgissement de nouvelles modalités de participation et coopération, le respect entre générations et cultures, le réaménagement d'espaces publics, la créativité, le talent et l'innovation.

8



OBJECTIF 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Premières livraisons (2000-2009)

Le premier numéro de la série Culture et Développement est publié en 2000, année qui marque le cinquantième anniversaire de la fondation du Bureau régional pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce numéro s'est inspiré de l'esprit de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982) et du rapport Notre diversité créative, élaboré par la Commission mondiale de la culture et du développement en 1996.

Trois autres livraisons du magazine, ayant pour objectif de divulguer les conférences données, les exposés et les travaux débattus dans le cadre de diverses rencontres organisées à La Havane, ont vu le jour entre 2000 et 2005. Ainsi, la deuxième livraison, intitulée Repenser l'Amérique latine, offre les essais présentés lors du Colloque du même nom tenu en 2000, alors que la troisième est dédiée à la Deuxième Rencontre internationale de gestion des centres historiques, organisée par l'Office de l'historien de la ville de La Havane, en 2003.

Le numéro 4 contient les exposés présentés pendant le Séminaire international Diversité culturelle et tourisme, une réunion d'experts qui a eu lieu en 2004 et qui avait pour but de soutenir le Plan d'action de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Les deux livraisons suivantes passent en revue les dimensions économiques des fêtes de carnaval (no 5) et l'artisanat comme facteur de développement (no 6) dans le contexte de la région.

Une nouvelle impulsion (2010-2012)

Le changement de cap du magazine à partir de 2010 n'est pas le fruit du hasard. En septembre de cette même année, les chefs d'État et de gouvernement, réunis au siège des Nations Unies à New York, approuvent la première résolution sur la culture et le développement (A/RES/65/166) et reconnaissent que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité, mettant ainsi en relief l'importance de la culture pour le développement et sa contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, le document final des OMD fait référence à l'énorme influence qu'exercent les programmes conjoints mis en œuvre grâce au volet thématique Culture et Développement, dont les résultats figurent dans la publication Gestion des connaissances pour Culture et Développement (UNESCO, 2012). En décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies approuve une deuxième résolution sur la culture et le développement.

C'est dans ce contexte que voit le jour le numéro 7, intitulé Culture, élément clé dans une stratégie de développement durable. Cette livraison offre une synthèse de projets exécutés dans la région sous l'égide de l'UNESCO prenant comme point de départ la contribution de la culture au développement intégral de personnes et communautés, et ce sur la base de la mise en œuvre efficace des Conventions pour la culture de l'UNESCO. Plusieurs expériences y sont présentées au sujet de l'industrie d'édition et cinématographique, du patrimoine mondial, immatériel et subaquatique, et de l'inclusion de la culture dans l'évaluation des besoins post-catastrophe dans le contexte d'Haïti. Ce numéro offre le premier des articles sur la Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement de l'UNESCO, un outil qui permet d'intégrer la culture dans les stratégies de développement, thème qui sera abordé dans des numéros ultérieurs.

Le numéro 8, Musées et Patrimoine, porte sur l'utilisation d'immeubles patrimoniaux restaurés à des fins culturelles et sur les moyens à employer pour consolider le rôle social, économique et éducatif des musées en faveur du développement durable et de la conservation et la sauvegarde du patrimoine. La couverture montre un détail de la façade du Palacio del Segundo Cabo (Vieille Havane) en cours de restauration, initiative de coopération internationale présentée en guise d'étude de cas. La publication fait état des réflexions et des expériences d'experts en muséologie et patrimoine de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Europe, réunis dans le cadre de l'atelier Transformation d'immeubles historiques en musées : gestion culturelle, éducation et développement. Cette rencontre, tenue à La Havane en décembre 2011, a été organisée par le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes à La Havane, avec le soutien de l'ambassade de Norvège à Cuba, de l'Office de l'historien de la ville de La Havane, du Conseil national du patrimoine culturel et de la Commission nationale cubaine pour l'UNESCO.

La culture dans le nouveau Programme de développement (2013 - 2015)

C'est avec une image complètement rénovée et une ligne éditoriale redéfinie que débute une nouvelle phase de Culture et Développement, dont l'objectif est de soutenir la campagne lancée pour inclure la culture dans les stratégies de développement et dans l'Agenda de développement pour l'après 2015. Les Conventions pour la culture de l'UNESCO, devenues leitmotiv des publications suivantes, sont présentées comme des instruments qui, mis en exécution convenablement, peuvent favoriser le développement humain, social et économique des pays qui les intègrent dans leurs politiques culturelles.

Les numéros sont structurés en sections, comme suit : 1) éditorial ; 2) article d'introduction sur le binôme culture et développement ; 3) présentation de la convention pertinente par les spécialistes de la section correspondante ; 4) mise en œuvre des Conventions en Amérique latine et dans les Caraïbes ; 5) études de cas dans la région ; 6) document officiel de l'UNESCO ; et 7) liste des collaborateurs de la publication.

Les livraisons offrent à la fin des documents officiels de l'UNESCO, dont : la Déclaration de Hangzhou, document final du Congrès international « La culture : clé du développement durable » (2013) ; la Déclaration de la Trinité-et-Tobago Developing the Caribbean Film Industry (2013) ; la Déclaration et le Plan d'action de Philipsburg pour le patrimoine mondial dans les Caraïbes (2014) ; et la Déclaration de Florence Culture, créativité et développement durable. Recherche, innovation et opportunités (2014).

En même temps, il a été décidé que des contenus tellement avancés devaient être illustrés par des images exceptionnelles et représentatives de la diversité culturelle qui tiennent compte de la perspective de genre et qui ne recourent pas aux lieux communs. Il a été d'ailleurs décidé de parier pour le design, en l'occurrence, assuré par des jeunes dessinateurs cubains dont l'imaginaire et le talent figurent dans les pages du magazine, primé récemment par l'Association cubaine des communicateurs sociaux.



Trinidad (Cuba) © UNESCO/Vilalonga, 2015

La culture dans l'Agenda de développement pour l'après-2015

La couverture du numéro 9 du magazine montre quatre personnages d'animation créés par le jeune dessinateur cubain Edel Rodríguez (Mola), suivie d'un message de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, et d'un article de Francesco Bandarin, sous-directeur général pour la culture, qui affirment que sans culture il ne peut y avoir de développement durable. Cette livraison a été signée par des personnalités comme Marta Suplicy, alors ministre de la Culture du Brésil, Abelardo Moreno, vice-ministre des Relations extérieures de Cuba et Myrna Cunningham, ancienne présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

Y figurent aussi les résultats obtenus jusqu'à ce moment-là concernant la Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement de l'UNESCO, ainsi que les expériences accumulées dans la région en ce qui concerne les droits d'auteur, l'identité et la participation sociale, les industries culturelles, la culture et l'éducation, les sociétés des connaissances et la contribution des ressources culturelles au développement local, entre autres.

Le magazine offre également des informations sur les deux audiovisuels réalisés en 2013 par le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, de concert avec l'École internationale de cinéma et télévision de San Antonio de los Baños. Le premier aborde la réalité de la localité cubaine de Gibara, tout en analysant le potentiel de la culture pour le développement local, alors que le deuxième porte sur la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par le biais des personnages de fiction qui illustrent cette livraison.

L'un des articles fait état des résultats de la recherche effectuée à Gibara, qui reflète les potentialités pour le développement éco-

nomique local à partir de la production et la consommation de biens et services culturels, la transmission des connaissances par le truchement de la culture, la cohésion sociale découlant des échanges culturelles et les progrès enregistrés en matière de la qualité de vie favorisés par une vaste offre culturelle. Cette étude a été réalisée sur proposition et avec l'assistance du Bureau de l'UNESCO à La Havane.

En ce qui concerne l'artisanat (2011-2013), dans le cadre du Programme conjoint Appui aux nouvelles initiatives de décentralisation et de stimulation de la production à Cuba (Volet thématique : Développement et Secteur privé du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement), huit ateliers ont été organisés à Cuba, auxquels ont participé 219 artisans et cadres locaux, dont 156 femmes. Les thèmes abordés ont porté sur les critères de qualité et design, la diversification de productions, l'utilisation de ressources naturelles disponibles et le perfectionnement des modèles de gestion. Ce numéro comprend un bref article sur ce projet.

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels

L'UNESCO a, avec le concours des musées et d'autres acteurs spécialisés (douanes, entités culturelles, organisations internationales, maisons de vente aux enchères, etc.) travaillé dans la prévention du trafic illicite des biens culturels. Les États membres de l'Amérique latine et des Caraïbes ont transmis à l'Organisation leur préoccupation devant la situation dans la région. Sur l'initiative de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'Organisation, les mesures nécessaires pour former les personnels, prévenir et lutter contre le trafic ont été prises.

Dans le cadre du Programme de formation régionale pour renforcer la lutte contre le trafic illicite du patrimoine culturel dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, financé par le Fonds

d'urgence de la Directrice générale de l'UNESCO, plusieurs séminaires ont été organisés afin de former les personnels à l'échelle nationale, aussi bien dans le domaine juridique qu'opérationnel, le but étant d'intensifier la lutte contre le trafic illicite du patrimoine culturel et de faciliter sa restitution.

Les cours de formation dispensés dans la sous-région des Caraïbes pour donner une nouvelle impulsion à la lutte contre le trafic illicite, la coopération et les conseils techniques offerts aux institutions victimes de ce fléau, et les actions de sensibilisation publique comme c'est le cas du numéro 10 du magazine, intitulé *Disons non au trafic illicite des biens culturels*, figurent parmi les exemples qui illustrent le travail réalisé à ce jour et la nécessité de continuer de renforcer les capacités sur la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

Cette livraison comprend 28 articles consacrés à la Convention de 1970, à la Convention d'UNIDROIT, aux cours de formation organisés dans la région, au travail de l'INTERPOL, aux accords de coopération entre les pays, à la valeur que revêtent les biens culturels pour les communautés autochtones et le marché, aux mesures prises dans plusieurs pays pour prévenir ce fléau et à d'autres situations de vol et restitution. On peut assurément affirmer que *Culture et Développement* est une publication qui sert de point de repère de par l'actualité et la diversité de son contenu.

Renforcer les capacités pour conserver et gérer le patrimoine mondial

Le bleu des Caraïbes et les images des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives des territoires caribéens sont largement reflétés dans le numéro 11 de *Culture et Développement*, consacré au Patrimoine mondial dans les Caraïbes. Trois déclarations y figurent : les déclarations spéciales de la CELAC sur la culture comme moteur du développement humain et sur les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que la Déclaration de Philipsburg sur le patrimoine mondial dans les Caraïbes.

Les PEID, les lieux de mémoire, la participation des communautés et la contribution du patrimoine mondial au développement local font l'objet d'une attention spéciale dans une livraison qui a comme thème central l'évaluation du Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes et l'état du patrimoine mondial dans la sous-région.

Le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP), financé par les Pays-Bas, a démarré en 2004. Il s'agit d'un projet de formation à long terme, mis en pratique par le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes à La Havane, en étroite coordination avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et les Bureaux de l'UNESCO à Kingston et Port-au-Prince. Né sur recommandation du premier Rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Programme comprend six modules de formation, traduits en espagnol, anglais et français. Le premier est consacré à la mise en œuvre de la Convention de 1972, alors que les autres portent sur des questions plus concrètes et importantes pour les Caraïbes, comme la gestion du tourisme, les centres historiques, le patri-

moine naturel et les paysages culturels, ainsi que la planification préalable en prévision des catastrophes, cette dernière revêtant une grande importance pour les PEID. Plus de 200 professionnels ayant à voir avec le Patrimoine mondial ont participé à des ateliers et cours universitaires organisés dans le cadre du CCBP.

Le premier cycle du CCBP a pris fin en 2013, suite à la présentation du deuxième Rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention. Avec le soutien financier du Royaume des Pays-Bas, il a été réalisé une évaluation interne et externe de cette première phase du programme, ce qui a permis d'obtenir des informations détaillées sur la situation du patrimoine mondial et sur les besoins de formation dans les Caraïbes. Les données obtenues, grâce à la collaboration des points focaux de patrimoine des territoires caribéens et des participants aux ateliers de formation, ont été incluses dans le Plan d'action des Caraïbes (2015-2019). Ces informations se sont avérées indispensables pour formuler des actions concrètes pour chaque objectif stratégique, en particulier pour celui consacré au renforcement des capacités (objectif stratégique 6).

Cette publication met l'accent sur les cinq objectifs stratégiques adoptés par le Comité du patrimoine mondial : crédibilité, conservation, renforcement des capacités, communication et communautés, ainsi que sur la possibilité qu'offre le patrimoine mondial comme moteur du développement durable.

Le Patrimoine de l'Humanité n'est pas une liste des pierres et monuments. Des millions de personnes vivent en son sein. Ce patrimoine peut parfois renforcer les tensions du fait des exigences de la conservation et de celles du développement. C'est à nous de trouver la solution la plus adaptée pour chaque site du patrimoine afin d'assurer sa protection et d'en tirer le meilleur parti comme une source de solidarité, d'inclusion et de progrès. (Discours de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, à l'occasion du lancement au Japon du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial).

Assurer la participation et les mesures pour sauvegarder le patrimoine immatériel

La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) et ses Directives opérationnelles accordent une importance primordiale à la participation des communautés à l'identification, au registre et à la définition de mécanismes pour la sauvegarde de leur patrimoine. Le consentement libre, préalable et informé de la communauté ou du groupe concerné est une condition indispensable pour entreprendre toute action concernant le patrimoine immatériel.

De 2012 à 2014, grâce à la coopération du Royaume de Norvège, les capacités nationales à Cuba, en République dominicaine et en Haïti pour assurer une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel, ont été renforcées. Le projet a compris la tenue de réunions sur les services consultatifs en vue de la sauvegarde du PCI, l'organisation d'ateliers sur la mise en œuvre de la Convention de 2003, ainsi que des exercices sur le terrain en matière de préparation d'inventaires.

La formation et les conseils ont été offerts par des spécialistes en patrimoine culturel immatériel qui avaient reçu la formation requise dans un atelier organisé par l'UNESCO en mars 2011 à La



City of Cuzco © F. Brugman

Havane. Des experts de la région provenant de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, du Honduras, du Mexique, du Pérou, de la République dominicaine, de la Trinité-et-Tobago et du Venezuela ont participé à cette rencontre et reçu les documents et matériaux pédagogiques pertinents.

Les résultats obtenus pendant ces années de travail, grâce à l'application de la stratégie de formation, sont reflétés dans le numéro 12 du magazine Culture et Développement, qui comprend des images des éléments du patrimoine immatériel inscrits sur les listes et le registre de la Convention de 2003.

Gilda Betancourt, consultante de l'UNESCO et experte en patrimoine immatériel, dans son article Programme de formation. Conclusion et recommandations, signale : « le programme a contribué à la sensibilisation à la Convention et à la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel. Ces processus de sensibilisation ont touché non seulement les spécialistes, les porteurs, les fonctionnaires gouvernementaux et les décideurs, mais aussi le public en général. À cette fin, des informations sur la Convention, sur le programme de renforcement des capacités et sur les déclarations nationales et les expressions culturelles immatérielles, ont été publiées dans un grand nombre de médias et pages numériques des pays bénéficiaires du programme, ce qui a contribué à sensibiliser et intéresser encore plus la population en général. » Mme Betancourt recommande que, une fois renforcées les capacités, les actions futures doivent viser la définition de stratégies nationales de sauvegarde du PCI.

Parmi les questions abordées dans les articles, citons: le rôle des femmes, des jeunes et de la société civile en ce qui concerne l'identification et la transmission du PCI ; l'adoption de mesures pour assurer sa transmission, aussi bien dans le cadre de l'éducation formelle que non formelle ; la nécessité de compter sur le

consentement libre, préalable et éclairé des individus concernés ; et les liens existant entre le PCI, l'identité et l'espace habité.

Cette livraison inclut finalement deux textes, l'un consacré à la contribution de CRESPIAL, Centre de catégorie 2 de l'UNESCO, à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la région et, l'autre, au vaudou en Haïti, dans le cadre de la Décennie des personnes d'ascendance africaine

Patrimoine subaquatique : identification et registre en vue de la mise en valeur

Les mers, les rivières, les lacs et les cenotes (puits naturels) de l'Amérique latine et des Caraïbes abritent un grand nombre de vestiges matériels appartenant à des époques lointaines et récentes. Le numéro 13 du magazine, illustré par des images saisissantes, est consacré au patrimoine culturel subaquatique de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier au projet de protection et gestion du patrimoine subaquatique à Santiago de Cuba, qui a commencé à se matérialiser dès le début de 2015 grâce au soutien financier de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID).

Le projet est actuellement mené par le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, en collaboration avec le Conseil national du patrimoine culturel (CNPC) du ministère de la Culture de Cuba, le Centre de gestion du patrimoine naturel et culturel subaquatique (rattaché à l'entité susmentionnée), le gouvernement de Santiago de Cuba, la société civile et les organes locaux spécialisés, gouvernementaux et non gouvernementaux, avec le soutien de la Commission nationale cubaine pour l'UNESCO, le Bureau technique de coopération de l'AECID et l'attaché militaire de l'ambassade d'Espagne à Cuba.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui englobe la baie de Santiago de Cuba, au pied du Castillo San Pedro de la Roca, site du patrimoine mondial, et les navires naufragés qui, un jour, ont participé au conflit naval entre la marine des États-Unis et la flotte espagnole. Cet ensemble constitue aujourd'hui le Parc archéologique subaquatique Batalla Naval de 1898.

La formation sur la Convention de 2001 et l'archéologie subaquatique ; la qualification de guides de tourisme ; la cartographie des ressources culturelles et naturelles de la zone ; le lancement d'une publication sur le Parc archéologique subaquatique et les résultats du projet figurent parmi les actions prévues. Tout cela conduira à l'adoption d'une stratégie nationale, conduite par le Conseil national du patrimoine culturel (CNPC) avec l'assistance de l'UNESCO, l'objectif étant de fixer les directives pour l'identification, la protection, la conservation et la gestion du patrimoine culturel subaquatique de Cuba.

Le Bureau de l'UNESCO à La Havane a accompli un travail extraordinaire dans l'organisation de programmes de formation sur la Convention de 2001 et de cours d'archéologie subaquatique afin de renforcer les capacités des archéologues subaquatiques de la région, assurer une meilleure visibilité, par le biais de différentes publications et expositions, de la valeur de ce patrimoine, et convoquer les contreparties à réaliser des consultations nationales à ce sujet.

Pendant 2012 et 2013, les grilles qui entourent le Castillo de la Real Fuerza (Vieille-Havane), aujourd'hui musée consacré au patrimoine culturel subaquatique et à la navigation, ont exhibé des photographies grand format sur ce patrimoine dans différentes parties du monde. Cette action faisait partie du programme mondial Capacity building, implementation actions and increase ratification schemes for the 2001 Convention for the Protection of the Underwater Cultural Heritage in Latin America and the Caribbean, financé par le gouvernement espagnol par le truchement de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID). Dans le cadre dudit programme, des actions de formation et sensibilisation ont été menées.

Que faire pour obtenir tous les numéros du magazine Culture et Développement

Le Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes de l'UNESCO (<http://www.unesco.lacult.org>) s'est affirmé comme plateforme d'information et diffusion actualisée des actions les plus significatives qui se déroulent dans la région dans le domaine de la culture. Sa base de données donne accès à des documents émis par des organismes internationaux, gouvernements et institutions spécialisées, ainsi qu'à des publications et projets, entre autres matériaux. Le Portail vous offre la possibilité de télécharger gratuitement le magazine Culture et Développement.

Conclusion

Le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes à La Havane n'épargne aucun effort pour renforcer les capacités sur le plan national ; pour soutenir le travail des Centres de catégorie 2 de la région ; pour resserrer les liens avec les Commissions nationales et les organismes régionaux ; pour travailler de concert avec des entités locales, organisations non gouvernementales et autres organismes des Nations Unies ; pour faire des recherches concernant la valeur de la culture comme moteur du développement humain, social et économique ; pour informer le public par le biais de divers médias et plateformes ; et pour réaliser des actions de sensibilisation.

Il faut continuer de travailler dans la formation de gestionnaires et entrepreneurs ; sensibiliser les décideurs à l'importance de mettre au point des politiques culturelles qui assurent la diversité culturelle et la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture ; inclure la culture comme élément fondamental dans toute stratégie de développement durable ; et, avant tout, garantir l'accès des personnes et communautés à la culture et leur participation à celle de leur préférence et à n'importe quelle étape du cycle culturel.

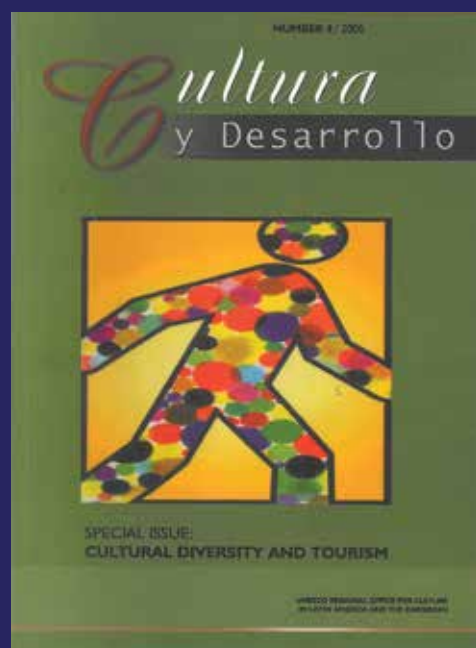
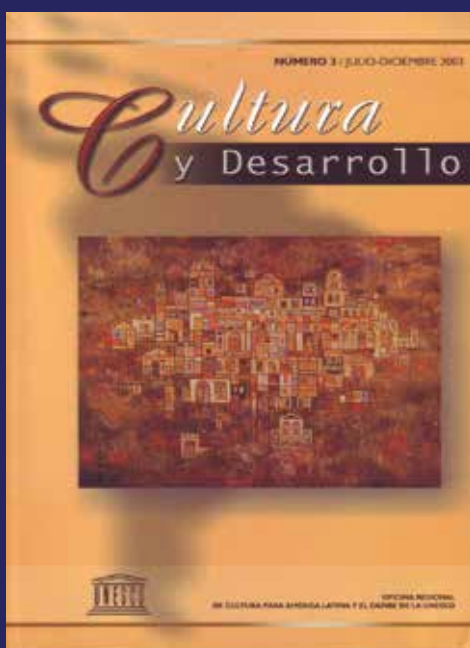
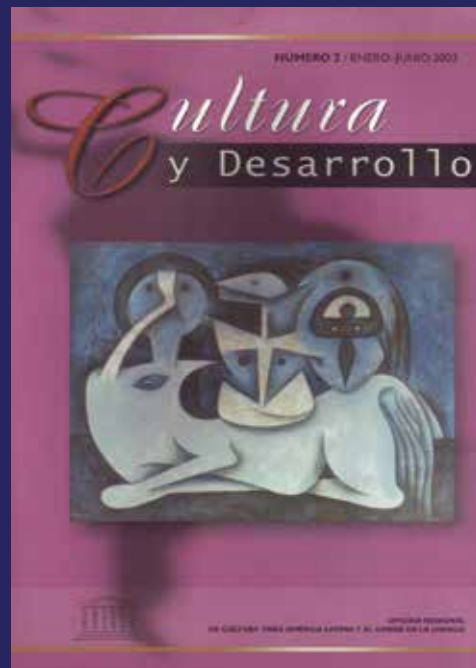
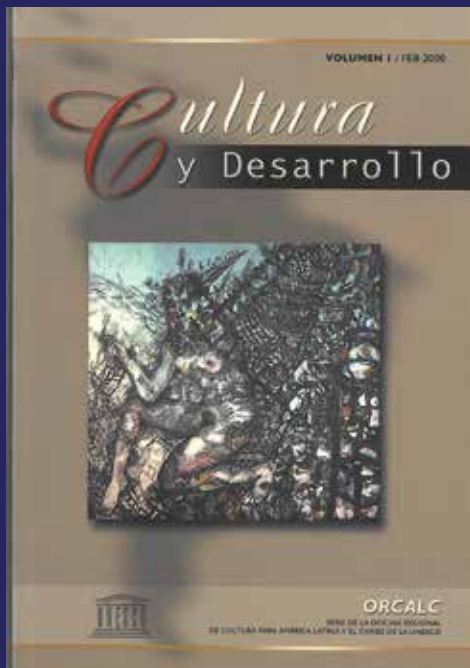
Le Plan de travail de la culture de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2016-2021) montre les efforts déployés pour refléter les besoins et les priorités aux échelles nationale et régionale. Ce document, débattu et approuvé en septembre 2015 dans le cadre de l'atelier inauguré à La Havane par la Directrice générale de l'UNESCO souligne l'importance d'incorporer le Plan dans les politiques et programmes nationaux pour développer le secteur culturel et atteindre les Objectifs de développement durable fixés dans le Programme 2030 pour le développement durable.

Les ministres de la Culture de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), réunis à La Havane les 18 et 19 septembre 2015, ont salué dans la déclaration finale l'initiative de l'UNESCO concernant l'élaboration du Plan de travail de la culture et lancé un appel en faveur de son enrichissement moyennant un travail participatif et conjoint des pays membres de la CELAC.

**Texte élaboré par Begoña Guzmán qui, jusqu'au mois d'août 2015, a fait office de coordinatrice du magazine Culture et Développement au Bureau de l'UNESCO à La Havane. Actuellement, elle occupe le poste de spécialiste en culture pour le développement à UNESCO Etxea, Centre UNESCO du Pays basque.*



MAGAZINE CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
2000-2015



Magazine Culture et Développement no 1

Sommaire

Culture et développement : perspectives pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Industries culturelles et mondialisation : processus de développement et d'intégration en Amérique latine. De la culture à la diversité. Défis économiques et culturels de l'Amérique latine face à l'avenir. Culture et développement : questions à débattre. L'Amérique latine et les Caraïbes : l'espace culturel dans les processus de régionalisation et de mondialisation. La culture pour le développement : un défi de notre temps. Éloge de la culture et du développement dans une optique humaniste. La culture en tant que dimension centrale du développement (Le programme culturel de la ville de Mexico). La valeur de la culture.

Magazine Culture et Développement no 2

Sommaire

Les origines culturelles multiples des Amériques. Les projets de transformation dans les années 1960 et 1970. Rapport entre le monde et l'Amérique latine. La mondialisation néolibérale : défis à relever par les penseurs latino-américains. Repenser l'avenir de l'Amérique. La restructuration néolibérale : défis et alternatives pour la pensée latino-américaine. L'Amérique latine, l'éducation et le développement. La culture comme plate-forme du développement contemporain. Culture et politiques culturelles. Économie et culture : l'essentiel et le spécifique. Vers une nouvelle stratégie de développement touristique et culturel en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Havane se redresse grâce aux plus-values urbaines. Un nouveau contrat entre la culture et la société : « L'avenir n'est plus ce qu'il était ». Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Magazine Culture et Développement no 3

Sommaire

La formation en matière de gestion du patrimoine. Propositions pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Culture, mondialisation et centres historiques. Scénarios, défis, propositions. Gestion ou gouvernement des centres historiques. Le centre historique : gestion et gouvernance. Le centre historique de la Vieille-Havane comme moteur du changement. La diversité culturelle à l'ère de la mondialisation. Un regard sur la transformation américaine : démocratie et pauvreté. Pensée critique latino-américaine : contestation de l'eurocentrisme. Une voix à contre-courant. Culture et stratégies de développement. José Martí et l'UNESCO au XXI^e siècle. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Magazine Culture et Développement no 4

Sommaire

De la force axée sur l'industrie à l'option de plate-forme publique. De quelle authenticité parle-t-on ? Un concept souple dans la recherche de l'autorité. Projet-pilote d'observatoire du tourisme et de la diversité culturelle : le tourisme et ses effets. Souvenirs : authenticité matérielle et immatérielle. La diversité culturelle en fonction du développement touristique : thèmes et alternatives en matière de politique. Repas pour touristes : deuxième menu, menu spécial et menu spécifique. La dignité culturelle et le développement touristique : une approche différente. La poule aux œufs d'or. Race, genre et tourisme international en Jamaïque. Harmoniser le paradoxe : l'analogie de l'arbre dans le tourisme culturel à Bali. Tourisme et nouvelles formes d'interaction culturelle dans les médinas marocaines. Intégrer le tourisme dans le développement patrimonial durable. Le Darjeeling Himalayan Railway ou chemin de fer himalayen de Darjeeling. Tourisme communautaire des groupes et peuples d'Équateur, alternative de développement. Alternatives d'un rapport viable entre patrimoine et tourisme dans le cadre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Entre les mains de la culture. Recommandation de La Havane sur la diversité culturelle et le tourisme.

Magazine Culture et Développement no 5

Sommaire

Les dimensions économiques du carnaval d'Oruro. L'industrie du carnaval à Trinité-et-Tobago. Quelques notes sur l'économie du carnaval de Bahia. Les dimensions économiques des Parrandas de Remedios (fêtes populaires). Économie et carnaval à La Vega, République dominicaine. Les dimensions économiques du carnaval de Buenos Aires : impact ou valorisation économique ? Les dimensions économiques du carnaval de Santiago de Cuba. Les fêtes traditionnelles en l'honneur de Santiago Apóstol dans la municipalité de Loíza (Porto Rico) : dimensions économiques. Les dimensions économiques du carnaval de Veracruz. Le carnaval de La Havane depuis une optique économique. Les dimensions économiques des fêtes populaires et du carnaval : une présence invisible.

Magazine Culture et Développement no 6

Sommaire

L'artisanat latino-américain comme facteur de développement économique, social et culturel : l'artisanat à la lumière des nouveaux concepts sur la culture et le développement. Sauvegarde et préservation du patrimoine artisanal latino-américain : le legs de Daniel Rubín de la Borbolla. La crise mondiale et le secteur de l'artisanat : importance de la formation des artisans comme stratégie pour faire face aux menaces de la crise économique et financière mondiale. La propriété intellectuelle et le registre des artisanats et des savoirs traditionnels : la protection juridique du mola et d'autres savoirs traditionnels au Panama. La gestion du design : innovation et tradition artisanale. L'artisanat comme vecteur du développement humain en Amérique latine et dans les Caraïbes.

CULTURE & DEVELOPMENT



www.lacult.unesco.org

Magazine Culture et Développement no 7

Sommaire

Culture et développement. La refondation d'Haïti. Batterie d'indicateurs de la culture pour le développement de l'UNESCO : un outil pour intégrer la culture dans les stratégies de développement. Les indicateurs concernant le livre dans six pays latino-américains. Cámaras de la diversidad. Exposition itinérante de cinéma des Caraïbes : quelques considérations. Le secteur Culture de l'UNESCO en Argentine, au Paraguay et en Uruguay : pensée et action depuis la perspective de la culture pour le développement. Le Qhapaq Ñam : chemin principal andin. Cohésion sociale à Chiapas. Les Guloyas et les Guloyitas. Les terrasses et leur environnement.

CULTURE & DEVELOPMENT

MUSEUMS *and Heritage*

Diseño de portada © Amulfo Espinosa



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Regional Office for Culture
in Latin America and the Caribbean
UNESCO, Havana



NORWEGIAN EMBASSY



NUMBER 8
2012

www.lacult.unesco.org

Magazine Culture et Développement no 8

Sommaire

La contribution des musées au développement. La mission des musées. L'affectation d'édifices historiques à des usages culturels. Musées ou centres culturels ? Les objectifs des musées : éducation, étude et récréation. Incidence des institutions culturelles sur le développement local. Palacio del Segundo Cabo : un pont interculturel à La Havane. État des musées.

CULTURE & DEVELOPMENT

CULTURAL GOODS,
SERVICES AND
ACTIVITIES
KNOWLEDGE
TRANSMISSION
SOCIAL COHESION
QUALITY OF LIFE



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Regional Office for Culture
in Latin America and the Caribbean
UNESCO Havana



Diseno de portada © Amulfo Espinosa

www.lacult.unesco.org

Magazine Culture et Développement no 9

Sommaire

Culture et développement dans l'Agenda de développement pour l'après 2015. Culture et développement : un long parcours. Déclaration de Suriname. Culture et développement : l'expérience brésilienne dans un contexte mondialisé. La culture : pilier de développement pour le Bien Vivre. La Caraïbe nicaraguayenne : diversité culturelle, autonomie et unité. Indicateurs de la culture pour le développement de l'UNESCO. L'UNESCO et l'École internationale de cinéma de San Antonio de los Baños : création, production, distribution et diffusion. Cultrip. Gibara : contribution de la culture au développement économique d'une petite ville de Cuba. Soutien aux nouvelles initiatives de décentralisation et stimulation productive à Cuba. Cuidarte Chili. La contribution de CERLALC et CRESPIAL au développement de la région. Les actuelles réformes des régimes du droit d'auteur. La faisabilité culturelle dans la planification du développement. Éducation, culture et développement. Science et sociétés des connaissances durables. Déclaration de Hangzhou.

CULTURE & DEVELOPMENT



STOP THE ILLICIT TRAFFIC OF CULTURAL PROPERTY



www.lacult.unesco.org

Magazine Culture et Développement no 10

Sommaire

Les Conventions de l'UNESCO et leur contribution au développement durable. Premier Séminaire international sur les politiques et les stratégies de récupération des biens publics, terrains vagues et patrimoine culturel. La valeur des œuvres d'art. L'identité de la société kuna. Les Conventions de l'UNESCO pour la protection des biens culturels. La Convention de 1970. Capacités juridiques et pratiques en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Convention d'UNIDROIT. Réunions spécialisées au Cône sud. Interpol Argentine. Quatre tonnes de fossiles. La récupération du siècle au Paraguay. 77 tableaux cachés dans un dépôt. Les tableaux de Cézanne, Gauguin et Renoir. Sur les traces des œuvres volées. Leçons tirées dans la région andine et centre-américaine. Œuvrant ensemble : la communauté andine protège son patrimoine. La momie pré-incaïque. Le Pérou en Égypte. De la lutte à la prévention. La protection du patrimoine meuble colombien. Guatemala : dix ans de lutte. Recommandations pour les Caraïbes. Prévention du trafic illicite du patrimoine subaquatique. Trafic après les catastrophes. La liste rouge dominicaine. Contrôle aux douanes cubaines. La France et les Pays-Bas coopèrent à Saint-Martin. Opportunités et défis dans les Caraïbes. Mexique : patrimoine et identité. Pour une culture de la paix.

CULTURE & DEVELOPMENT

WORLD HERITAGE IN THE CARIBBEAN

Diseño de portada © Amulfo Espinosa



Regional Office for Culture
in Latin America and the Caribbean
UNESCO IIVARSA



Ministry of Education, Culture and
Science of the Netherlands



www.lacult.unesco.org

Magazine Culture et Développement no 11

Sommaire

Déclaration spéciale de la CELAC sur la culture comme vecteur du développement humain. La Convention de 1972. La contribution de la Convention de 1972 au développement local. Déclaration spéciale de la CELAC sur les petits États insulaires en développement. La culture dans les petits États insulaires en développement. Les lieux de mémoire de la Route de l'esclave dans les Caraïbes hispanophones. Résistance, liberté et patrimoine dans les Caraïbes insulaires. Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP). Déclaration et Plan d'action de Philipsburg.

CULTURE & DEVELOPMENT

Diseño de portada © Miguel Guerrero

**INTANGIBLE
CULTURAL HERITAGE
IN LATIN AMERICA
AND THE CARIBBEAN**

**Capacity-Building
Programme**



Regional Office
for Culture in
Latin America
and the Caribbean
UNESCO Havana



№12 · 2014

www.lacult.unesco.org

Magazine Culture et Développement no 12

Sommaire

Culture éclatante. Le programme de formation. Liste des éléments du patrimoine culturel immatériel de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Convention des chamanes jaguars. Qui donne le consentement ? La transmission des uns aux autres. Les jeunes et le patrimoine. Legs des femmes. Société civile. Retour à l'école. Au-delà de la folklorisation. Identité et continuité dans l'espace. Évaluation du programme de formation. Programme de formation : conclusion et recommandations. Contribution de CRESPIAL à la mise en œuvre du programme de l'UNESCO. La Bibliothèque du vodou.

CULTURE & DEVELOPMENT

UNDERWATER CULTURAL HERITAGE IN LATIN AMERICAN AND THE CARIBBEAN

DOSSIER
Cervera's squadron
in Santiago de Cuba

Florence
Declaration

Diseño de portada © Amulfo Espinosa

Reproducción © UNESCO



Regional Office for Culture
in Latin America and the Caribbean
UNESCO Havana



cooperación
española



NP13
2015

www.lacult.unesco.org

Magazine Culture et Développement no 13

Sommaire

La culture dans l'Agenda de développement pour l'après 2015. La Convention de 2001 et le développement durable. Patrimoine subaquatique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Coopération dans les Caraïbes. Coopération entre l'Espagne et l'Amérique latine et les Caraïbes. Lois, normes, procédures informelles et insécurité juridique au Brésil. Rivière San Salvador, refuge des premiers navires. Valparaíso : le patrimoine situé sous le niveau zéro du port principal. Le patrimoine culturel subaquatique au Pérou. Baie La Gloria : premier port espagnol en terre ferme ? Pour un patrimoine subaquatique documenté, protégé et durable. Castillo de San Pedro de la Roca. Importance historique de la flotte de l'amiral Cervera. L'épave fantôme de Siboney. Le cabinet d'archéologie de l'Office de l'historien de La Havane. La réserve de biosphère « Península de Guanahacabibes » à Cuba. L'université du Texas A&M et son programme d'archéologie nautique à Porto Rico.



© E. Napolitano/UNESCO

2.2. Le Forum des ministres de culture de l'Amérique latine et des Caraïbes

Le Forum des ministres de la Culture et des responsables des politiques culturelles de l'Amérique latine et des Caraïbes, dénommé actuellement Réunion des ministres de la Culture de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), a été institué en 1989, lors de la Première Réunion des ministres de la Culture de la région tenue au Brésil. Le Forum, le plus ancien en son genre, demeure l'espace de réflexion par excellence des instances dirigeantes du gouvernement en charge de la culture dans la région, étant donné qu'il s'agit du seul espace culturel de rencontre de tous les États membres de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Lors de cette première rencontre, les plus hauts responsables des politiques culturelles de vingt États membres de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont un bon nombre travaillaient alors sous la tutelle des ministères de l'Éducation, ont trouvé un consensus sur des thèmes innovants à l'époque, comme l'identification de la dimension culturelle comme facteur indispensable du processus d'intégration politique et économique de la région, la reconnaissance de la pluralité ethnique, culturelle et linguistique de leurs peuples,

la nécessité de préserver l'identité historique et culturelle, le paysage naturel et le patrimoine historique bâti, en plus du patrimoine meuble et les créations matérielles et immatérielles, la condamnation du trafic illicite des biens culturels et la demande de restitution de ces biens en vue de leur réincorporation dans le patrimoine des peuples, ainsi que les liens entre science, technologie et culture, entre autres.

Y ont également participé activement M. Eduardo Portella, sous-directeur général pour la culture de l'UNESCO et M. Hernán Crespo-Toral, alors directeur du Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à La Havane, Cuba.

Pour résumer en peu de mots les principales actions menées par le Forum des ministres de la Culture, citons, par exemple, les efforts consentis en vue de mettre en place un système unique d'information culturelle et de cartographie, dénommé SICLaC, mis en pratique par le Forum à partir de 1996, dont les fruits sont aujourd'hui

palpables dans un groupe d'États membres de la région. De même, cette action aboutirait par la suite à la création d'un Forum virtuel, genèse immédiate de l'actuel Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes (www.lacult.unesco.org).

Entre 1999 et 2014, le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture a facilité, coordonné et financé depuis son siège à La Havane le travail du Secrétariat technique du Forum, moyennant un poste créé sur demande des États membres de la région.

Selon la stratégie du Bureau, le Forum des ministres, aujourd'hui Réunion des ministres de la Culture de la CELAC, constitue sa principale contrepartie, car il offre à l'UNESCO la possibilité d'interagir avec les plus hauts responsables des politiques culturelles de la région et de promouvoir les Conventions, concepts et priorités de l'Organisation.

Cette collaboration a déjà porté ses fruits, dont la décision, adoptée par le XIVe Forum des ministres de la Culture (Caracas, République bolivarienne du Venezuela, septembre 2005), de soutenir l'avant projet de Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, en tant que mécanisme permettant d'assurer la diversité culturelle et l'épanouissement de la créativité et des industries culturelles des États membres. La région est ainsi devenue la première au monde à reconnaître la Convention de 2005, précédant ainsi la Conférence générale de l'Organisation en ce qui concerne son adoption.

Les 24 États membres qui ont participé au XIXe Forum des ministres de la Culture et des responsables des politiques culturelles de l'Amérique latine et des Caraïbes et à la Première Réunion des ministres de la Culture de la CELAC, tenue en mars 2013 à Paramaribo, Suriname, ont décidé de travailler progressivement en vue de l'intégration du Forum et de la Réunion dans un seul mécanisme, à partir de la réunion à se tenir en 2014.

De même, ils ont convenu que les Réunions des ministres de la Culture de la CELAC devaient faire siens les accords, projets, programmes et activités du Forum des ministres de la culture, en vue d'assurer leur continuité.

La République bolivarienne du Venezuela et la République de Cuba ont accueilli la Deuxième et la Troisième Réunion des ministres de la Culture de la CELAC en 2014 et 2015 respectivement.

Les projets ci-après font partie actuellement du Plan d'action de la Troisième Réunion des ministres de la culture de la CELAC :

- Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Exposition itinérante de cinéma des Caraïbes
- Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP)
- Musée virtuel de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Festival des arts des Caraïbes (CARIFESTA)
- Projet de site web de la CARICOM pour les enfants (CARICOM Children's Website)
- Système d'information culturelle du MERCOSUR (SICSUR)
- Corredor Cultural Caribe (CCC)
- Réseaux de connaissances
- École régionale des arts
- Parque de los Próceres (Parc des hommes illustres)

La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, a participé à l'inauguration de la dernière Réunion des ministres de la Culture de la CELAC, tenue le 18 septembre 2015 à La Havane. Dans son discours, Mme Bokova a fait allusion au rôle que jouent l'Amérique latine et les Caraïbes dans la consolidation des valeurs et idéaux qui ont sous-tendu, il y a 70 ans, le surgissement de l'UNESCO, ainsi qu'à l'impérieuse nécessité de les récupérer pour relever les défis auxquels fait face aujourd'hui le monde. La plus haute fonctionnaire de l'UNESCO a accompagné au bureau de la rencontre le ministre de la Culture de Cuba, Julián González, et le ministre de la Culture et du Patrimoine de l'Équateur, Guillaume Long, représentant de l'actuelle présidence par intérim de la CELAC.

Le matin de ce même jour, la Directrice générale a pris part à l'atelier régional organisé par le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture, ayant pour but de discuter et valider un Plan de travail de la culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2016-2021, ce qui permettra d'impulser la mise en œuvre du programme de l'Organisation et contribuera à réaliser les objectifs visés au Programme 2030 pour le développement durable du point de vue culturel.

**Les textes sur le Forum des ministres et le Portail de la culture ont été élaborés par Olga Rufins, Officier de programme national du Bureau de La Havane, qui a rempli la fonction de secrétaire technique du Forum des ministres. Coordinatrice du Portail de la culture.*

2.3. Le Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes (www.lacult.unesco.org)

Le Portail est le projet le plus ancien mis en exécution et l'un des principaux projets inclus dans le Plan d'action de la Réunion des ministres de la Culture de la CELAC. Il constitue en même temps la section Culture du site web du Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Portail divulgue en permanence les informations fournies par les États membres de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les politiques et les bonnes pratiques dans le domaine culturel, ainsi que les activités menées à ce sujet par l'UNESCO dans la région. Disponible en anglais et en espagnol, le Portail compte désormais une vaste base de données comprenant plus de 175 000 entrées.

Grâce au travail de compilation et numérisation réalisé par le Bureau régional, le site renferme des documents de tous les forums des ministres de la Culture et de l'ultérieure Réunion des ministres de la Culture de la CELAC.

Il propose un programme culturel latino-américain et caribéen, dont le but est de faciliter la promotion des meilleures pratiques

et de contribuer au dialogue entre les États membres latino américains et caribéens. De même, il offre des informations mises à jour sur les institutions culturelles de la région, et publie des nouvelles et informations intéressantes sur les politiques culturelles des États membres de la région et sur les actions ayant à voir avec le programme de l'UNESCO.

Depuis 2008, le Portail publie un bulletin numérique thématique bilingue qui circule via courrier électronique et qui est disponible en ligne. Le bulletin est envoyé à plus de 2 000 destinataires, comprenant des ministères et institutions en charge de la culture, institutions culturelles gouvernementales et non gouvernementales, personnalités de la culture dans la région, Commissions nationales pour l'UNESCO et Bureaux de l'UNESCO établis dans le monde entier.

Le XIXe Forum des ministres de la Culture et des responsables en charge des politiques culturelles de l'Amérique latine et des Caraïbes et la Première Réunion des ministres de la Culture de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) ont réitéré la demande de collaboration à l'UNESCO pour divulguer par le biais du Portail les bonnes pratiques des États



© ACAPI, Fundación Gaia Amazonas / Sergio Barteliman, 2006

membres de la région susceptibles de renforcer le rôle de la culture dans l'éradication de la pauvreté et des inégalités sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de parvenir au développement durable.

Le Deuxième Sommet de la CELAC (La Havane, Cuba, 28-29 janvier 2014) a, dans sa Déclaration spéciale sur la culture comme moteur du développement humain, reconnu le Portail comme un « outil précieux pour la promotion de la coopération dans le domaine de la culture dans le cadre de la CELAC », et demandé à l'UNESCO de continuer d'apporter sa contribution en vue de son développement, ce qui a été ratifié dans le Plan d'action de la CELAC pour 2015, adopté par le Troisième Sommet de l'Organisation, tenu à Belén, Costa Rica, en janvier de cette année.

Compte tenu de ces demandes et de la priorité accordée aussi bien par l'UNESCO que par la CELAC à la reconnaissance de l'importance de la culture pour le développement durable dans le cadre du Programme 2030, le Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes se trouve en plein processus de restructuration au sujet du programme adopté par les États membres latino-américains et caribéens.

Ce processus prévoit la redéfinition de ses sections, sur la base des sujets suivants :

- Réunion des ministres de la Culture CELAC
- Patrimoine matériel
- Trafic illicite et musées
- Patrimoine en péril
- Patrimoine subaquatique
- Route de l'esclave et personnes d'ascendance africaine

- Patrimoine immatériel
- Diversité des expressions culturelles
- Culture = Développement durable

Outre la question thématique, les actions prévues viseront le renforcement du rôle du Portail en tant qu'outil au service des États membres de la région, tout d'abord en matière de formation et comme véhicule pour divulguer leurs meilleures pratiques au sujet des thématiques susmentionnées, contribuant ainsi au renforcement de la coopération entre eux.

D'autres actions permanentes seront consolidées dans l'avenir immédiat, dont l'élargissement du Répertoire des institutions, la diffusion de convocations et, en particulier, le renforcement des échanges entre les membres des réseaux.

Actuellement, des pas sont faits en vue de la création d'une base de données sur les spécialistes et les experts en thèmes culturels de la région, un objectif qui demandera nécessairement la coopération de tous les États membres.

Pendant 2015, le Portail a publié environ 400 nouvelles et informations sur plus de 450 événements, tous liés aux thèmes énoncés supra, pour la plupart concernant les bonnes pratiques dans le domaine du développement des industries créatives dans la région.

**Les textes sur le Forum des ministres et le Portail de la culture ont été élaborés par Olga Rufins, Officier de programme national du Bureau de La Havane, qui a rempli la fonction de secrétaire technique du Forum des ministres. Coordinatrice du Portail de la culture.*



DÉCENNIE INTERNATIONALE DES
PERSONNES D'ASCENDANCE
AFRICAINNE 2015 - 2024

www.un.org/es/events/africandescentdecade



Año Internacional de los
Afrodendientes

Lo habéis disuelto en tinta inmemorial.
Lo habéis robado a un pobre negro indefenso.
Lo escondisteis, creyendo
Que iba a bajar los ojos yo de la vergüenza.

Nicolás Guillén (1902 - 1989)
60 Años de la Elegía "El Apellido"



OFICINA REGIONAL DE CULTURA PARA AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE DE LA UNESCO

3

PLAN DE TRAVAIL DE LA CULTURE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

3.1. Antécédents

3.1.1. La stratégie à moyen terme de l'UNESCO

Le Plan de travail de la culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'UNESCO prévoit les actions à mener dans le domaine de la culture aux échelles nationale et régionale pendant la période 2016-2021. Le plan souligne en particulier la nécessité de réaliser les objectifs de développement durable, fixés en septembre 2015 par le Sommet des Nations Unies sur le développement durable, et ce par le biais du Plan de travail de la culture, adopté par la Conférence générale de l'UNESCO.

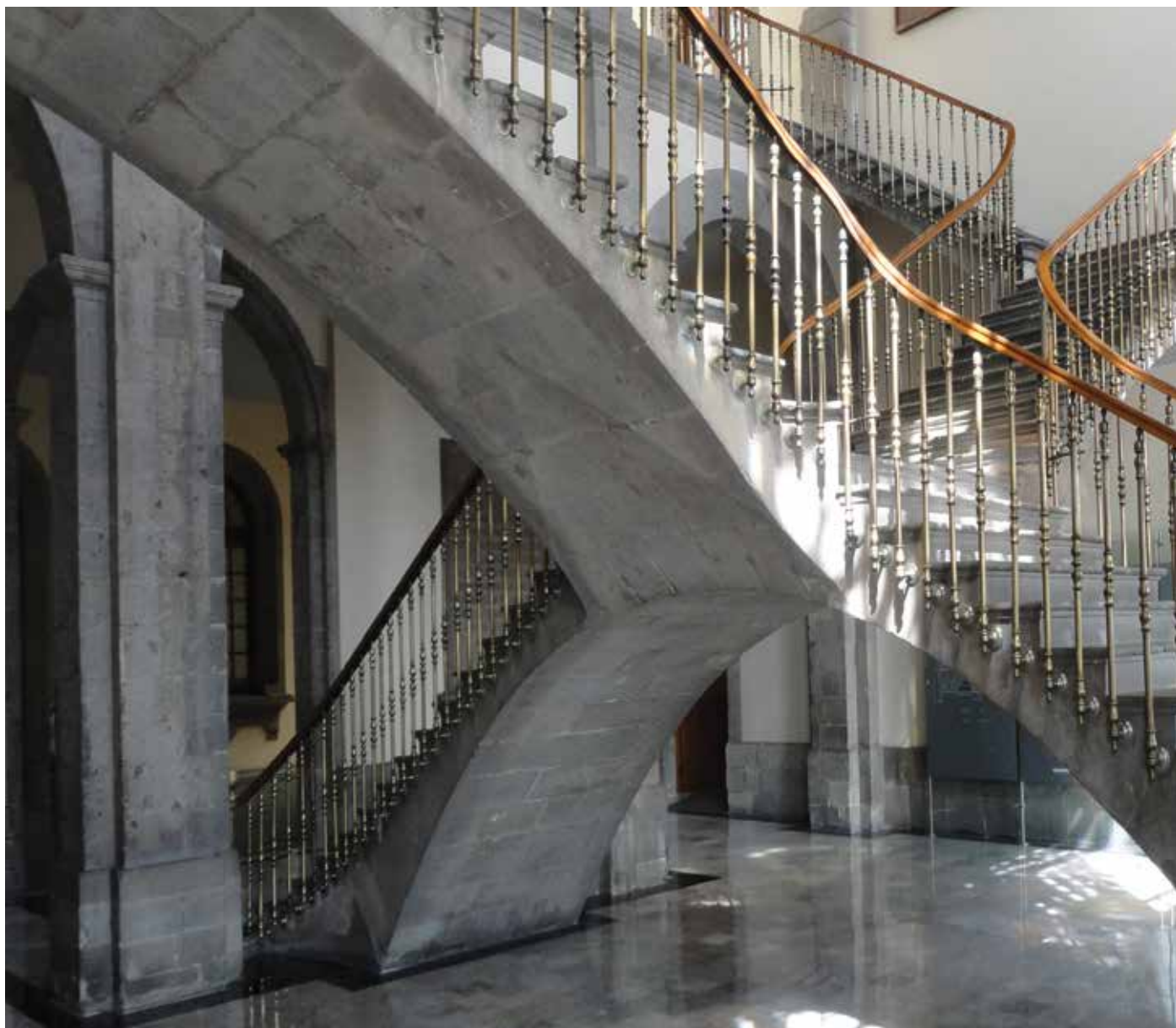
La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT), Mexico, 1982).

La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés com-

posant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la diversité dans l'ordre du vivant (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001).

La culture est d'ailleurs un moyen de transmission des connaissances et le produit qui en résulte, à la fois passé et actuel. La culture est un moteur et catalyseur du développement durable, de la paix et du progrès économique. Dans son ensemble, la culture rassemble les sociétés et les nations, qui sont celles qui reconnaissent la valeur exceptionnelle du patrimoine bâti et naturel. Les communautés apprécient à leur juste valeur les pratiques, représentations, savoir-faire et connaissances qui leur procurent un sentiment d'identité et de continuité. Les femmes et les hommes, en particulier les plus jeunes, s'incorporent, par le biais des industries créatives et culturelles, au marché du travail, impulsent le développement local et favorisent l'innovation.

La Stratégie à moyen terme 2014-2021 de l'UNESCO (37 C/4) répond aux priorités, besoins, opportunités et défis que pose



© F. Brugman

l'environnement international. Ledit document, adopté par la Conférence générale de l'UNESCO, définit deux objectifs stratégiques dans le domaine de la culture : 1) protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine et 2) favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles. Ces objectifs stratégiques se déclinent dans le document de programme et budget approuvés par l'Organisation pour la période 2014-2017 (37 C/5) en deux axes d'action comprenant des résultats escomptés.

Le premier axe propose 1) de protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture, le patrimoine et l'histoire en faveur du dialogue et du développement, et englobe la mise en œuvre efficace de la Convention de 1954 et les deux protocoles y relatifs, adoptés en 1954 et 1999 (conflits armés et patrimoine), la Convention de 1970 (lutte contre le trafic illicite des biens culturels), la Convention de 1972 (patrimoine mondial), la Convention de 2001 (patrimoine subaquatique) et le projet de la Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage, l'Histoire générale de l'Afrique et le Programme des histoires générales et régionales. Le deuxième axe d'action a pour objectif 2) de soutenir et de

promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement des industries créatives et culturelles moyennant la mise en œuvre efficace de la Convention de 2003 (patrimoine immatériel) et la Convention de 2005 (industries créatives et culturelles).

L'incorporation du Plan de travail de la culture dans les politiques et les programmes nationaux des 33 États latino-américains et caribéens, membres du Groupe III de l'UNESCO, s'avérera un moyen essentiel pour développer le secteur culturel dans leurs territoires et créer des sociétés plus équitables, ainsi que pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités sociales, accroître les opportunités d'emploi et diminuer les taux d'exclusion sociale, tel que défini au point 4 de la Déclaration spéciale sur la culture comme moteur du développement humain (II Sommet de la communauté des États latino-américains et caribéens, tenu les 28 et 29 janvier 2014 à La Havane (Cuba).

Les déclarations de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC)

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes, réunis le 29 janvier 2014, à La Havane (Cuba), dans le cadre du deuxième Sommet de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), ont adopté la Déclaration de La Havane, le Plan d'action de la CELAC 2014 et 29 déclarations spéciales à caractère thématique.

Parmi les déclarations spéciales adoptées, il faut faire mention de celle concernant la culture comme moteur du développement humain qui tient compte des objectifs esquissés dans la Déclaration du Suriname, approuvée à la première Réunion des ministres de la Culture de la CELAC, qui a eu lieu les 14 et 15 mars 2013 à Paramaribo (Suriname). La déclaration spéciale met en avant l'importance de la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes comme fondement de l'identité de chaque pays et catalyseur des processus d'intégration régionale. Elle souligne aussi l'importance de la culture et des industries culturelles pour les économies nationales et assume l'engagement des États de promouvoir l'entreprise culturelle comme outil de conservation du patrimoine culturel et de création d'emplois et de richesse, de telle façon qu'elle contribue au bien-être des citoyens et au progrès de la société dans son ensemble.

Ces déclarations reconnaissent que la culture est un facteur essentiel susceptible d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités sociales, d'accroître les opportunités d'emploi et de diminuer les taux d'exclusion sociale, de conformité avec le processus de promotion de sociétés plus équitables, l'accent étant mis en particulier sur les populations autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les aînés, les jeunes, les migrants et les habitants des petits États insulaires en développement (PEID).

Ces documents fixent d'autre part comme domaines prioritaires de travail les droits culturels, le dialogue interculturel, la transmission des connaissances traditionnelles et modernes, la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, le patrimoine matériel, naturel et immatériel et les industries culturelles et créatives.

Compte tenu des déclarations et du Plan d'action adoptés, les États membres de la CELAC identifient une série d'actions qui devront être menées dans le domaine de la culture :

Sur les politiques culturelles et les Conventions de l'UNESCO

1. Mener des actions qui permettent de reconnaître les mérites des politiques culturelles comme promotrices de valeurs qui reflètent le respect de la vie, de la dignité humaine, du pluriculturalisme, des principes de justice et de tolérance, et de refus de la violence, en tant que facteurs devant participer à la mise en place d'une culture de la paix à même d'identifier la région.
2. Préserver et promouvoir la diversité culturelle et le caractère multiethnique, multiculturel et multilingue des identités latino-américaines et caribéennes.
3. Formuler des politiques publiques et mettre en œuvre les Conventions de l'UNESCO, en tant qu'outils favorisant le développement humain, social et économique durable.

4. Prendre les mesures nationales nécessaires pour récupérer et sauvegarder les connaissances et savoirs traditionnels.

5. Continuer de travailler au renforcement de la Convention de 1970 sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de l'UNESCO, afin de lutter contre le trafic illicite des biens culturels dans la région.

6. Participer à l'Institut régional du patrimoine mondial à Mexico afin de promouvoir la mise au point de politiques culturelles axées sur la protection, la conservation et la promotion du patrimoine culturel et naturel de la région.

Sur les méthodologies communes

7. Partager et échanger des méthodologies permettant d'analyser du point de vue quantitatif et qualitatif l'impact réel de la culture, des industries créatives et culturelles sur les économies et le développement social de nos pays.

8. Travailler à la mise en place d'un système d'information culturelle qui touche tous les membres de la CELAC et permette de faire connaître et de valoriser la participation de la culture aux économies et au développement social de nos pays.

9. Demander à l'UNESCO de faire des études, en collaboration avec la CEPALC, et à partir d'une méthodologie consensuelle, afin de quantifier les effets de la culture et des industries culturelles sur les objectifs d'élimination de la pauvreté et de diminution des inégalités sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que d'élaborer un catalogue de bonnes pratiques en la matière.

10. Mettre au point un Programme stratégique régional intégrant la gestion des risques de catastrophes.

Sur les entreprises culturelles

11. Formuler et matérialiser des projets régionaux permettant de financer, promouvoir et protéger les entreprises culturelles, y compris la promotion de synergies entre des institutions publiques et privées.

12. Concevoir des schémas de soutien et financement concernant des projets culturels, y compris les petites et moyennes entreprises (PME) culturelles, les coopératives et les associations des artisans, entre autres, ce qui constituerait des voies complémentaires pour développer les entreprises culturelles.

13. Se féliciter de l'initiative du Corredor Cultural Caribe (Corridor culturel des Caraïbes) comme un projet en mesure de faciliter la rencontre de tous nos pays afin de créer un espace socioculturel destiné à des activités qui stimulent les échanges, favorisent l'économie culturelle, facilitent le marché de produits culturels et améliorent les voies de communication et de transport.

Sur l'inclusion de la culture dans le Programme de développement pour l'après-2015

14. Coopérer en tant que CELAC pour continuer de travailler à des questions culturelles et pour présenter nos propositions et

2



OBJECTIF 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



nos expériences culturelles aux instances multilatérales pertinentes, tout en soutenant les efforts visant à intégrer la culture dans le Programme de développement pour l'après-2015.

Sur le Portail de la culture et autres projets du Forum des ministres

15. Préserver les activités du Forum des ministres de la Culture, les accords atteints dans ce cadre, la continuité des projets et des programmes développés à ce jour par ce Forum et ses réunions, en particulier le Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes et demander à l'UNESCO de poursuivre sa coopération avec ces projets et ces programmes. Les activités du Forum sont les suivantes :

- a. Exposition itinérante de cinéma des Caraïbes
- b. Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes pour le patrimoine mondial
- c. Musée virtuel de l'Amérique latine et des Caraïbes
- d. Festival des arts des Caraïbes (CARIFESTA)
- e. Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes
- f. Site web de la CARICOM pour les enfants (CARICOM Children's Website)
- g. Système d'information culturelle SICSUR-MERCOSUR
- h. Corredor Cultural del Caribe Centroamericano (CCCC)

16. Développer en permanence le Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes, outil précieux pour la promotion de la coopération dans le domaine de la culture dans le contexte de la CELAC.

Lors de leur troisième Réunion, tenue à La Havane, le 19 septembre, les ministres de la Culture de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) ont adopté un Plan d'action culturel pour la période 2015-2020 qui définit les principales lignes en matière culturelle pour les États de la région pour les cinq prochaines années.

Cette réunion a eu lieu une fois ratifié le Plan de travail de l'UNESCO. Certaines des propositions et initiatives contenues aussi bien dans le Plan d'action culturel de la CELAC que dans la Déclaration finale de la réunion figurent dans le présent document.

Dans la Déclaration finale de la réunion, les ministres ont reconnu et enrichi l'initiative du présent Plan de travail moyennant un travail participatif et concerté avec les pays membres de la Communauté. Ils ont d'ailleurs célébré le 70e anniversaire de l'UNESCO et le 10e anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, un instrument normatif d'une importance capitale pour la région.

Il a été d'ailleurs reconnu le rôle joué par l'Amérique latine et les Caraïbes dans la mise au point et l'adoption des Directives opérationnelles de la Convention de 1970. Un appel a été lancé à tous les pays membres de la CELAC afin qu'ils appliquent ses principes et contenus et assument une position régionale concernant la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et patrimoniaux.

Finalement, les ministres ont exprimé leur soutien à toutes les actions visant à intégrer la culture dans le Programme 2030, tout en reconnaissant que celle-ci est un droit, un facteur de cohésion et d'identité et une force en mesure de transformer la société.

Domaines thématiques du Plan de travail de l'UNESCO

Le Plan de travail régional de l'UNESCO pour la période 2016-2021 définit les orientations à suivre en matière de culture en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le but d'atteindre les 17 objectifs assortis de 169 cibles arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les Nations Unies en septembre 2015, en vertu duquel la culture doit catalyser le changement pour construire des villes durables et garantir l'éducation de qualité, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la croissance économique et la promotion de sociétés inclusives et pacifiques.

Le Plan de travail doit contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région. Il identifie quatre domaines thématiques et un grand nombre d'actions concrètes qui pourront se matérialiser en fonction des priorités nationales au cours des six prochaines années. Chaque action comprend des exemples d'indicateurs qui facilitent le suivi des succès remportés et leur lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) et le Plan d'action arrêté par les ministres de la Culture de la Communauté des États latino-américains et caribéens.

Les actions prévues dans le Plan sont regroupées en quatre domaines thématiques : 1) Élaboration de politiques et législations nationales ; 2) Renforcement des capacités ; 3) Recherche et sensibilisation ; et 4) Mécanismes de coopération.

Domaine thématique 1 : Élaboration de politiques et législations nationales

Les activités concernant l'élaboration de politiques et législations nationales proposent de suivre de près la mise en œuvre efficace des Conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture. Ces traités, qui ont un caractère contraignant pour tous les pays les ayant ratifiés, constituent d'ailleurs des cadres programmatiques régissant les politiques culturelles sur le plan international, compte tenu de leur caractère sectoriel et de leur contribution aux politiques générales de développement.

Certaines de ces Conventions, dont celles relatives au patrimoine mondial, au patrimoine immatériel ou à la diversité des expressions culturelles, ont été déjà ratifiées par la plupart des pays de la région. D'autres, même si elles portent sur des questions prioritaires pour la région, comme c'est le cas de la prévention du trafic illicite des biens culturels, du patrimoine subaquatique ou de la protection des biens en cas de conflit armé, n'ont pas encore été ratifiées par tous les pays.

La ratification des Conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture par les États de la région joue un double rôle, d'une part les doter d'un cadre normatif concernant les différentes po-

litiques culturelles et, de l'autre, favoriser la coopération entre les pays et l'adoption de politiques conjointes concernant des sujets communs. Mais la ratification à elle seule ne suffit pas. À l'instar d'autres régions de la planète, la difficulté réside dans la mise en œuvre efficace des mesures proposées dans les Conventions et dans les Directives opérationnelles, en vertu desquelles les cadres programmatiques peuvent être développés et mis à jour.

Les Conventions recommandent aux pays de réviser et de mettre à jour leurs politiques et législations nationales afin que celles-ci répondent aux besoins réels et puissent s'adapter aux objectifs arrêtés par les différents organismes supranationaux, le but étant de réaliser des activités conjointes et de portée mondiale.

Les Conventions relatives au patrimoine mettent l'accent sur la nécessité d'élaborer de registres et inventaires, plans de gestion et de prévention de risques. Les registres et les plans s'avèrent utiles pour établir des listes des éléments représentatifs de chaque site et région, susceptibles d'être inscrits par la suite sur la Liste du patrimoine mondial ou du patrimoine immatériel, ainsi que pour quantifier et définir le patrimoine et déterminer les mesures les plus efficaces à prendre en vue de leur protection, conservation et sauvegarde, de conformité avec les dispositions et recommandations résultant du consensus général des experts. La quantification et le registre, qui doivent faire l'objet d'une mise à jour périodique, permettront de disposer des données nécessaires aux effets statistiques pour mesurer la contribution de la culture au développement et élaborer les plans de relèvement après les catastrophes.

Les mécanismes de coopération visés aux Conventions prévoient en outre la possibilité d'accéder à des fonds, recevoir de l'assistance technique ou régler des différends par le biais des commissions établies à cette fin.

Malgré les énormes efforts déployés dans toute la région, les progrès varient d'un pays à un autre, voire à l'échelle nationale. Aussi, le Plan de travail propose-t-il des mesures concrètes que les pays ayant ratifié les Conventions pertinentes doivent mettre en œuvre. Dans le cas des pays n'ayant pas ratifié ces instruments, les mesures ont le caractère de recommandations.

Le formulaire correspondant à ce domaine thématique permet à chaque pays ou municipalité d'établir les indicateurs, l'état de référence et les objectifs pour chaque action proposée, ce qui facilite le suivi des progrès enregistrés. Le suivi, de pair avec l'évaluation périodique des résultats atteints, facilitera à son tour le contrôle sur les plans national et régional. Ces données seront très utiles pour compléter les rapports périodiques sur la mise en œuvre des Conventions. Les rapports constituent non seulement une obligation contractée par les États au moment de ratifier ces instruments, mais notamment un outil d'auto-évaluation.

Domaine thématique 2 : Renforcement des capacités

Ce domaine thématique est axé sur le renforcement des capacités dans la région dans le domaine de la culture, vu que la formation est un élément essentiel pour atteindre les objectifs fixés pour cette période.



En dépit des expériences et connaissances accumulées en matière de gestion culturelle, aussi bien par les institutions que par la société civile, il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir à l'application efficace des mesures proposées dans les Conventions et programmes de l'UNESCO. Pour ce qui est des Conventions, même si les États membres s'engagent manifestement à les mettre en œuvre au moment de déposer l'instrument de ratification, leur application efficace est entravée en raison du manque de ressources, aussi bien financières qu'humaines, de l'absence de prévision à moyen et court terme en matière de planification budgétaire, et de la nécessité de disposer d'outils qui mettent en évidence l'importance de la culture pour le développement humain et économique. Nous en voulons pour preuve les industries créatives, qui représentent à ce jour 3 pour cent du PIB mondial, mais dont la distribution est très diverse du point de vue géographique, aussi bien au sein d'un pays qu'entre différents pays.

La formation continue s'avère fondamentale pour l'élaboration de politiques et mesures dans le domaine de la culture, leur application efficace et la réalisation des objectifs de développement durable. Aussi, le Plan envisage-t-il le renforcement des capacités moyennant la formation des professionnels, de la société civile et des communautés, la mise au point de programmes de formation en gestion culturelle, l'organisation de cours, congrès et séminaires spécialisés et la publication de matériels de formation.

Le Plan donne suite à des initiatives déjà sur place, dont le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP), programme de formation à long terme centré sur la gestion du patrimoine culturel et naturel et la mise en œuvre de la Convention de 1972 ; les stratégies de formation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003) ; le soutien au renforcement des industries créatives (Convention de 2005), ou les activités de formation concernant la protec-

tion, la conservation et la gestion du patrimoine subaquatique (Convention de 2001). Le Plan prévoit d'ailleurs l'organisation de cours de formation dans des sujets considérés prioritaires pour la région, tels que la lutte contre le trafic illicite des biens culturels (Convention de 1970 et UNIDROIT), donnant ainsi suite aux activités de formation récentes.

Domaine thématique 3 : Recherche et sensibilisation

L'application réussie des mesures proposées dans le Programme de la culture de l'UNESCO dépend non seulement de la volonté des États - volonté exprimée moyennant la ratification des instruments normatifs -, mais aussi en particulier de la reconnaissance collective des avantages sociaux et économiques découlant de l'application efficace des mesures. À cette fin, le domaine thématique 3, qui porte sur la recherche et la sensibilisation, recommande de promouvoir l'élaboration et la publication d'études scientifiques, techniques et artistiques, ainsi que la production et diffusion de matériel de sensibilisation aux risques qui planent sur la protection, la conservation, la sauvegarde et la gestion durable du patrimoine et de la diversité des expressions culturelles.

La recherche et la sensibilisation sont essentielles pour mettre à jour les politiques culturelles et les adapter aux nouveaux défis et objectifs. L'évaluation du travail réalisé et l'identification et diffusion de bonnes pratiques contribuent à l'élaboration et application des mesures les plus adéquates selon les cas.

Afin d'évaluer l'impact des mesures culturelles appliquées et leur lien avec le développement durable, le Plan recommande d'utiliser les Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement, ainsi que d'autres outils statistiques portant notamment sur la dimension macroéconomique de la culture, dont les Comptes satellites pour la culture ou le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, élaboré par l'Institut de statistique de l'UNESCO (www.uis.unesco.org).

Ce domaine thématique porte aussi sur la diffusion et la promotion des activités culturelles menées à bien dans la région, notamment par le truchement du Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes (www.lacult.unesco.org), et sur l'organisation et la réalisation d'activités ayant trait aux dates marquantes pour la période 2016-2021, dont la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) et la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022).

Domaine thématique 4 : Mécanismes de coopération

Ce domaine thématique est centré sur les mécanismes régionaux de coopération, fondamentaux pour atteindre les objectifs fixés pour la région.

L'Amérique latine et les Caraïbes comptent des systèmes et mécanismes de coopération, aussi bien sous-régionaux que régionaux, dans le domaine de la culture. Cependant, il est nécessaire d'éviter les doubles emplois, de renforcer la coordination et de mettre au point un cadre général de comparaison de données. Vu que le programme de l'UNESCO englobe tous les pays de la région, indépendamment des accords souscrits entre eux, le Plan de travail a pour but de faciliter la coopération, moyennant le programme de la culture, entre l'Organisation et les entités y associées, telles que les Commissions nationales pour l'UNESCO, les Chaires UNESCO et les centres placés sous son égide (centres régionaux de catégorie 2).

Les centres de cette catégorie, dont le centre de formation Lucio Costa (patrimoine), CERLALC (promotion du livre), CRESPIAL (sauvegarde du patrimoine immatériel) et Zacatecas (patrimoine mondial), sont des institutions intergouvernementales spécialisées qui contribuent à la sauvegarde et gestion du patrimoine, encouragent le dialogue entre les pays membres et travaillent en faveur de la reconnaissance des droits culturels. Aussi, la collaboration avec d'autres institutions dans le cadre de divers projets favorise-t-elle l'élaboration des politiques culturelles.

Le Plan propose d'ailleurs de superviser les initiatives et projets en cours depuis la période précédente afin de garantir leur déroulement adéquat. Tel est le cas du Corredor Cultural del Caribe (CCC) qui constitue, depuis 2011, un espace de promotion de la diversité culturelle dans les Caraïbes et un catalyseur pour la création des industries culturelles, le tourisme durable et la coopération internationale.

Pour ce qui est du Réseau des villes créatives, le Plan de travail recommande l'emploi du Réseau en vue du renforcement des capacités et des partenariats entre les villes membres. Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, six villes font déjà partie du réseau. Compte tenu des potentialités de la région, il est probable qu'un nombre accru de villes se joignent dans la prochaine période à cette initiative de l'UNESCO dont le but est de renforcer les capacités sur le plan local, encourager la créativité en tant qu'élément essentiel du développement économique et social et promouvoir la diversité des produits culturels présents sur les marchés national et international.

Il faudra en outre s'efforcer de consolider et de soutenir la culture à l'aide des nouvelles technologies et réseaux d'échange déjà établis dans le but d'entreprendre des activités conjointes efficaces.

Bref, le Plan de travail de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes propose des mesures et recommandations expressément conçues pour s'adapter aux priorités de la région et pour être mises en œuvre sur les plans local et national par les différents États parties, le but étant de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable et de ceux du Plan d'action de la culture de la CELAC et à l'obtention des résultats escomptés concernant le Programme général de l'UNESCO relatif à la culture.

TABLEAUX DE BORD DU PLAN

Les tableaux de bord montrent les différents domaines thématiques contenus dans le Plan de travail. Ils permettent, à titre indicatif, d'évaluer et de superviser, à partir d'indicateurs quantitatifs, le travail effectué par chacun des États membres de la région, de conformité avec le programme quadriennal de l'UNESCO. De même, ils constituent un outil précieux pour suivre de près la mise en œuvre des conventions ratifiées par les États parties et pour établir un cadre d'orientation des actions et mesures prioritaires.

Pour faciliter ce suivi, les tableaux incluent différentes colonnes, à savoir État de référence (état actuel), Objectif (objectif à atteindre avant la fin de la période) et Niveau de priorité, en fonction de la période biennale pendant laquelle devront être exécutées les actions (Niveau 1 : 2016-17, Niveau 2 : 2018-19, Niveau 3 : 2020-21).

À titre indicatif, et pour faciliter le rapport existant entre les activités ou les produits proposés et les buts des programmes de l'UNESCO, de la CELAC, et des objectifs de développement durable, la colonne UNESCO C5 fait référence au Programme de l'UNESCO, la colonne Plan CELAC, à la Déclaration spéciale sur la culture et au Plan d'action de la CELAC approuvés par le Sommet de La Havane en 2014), et la colonne ODD 2015, aux objectifs de développement durable de l'Agenda post-2015.

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
Ratifier les Conventions relatives à la culture de l'UNESCO									
1.1 Ratifier la Convention de 1970 (lutte contre le trafic illicite des biens culturels)	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de 1970	24	33				2	8	1,8,15
1.2 Ratifier la Convention de 2001 (patrimoine subaquatique)	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de 2001	17	30				4		1,8,15
1.3 Ratifier la Convention de 2003 (patrimoine immatériel)	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de 2003	30	33				6	5	15
1.4 Ratifier la Convention de 2005 (industries culturelles)	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de 2005	30	33				7	6	1,8
1.5 Ratifier la Convention de La Haye de 1954 et les deux protocoles y relatifs, adoptés en 1954 et 1999 (conflit armé et patrimoine)	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de 1954 et les deux protocoles	20 P1:18 P2:17	30 P1:30 P2:30				3	10	15
Mettre à jour les registres et inventaires									
1.6 Mettre à jour les inventaires locaux du patrimoine culturel, en particulier ceux comprenant des lieux de mémoire	Nombre d'inventaires mis à jour Nombre de lieux de mémoire inventoriés						1, 5	9, 10	11
1.7 Mettre à jour les listes indicatives du patrimoine mondial avec la participation des communautés et une représentation accrue des différentes catégories du patrimoine	Nombre de listes indicatives mises à jour	3					1, 5	9, 10	11
1.8 Mettre à jour les inventaires des musées, institutions culturelles et lieux de culte	Nombre de musées qui ont mis à jour leurs inventaires						2	8	4, 15
1.9 Élaborer et/ou mettre à jour les inventaires du patrimoine immatériel aux niveaux local et national	Nombre d'inventaires élaborés et/ou mis à jour						6	5	15
1.10 Réaliser des collectes de données sur les ressources culturelles disponibles (patrimoine, biens, activités et services culturels) au niveau local, en incluant les créateurs, gestionnaires, entrepreneurs, petites et moyennes entreprises des industries culturelles et créatives, en particulier à partir des indicateurs UNESCO de la culture pour le développement	Nombre de cartes élaborées au niveau local Nombre d'études réalisées à partir des indicateurs UNESCO de la culture pour le développement						7	6	1, 8
Patrimoine matériel - Convention pour la protection du patrimoine mondial									
1.11 Approuver et mettre en œuvre les Plans d'action sous-régionaux pour le patrimoine mondial	Nombre de pays qui mettent en œuvre les Plans d'action sous régionaux pour le patrimoine mondial						1	9	1, 8, 11, 13
1.12 Rédiger des lois type ou des stratégies concernant le patrimoine mondial qui tiennent compte de la diversité de catégories de biens et priorités de chaque sous-région	Nombre de lois type rédigés						1	9	1, 8, 11

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
1.13 Mettre à jour les politiques nationales et locales concernant le patrimoine culturel et naturel en vue d'inclure la participation des communautés, de favoriser le développement durable, de promouvoir le tourisme culturel durable et d'incorporer la diversité de catégories de biens, en particulier, les paysages culturels et les biens qui se trouvent dans les grandes villes	Nombre de lois sur le patrimoine mises à jour						1	9	1, 8, 11
1.14 Fournir de l'assistance technique afin d'améliorer la qualité des dossiers de candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	Nombre de professionnels formés Nombre de dossiers soumis et acceptés						1	9	1, 8, 11
1.15 Mettre à jour les plans de gestion des biens du patrimoine mondial en vue de l'inclusion de directives sur la gestion du tourisme durable, la stratégie d'établissement de partenariats, les plans de gestion des risques et la contribution équilibrée de femmes et hommes à la conservation des biens	Nombre de plans de gestion mis à jour						1	9	1, 5, 8, 11, 13
1.16 Mettre en exécution des projets de démonstration de conservation de biens du patrimoine mondial ayant à voir avec la Liste du patrimoine mondial en danger, les conflits, les catastrophes, le tourisme durable, l'urbanisation et les changements climatiques	Nombre de projets de conservation mis en exécution						1	9	1, 8, 11, 13
1.17 Élaborer et soumettre des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention de 1972	Nombre de rapports périodiques soumis						1	9	1, 5, 8, 11, 13

Trafic illicite - Convention de 1970 et musées

1.18 Mettre à jour les lois et les politiques nationales et créer des services comprenant des mécanismes afin d'interdire ou d'empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	Nombre de pays dotés de lois et proposant des services qui assurent la mise en œuvre efficace de la Convention de 1970 Nombre de pays ayant ratifié la Convention de 1970						2	8	15
1.19 Soumettre des demandes de médiation et conciliation et de retour ou restitution auprès du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC)	Nombre de cas examinés concernant la médiation et la conciliation ou le retour ou restitution de biens culturels						2	8	15

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
1.20 Élaborer et soumettre des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention de 1970	Nombre de rapports nationaux soumis						2	8	15
1.21 Mettre à jour les lois nationales, en particulier le droit pénal en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de la Convention de 1954 et des deux protocoles	Nombre de pays dotés de lois et sanctions pénales susceptibles d'assurer la mise en œuvre efficace de la Convention et des deux protocoles						2	10	15
1.22 Élaborer et soumettre des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et les deux protocoles y relatifs, adoptés en 1954 et 1999	Nombre de rapports périodiques soumis						3	10	15
1.23 Fournir des services-conseils et organiser des cours de formation sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé	Nombre de cours de formation dispensés aux forces armées et aux civils sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé								
Patrimoine culturel subaquatique - Convention de 2001									
1.24 Rédiger des lois type ou des stratégies nationales concernant le patrimoine culturel subaquatique qui tiennent compte des priorités de chaque État partie et incluant un plan en vue de la prévention du trafic illicite	Nombre de pays dotés de lois et stratégies nationales susceptibles d'assurer la mise en œuvre efficace de la Convention et la lutte contre le trafic des biens culturels subaquatiques						2, 4	8	15
1.25 Effectuer des missions d'assistance technique et scientifique sur demande d'un pays et/ou s'il en est besoin	N° de missions effectuées par le Conseil consultatif scientifique et technique de la Convention						4		15
1.26 Mettre en exécution des projets de démonstration de conservation et gestion du patrimoine culturel subaquatique susceptibles de promouvoir le développement local et de prévenir le trafic illicite	Nombre de sites dotés d'un plan de prévention du trafic des biens culturels subaquatiques						2, 4	8	1, 8
Route de l'esclave et lieux de mémoire									
1.27 Inclure dans les plans d'études des matières concernant les histoires générales et régionales, l'Histoire générale de l'Afrique, la Route de l'esclave et les lieux de mémoire	Nombre de pays dont les plans d'études comprennent des matières relatives à l'Histoire générale de l'Afrique						5	10	15
Patrimoine culturel immatériel - Convention de 2003									
1.28 Formuler et réviser les politiques nationales concernant le patrimoine immatériel	Nombre de pays dotés de lois susceptibles d'assurer la mise en œuvre efficace de la Convention						6	5	15
1.29 Élaborer et mettre en exécution des plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, comprenant les langues autochtones et les langues en péril	Nombre de plans de sauvegarde élaborés ou exécutés						6	5	15

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
1.30 Élaborer, traiter et soumettre efficacement les demandes d'assistance internationale dans le cadre de la Convention de 2003	Nombre de demandes d'assistance internationale traitées						6	5	15
1.31 Fournir des services-conseils en vue de la soumission de dossiers de candidature à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel	Nombre de nouveaux éléments inclus dans la Liste						6	5	15
1.32 Élaborer et soumettre des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention de 2003	Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention et identification de ceux qui traitent des questions relatives à l'égalité des sexes						6	5	15
Diversité des expressions culturelles - Convention de 2005									
1.33 Formuler et mettre à jour les politiques nationales de soutien et promotion des industries créatives et culturelles, y compris les politiques commerciales, l'emploi de moyens numériques, la liberté d'expression et l'accès à l'information	<p>Nombre de pays ayant ratifié la Convention</p> <p>Nombre de pays dotés de lois et mesures susceptibles de promouvoir la diversité des expressions culturelles (création, production, distribution, diffusion, accès aux biens, services et activités culturelles et participation de la société civile)</p> <p>Nombre de nouvelles petites et moyennes entreprises du secteur des industries créatives et culturelles mises en place</p> <p>Nombre de professionnels qui travaillent dans le secteur des industries créatives et culturelles (données ventilées par sexe)</p> <p>Pourcentage estimé de la contribution au PIB des industries créatives et culturelles</p>						7	6	1,8
1.34 Élaborer et traiter des demandes d'assistance technique internationale et mettre en exécution des projets dans le cadre du Fonds international pour la diversité culturelle	Nombre de projets exécutés dans le cadre du Fonds international pour la diversité culturelle et stratégie de recherche de fonds						7	6	1,8
1.35 Formuler des politiques en vue de la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans le cadre de l'agenda pour le développement post 2015, y compris le développement urbain durable	Nombre de politiques (plans d'action locaux et nationaux)						7	6	1,8
1.36 Rédiger et soumettre des rapports nationaux périodiques concernant la Convention de 2005	Nombre de rapports nationaux périodiques élaborés par des experts						7	7	1,8

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
2.1 Renforcer les capacités du personnel des centres de catégorie 2 de la région	Nombre de professionnels des centres formés (données ventilées par sexe)						1, 6, 7	9, 5, 6	4, 5
2.1.1 Mettre en place des programmes de formation en matière de gestion culturelle pour élever le niveau professionnel du personnel du secteur culturel	Nombre de programmes de formation exécutés en matière de gestion culturelle								
Patrimoine matériel - Convention pour la protection du patrimoine mondial									
2.2 Renforcer les capacités concernant la gestion intégrale du patrimoine	Nombre de plans de gestion de biens du patrimoine mondial figurant dans les Conventions de 1970 et 2001 Nombre de gestionnaires de lieux de mémoire formés (données ventilées par sexe)						1, 2, 4	9	4, 5
2.3 Mettre à jour et exécuter le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP)	Nombre de gestionnaires de biens du patrimoine mondial qui ont élevé leurs capacités (données ventilées par sexe)						1	9	4, 5, 13
2.4 Élaborer des matériaux de formation et organiser des stages d'études pratiques sur la gestion des risques et d'évaluation des besoins post-catastrophe	Nombre de matériaux publiés Nombre de professionnels de divers secteurs formés (données ventilées par sexe) Nombre de biens du patrimoine mondial dont les plans de gestion incluent la gestion des risques						1	9	4, 5, 13
2.5 Renforcer les capacités institutionnelles pour définir et établir des itinéraires culturels, en particulier la Route de l'esclave et les lieux de mémoire	Nombre d'itinéraires culturels établis Nombre d'itinéraires relatifs à la Route de l'esclave et aux lieux de mémoire Nombre de gestionnaires de lieux de mémoire formés (données ventilées par sexe)						1, 5	9, 10	4, 5
Trafic illicite - Convention de 1970 et musées									
2.6 Organiser des cours de formation portant sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, adressés aux parties publiques et non publiques intéressées	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de 1970 Nombre d'experts formés, familiarisés avec la mise en œuvre de la Convention de 1970 (données ventilées par sexe)						2	8	4, 5

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
2.7 Renforcer les capacités du personnel des musées	Nombre d'experts formés, familiarisés avec le rôle des musées (données ventilées par sexe)						2	8	4,5
Protection du patrimoine culturel en cas de conflit - Convention de La Haye de 1954 et les deux protocoles y relatifs, adoptés en 1954 et 1999									
2.8 Organiser des cours de formation et des activités de sensibilisation concernant la Convention de La Haye de 1954 et les deux protocoles y relatifs, adoptés en 1954 et 1999, avec la participation des parties intéressées, publiques et privées	<p>Nombre de membres des forces armées et des institutions connexes qui ont renforcé leurs capacités (données ventilées par sexe)</p> <p>Nombre d'entités qui font partie du réseau de travail en la matière</p> <p>Nombre de pays qui comptent des comités consultatifs nationaux chargés de veiller à l'accomplissement de la résolution II de la Conférence de La Haye de 1954</p>						3	10	4,5
Patrimoine culturel subaquatique - Convention de 2001									
2.9 Élaborer des matériaux de formation et organiser des cours concernant la Convention de 2001, avec la participation des parties intéressées, publiques et privées	<p>Nombre de matériaux publiés</p> <p>Nombre d'archéologues, plongeurs, entre autres personnels, qui ont renforcé leurs capacités (données ventilées par sexe)</p>						4		4,5
Patrimoine culturel immatériel - Convention de 2003									
2.10 Renforcer les capacités concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans la région	Nombre de porteurs, autorités, personnels et institutions concernés formés (données ventilées par sexe)						6	5	4,5
Diversité des expressions culturelles - Convention de 2005									
2.11 Renforcer les capacités des institutions et des personnels chargés de promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier des décideurs dans le domaine des politiques commerciales	<p>Nombre de personnes et d'institutions publiques et privées qui ont renforcé leurs capacités (données ventilées par sexe)</p> <p>Nombre d'experts de la région ayant à voir avec la mise en œuvre de la Convention de 2005 (données ventilées par sexe)</p>						7	6	4,5
2.12 Traduire en espagnol les matériaux de formation élaborés concernant les industries créatives	Nombre de matériaux publiés en espagnol						7	6	4,5

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
Élaborer et divulguer des études susceptibles d'évaluer l'incidence de la culture sur le développement durable aux niveaux local et régional, en recourant aux outils suivants : indicateurs UNESCO de la culture pour le développement, comptes satellites pour la culture et cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, entre autres									
3.1 Réaliser des monographies prouvant que la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable, tout en identifiant les contributions des femmes à l'amélioration de leur état de conservation et gestion	Nombre de monographies publiées						1	7	1, 8, 5
3.2 Réaliser des études sur la fonction sociale, économique et éducative des musées en tant que vecteurs de développement et de dialogue interculturel	Nombre d'études soumises Nombre de musées qui contribuent au développement durable et au dialogue interculturel						2	7, 10	1, 8
3.3 Élaborer et soumettre des rapports nationaux sur les politiques muséales, sur la base de la Recommandation de l'UNESCO de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société	Nombre de rapports soumis								
3.4 Réaliser des études et élaborer des matériaux de diffusion et sensibilisation concernant le patrimoine subaquatique dans le cadre de la culture pour le développement	Nombre de publications, audiovisuels, brochures, nouvelles et reportages parus dans les médias						4		1, 8
3.5 Réaliser des études sur les politiques culturelles et les indicateurs sur le patrimoine culturel immatériel	Nombre d'études publiées						6	5	15
3.6 Réaliser et divulguer des études à partir d'une méthodologie susceptible de mesurer l'incidence (indicateurs) des industries créatives sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités dans la région	Nombre d'études publiées						7	6	1, 8
3.7 Réaliser et divulguer des études sur l'évaluation de besoins post-catastrophe, qui tiennent compte du patrimoine matériel et immatériel, des infrastructures culturelles, du tourisme et des industries créatives, entre autres aspects	Nombre d'études publiées								
3.8 Promouvoir les différentes manifestations et plateformes qui favorisent la divulgation et l'échange des connaissances sur le patrimoine et les industries créatives de la région	Nombre de sites web consacrés à la collecte de ressources culturelles de la région Nombre d'utilisateurs du Portail de la culture de l'Amérique latine et des Caraïbes						1,2,3,4, 5,6,7	12, 13	4
Patrimoine matériel - Convention pour la protection du patrimoine mondial									
3.9 Réaliser des études sur les vulnérabilités face aux risques de catastrophe des biens du patrimoine mondial	Nombre d'études publiées						1	1	1, 13

Produits	Indicateurs	État de référence	Objectif	Niveau de priorité			UNESCO C5	Plan CELAC	ODD 2016
				1	2	3			
Trafic illicite - Convention de 1970 et musées									
3.10 Élaborer et divulguer des matériaux de sensibilisation concernant le danger des fouilles clandestines et l'importation et l'exportation illicites du patrimoine culturel, en particulier des biens culturels à caractère religieux, datant de l'époque précolombienne ou appartenant au patrimoine subaquatique	Nombre de publications, audiovisuels, brochures et autres matériaux de communication, nouvelles et reportages parus dans les médias						2, 4	8	15
Protection du patrimoine culturel en cas de conflit - Convention de La Haye de 1954 et les deux protocoles y relatifs, adoptés en 1954 et 1999									
3.11 Réaliser des études et élaborer des plans de préparation aux situations d'urgence et de conflit armé et adopter des mesures en temps de paix	Nombre d'études soumises Nombre de pays dotés de plans de préparation aux situations d'urgence et de conflit armé et des mesures en temps de paix						3	10	15
Favoriser l'accès aux connaissances moyennant la promotion de l'histoire et de la mémoire communes en vue de la réconciliation et du dialogue									
3.12 Élaborer des matériaux à l'intention des enseignants sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, la Route de l'esclave et les lieux de mémoire	Nombre de matériaux méthodologiques et de formation élaborés sur la Route de l'esclave et les lieux de mémoire						5	10	15
3.13 Traduire l'Histoire générale de l'Afrique en espagnol et en portugais et publier la version espagnole	Nombre de publications traduites en espagnol						5	10	15
3.14 Utiliser les histoires générales et régionales en vue de la promotion du dialogue interculturel	Nombre de publications, audiovisuels, brochures, nouvelles et reportages parus dans les médias, causeries et conférences données						5	10	15
3.15 Réaliser des monographies sur les interactions culturelles et les contributions des personnes d'ascendance africaine	Nombre d'études publiées						5	10	15
3.16 Organiser des activités dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) et de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022)	Nombre d'activités organisées dans le cadre des deux décennies						5	10	15
Patrimoine culturel immatériel - Convention de 2003									
3.17 Promouvoir et divulguer les meilleures pratiques et autres matériaux de sensibilisation concernant la Convention de 2003	Nombre des meilleures pratiques identifiées Nombre de publications, audiovisuels, brochures, nouvelles et reportages parus dans les médias, causeries et conférences données						6	5	15
Diversité des expressions culturelles - Convention de 2005									
3.18 Divulguer des informations et des bonnes pratiques sur les industries créatives	Nombre des meilleures pratiques identifiées Nombre de publications, audiovisuels, brochures, nouvelles et reportages parus dans les médias, causeries et conférences données						7	6	1, 8

ANNEXE 1. Conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture ratifiées par les pays latino-américains et caribéens

	1972	2003	2005	1970	1954	1954 P1	1954 P2	2001	Total
Argentine	x	x	x	x	x	x	x	x	6+2
Barbade	x	x	x	x	x	x	x	x	6+2
Honduras	x	x	x	x	x	x	x	x	6+2
Mexique	x	x	x	x	x	x	x	x	6+2
Équateur	x	x	x	x	x	x	x	x	6+2
Panama	x	x	x	x	x	x	x	x	6+2
Paraguay	x	x	x	x	x	x	x	x	6+2
Cuba	x	x	x	x	x	x		x	6+1
Brésil	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Colombie	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Costa Rica	x	x	x	x	x	x	x		5+2
République dominicaine	x	x	x	x	x	x	x		5+2
El Salvador	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Guatemala	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Nicaragua	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Pérou	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Uruguay	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Chili	x	x	x	x	x	x	x		5+2
Bolivie	x	x	x	x	x				5
Venezuela	x	x	x	x	x				5
Haïti	x	x	x	x				x	5
Grenade	x	x	x	x				x	5
Antigua et Barbuda	x	x	x					x	4
Sainte Lucie	x	x	x					x	4
Saint-Vincent-et-les Grenadines	x	x	x					x	4
Jamaïque	x	x	x					x	4
Trinité et Tobago	x	x	x					x	4
Belize	x	x	x	x				x	4
Bahamas	x	x	x	x				x	4
Guyana	x		x					x	3
Dominique	x	x							2
Saint Kitts et Nevis	x							x	2
Suriname	x								1
Total	33	30	30	24	20	18	17	17	

TRANSFORMER NOTRE MONDE: LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

4

Résolution A/RES/70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015

Préambule

Le Programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. Nous considérons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable.

Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action. Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective.

Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles que nous annonçons aujourd'hui témoignent de l'ampleur de ce nouveau Programme universel et montrent à quel point il est ambitieux. Ils s'inscrivent dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et visent à réaliser ce que ceux-ci n'ont pas permis de faire. Ils visent aussi à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Intégrés et indissociables, ils concilient les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale.

Les objectifs et les cibles guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète.

L'humanité

Nous sommes déterminés à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain.

La planète

Nous sommes déterminés à lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

La prospérité

Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.

La paix

Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

Les partenariats

Nous sommes déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.



Atteindre le but que nous nous sommes donné ne sera possible que si les objectifs de développement durable sont intimement liés et leur mise en œuvre intégrée. Si nous réalisons toutes les ambitions affichées dans ce Programme, chacun vivra bien mieux dans un monde meilleur.

Déclaration

Introduction

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 25 au 27 septembre 2015 alors que l'Organisation célèbre son soixante-dixième anniversaire, avons arrêté aujourd'hui de nouveaux objectifs mondiaux de développement durable.
2. Au nom des peuples que nous servons, nous avons adopté un accord historique portant sur une série complète d'objectifs et de cibles à caractère universel, qui sont ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement. Nous nous engageons à œuvrer sans relâche pour que ce Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030. Nous considérons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. Nous sommes attachés à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée et intégrée. Nous tirerons également parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont nous nous efforcerons d'achever la réalisation.
3. Nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous sommes résolus également à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays.
4. Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider.
5. Ce Programme a une portée et une importance sans précédent. Il est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Les objectifs et les cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable.
6. Ces objectifs et cibles sont le fruit de plus de deux années de consultations publiques intenses organisées dans le monde entier et de mobilisation de la société civile et d'autres parties prenantes, où la voix des plus pauvres et des plus vulnérables a reçu toute l'attention qu'elle méritait. Il convient de mentionner le précieux travail accompli par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement

urable et par l'Organisation des Nations Unies, qui a présenté un rapport de synthèse sur la question en décembre 2014 par l'intermédiaire du Secrétaire général.

Notre projet.

7. Dans ces objectifs et cibles, nous définissons un projet extrêmement ambitieux et porteur de changement. Nous aspirons à un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir. Un monde libéré de la peur et de la violence. Un monde où tous sachent lire, écrire et compter. Un monde où tous jouissent d'un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale, où la santé physique et mentale et le bien-être social soient assurés. Un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement soient tenus et où il y ait une meilleure hygiène. Un monde où il y ait des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun puisse se nourrir de manière saine et nutritive quels que soient ses moyens. Un monde où les établissements humains soient sûrs, résilients et durables et où chacun ait accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
8. Nous aspirons à un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination. Un monde où la race, l'origine ethnique et la diversité culturelle soient respectées. Un monde où règne l'égalité des chances, pour que le potentiel humain soit pleinement réalisé et la prospérité partagée. Un monde qui investisse dans ses enfants et où chacun d'eux grandisse à l'abri de la violence et de l'exploitation. Un monde où l'égalité des sexes soit une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation aient été levés. Un monde juste, équitable, tolérant et ouvert, où les sociétés ne fassent pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables soient satisfaits.
9. Nous aspirons à un monde dans lequel chaque pays jouisse d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, et où le principe d'un travail décent pour tous soit une réalité. Un monde où les modes de consommation et de production et l'utilisation de toutes les ressources naturelles soient durables, que celles-ci proviennent de la terre, de l'air, des fleuves, des lacs, des aquifères, des océans ou des mers. Un monde où le développement durable soit favorisé par la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit ainsi que des conditions favorables, aux niveaux national et international, marquées par une croissance économique soutenue et partagée, le développement social, la protection de l'environnement et l'élimination de la faim et de la pauvreté. Un monde dans lequel le développement et l'usage des technologies soient respectueux du climat et de la biodiversité et soient résilients. Un monde où l'humanité vive en harmonie avec la nature et où la faune et la flore sauvages et les autres espèces vivantes soient protégées.

Nos principes communs et nos engagements

10. Le nouveau Programme est guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le

plein respect du droit international. Il se fonde sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005. Il s'inspire d'autres instruments, tels que la Déclaration sur le droit au développement.

11. Nous rappelons les textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, qui forment le socle du développement durable et ont contribué à façonner ce nouveau Programme, notamment la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous rappelons également la suite donnée aux textes issus de ces conférences, y compris les documents finals de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe.
12. Nous réaffirmons tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7 établissant la notion des responsabilités communes mais différenciées.
13. Les défis mis en évidence dans ces grandes conférences et réunions au sommet étant intimement liés, tout comme les engagements pris, ils supposent des solutions intégrées. Une approche nouvelle est donc nécessaire pour les relever. Le développement durable repose sur l'idée que les mesures visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, à lutter contre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, à préserver la planète, à créer une croissance économique soutenue, partagée et durable et à favoriser la cohésion sociale sont intimement liées et interdépendantes.

Notre monde aujourd'hui

14. Nous nous réunissons à un moment où d'immenses défis se posent en matière de développement durable. Des milliards de personnes continuent de vivre dans la pauvreté, privées de leur dignité. Les inégalités se creusent dans les pays et d'un pays à l'autre. Il y a d'énormes disparités en termes de perspectives, de richesse et de pouvoir. Les inégalités entre les sexes constituent toujours un problème de taille. Le chômage est un sujet de préoccupation majeur, surtout le chômage des jeunes. Les menaces sanitaires mondiales, les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, la recrudescence des conflits, le terrorisme et les crises humanitaires connexes, et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis au cours des dernières décennies en matière de développement. L'épuisement des ressources naturelles et les effets néfastes de la dégradation de l'environnement, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des terres, la

pénurie des ressources en eau douce et l'appauvrissement de la biodiversité viennent s'ajouter à la liste des difficultés avec lesquelles l'humanité est aux prises aujourd'hui, ce qui rend la situation encore plus difficile. Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et leurs incidences risquent d'empêcher certains pays de parvenir au développement durable. L'élévation des températures à l'échelle mondiale et du niveau de la mer, l'acidification des océans et d'autres effets des changements climatiques ont de graves répercussions sur les zones côtières et les pays côtiers de basse altitude, y compris nombre de pays parmi les moins avancés et de petits États insulaires en développement. C'est la survie de bien des sociétés qui est en jeu ainsi que celle des systèmes biologiques dont la planète a besoin.

15. Mais c'est aussi un moment où les possibilités sont immenses. Des progrès considérables ont été accomplis et de nombreux problèmes de développement sont en passe d'être surmontés. En l'espace d'une génération, des centaines de millions de gens sont sortis de l'extrême pauvreté. L'accès à l'éducation a été nettement amélioré, pour les garçons comme pour les filles. L'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir, sans parler de l'innovation scientifique et technologique dans des domaines aussi différents que la médecine et l'énergie.

16. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été arrêtés il y a près de 15 ans. Ils ont constitué un cadre essentiel pour le développement et des avancées importantes ont été réalisées dans un certain nombre de domaines. Les progrès ont toutefois été inégaux, surtout en Afrique, dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et certains des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont toujours pas été atteints, en particulier ceux ayant trait à la santé maternelle, néonatale et infantile et à la santé de la procréation. Nous nous engageons de nouveau à réaliser pleinement tous les objectifs du Millénaire, y compris ceux pour lesquels du retard a été pris, notamment en fournissant une aide ciblée et renforcée aux pays les moins avancés et aux autres pays en situation particulière, compte tenu des programmes d'aide les concernant. Le nouveau Programme s'inscrit dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et vise à réaliser ce que ceux-ci n'ont pas permis de faire, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

17. La portée du Programme que nous présentons aujourd'hui va bien au-delà de celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Outre les priorités de développement qui existent déjà et qui concernent l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, c'est un vaste éventail d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui sont énoncés dans ce Programme, qui prévoit aussi l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives. Y sont définis également des moyens de mise en œuvre. L'approche intégrée que nous avons décidé d'adopter se traduit par l'imbrication étroite des nouveaux objectifs et des nouvelles cibles et l'existence de nombreux éléments communs.



©UNESCO/Brugman

Le nouveau Programme

18. Nous annonçons aujourd'hui 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles qui sont intégrées et indissociables. Jamais encore les dirigeants du monde ne s'étaient engagés à mettre en œuvre collectivement un programme d'action aussi vaste et universel. Nous avons décidé d'avancer ensemble sur la voie du développement durable et de nous consacrer collectivement à la recherche d'un développement véritablement mondial et d'une coopération « gagnant-gagnant » dont tous les pays et toutes les régions du monde pourront retirer des avantages considérables. Nous réaffirmons que chaque État jouit d'une souveraineté entière et permanente sur l'ensemble de ses richesses, de ses ressources naturelles et de son activité économique, et qu'il exerce librement cette souveraineté. Nous mettrons en œuvre le Programme pour l'entier bénéfice de tous, pour la génération actuelle comme pour les générations futures. Dans ce cadre, nous réaffirmons notre attachement au droit international et soulignons que la mise en œuvre du Programme devra être conforme aux droits et obligations des États selon le droit international.
19. Nous réaffirmons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international. Nous soulignons la responsabilité qui incombe à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans distinction au-

- cune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de handicap ou de toute autre situation.
20. Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances. Les femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité, aux ressources économiques et à la vie politique active, et avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux. Nous nous efforcerons d'investir beaucoup plus dans la réduction des inégalités entre les sexes et dans le renforcement des institutions qui soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux plans mondial, régional et national. Toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles seront éliminées, y compris avec le soutien actif des hommes et des garçons. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré dans la mise en œuvre du Programme.
 21. Les nouveaux objectifs et les nouvelles cibles entreront en vigueur le 1er janvier 2016 et orienteront les décisions que nous prendrons au cours des 15 prochaines années. Nous nous emploierons à mettre en œuvre le Programme dans nos pays respectifs et aux niveaux régional et mondial, en tenant compte des différences entre la situation, les capacités et le niveau de développement de chaque pays ainsi que des politiques et priorités nationales. Nous ménagerons, en particulier pour les États en développement, une marge de manœuvre nationale pour des politiques de croissance économique soutenue, inclusive et durable, tout en continuant d'observer les règles et engagements internationaux pertinents. Nous savons l'importance des dimensions régionale et sous-régionale, de l'intégration économique régionale et de l'interconnectivité pour le développement durable. Les cadres d'action régionaux et sous-régionaux peuvent en effet aider à traduire plus efficacement des politiques de développement durable en mesures concrètes au niveau national.
 22. Chaque pays rencontre des obstacles particuliers dans sa quête du développement durable. Les pays les plus vulnérables, et notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention spéciale, à l'instar des pays en situation de conflit ou d'après conflit. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent eux aussi à de grandes difficultés.
 23. Il faut donner des moyens d'action aux groupes vulnérables. Le Programme tient compte en particulier des besoins de tous les enfants, des jeunes, des personnes handicapées (dont plus de 80 pour cent vivent dans la pauvreté), des personnes vivant avec le VIH/sida, des personnes âgées, des autochtones, des réfugiés, des déplacés et des migrants. Nous prenons la résolution d'adopter de nouvelles mesures et d'engager de nouvelles actions, dans le respect du droit international, pour éliminer les obstacles et les contraintes, renforcer le soutien nécessaire et satisfaire les besoins particuliers des personnes qui vivent dans des régions touchées par des urgences humanitaires complexes ou par le terrorisme.
 24. Nous nous engageons à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et notamment à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Tout le monde doit pouvoir bénéficier d'un niveau de vie adéquat, y compris grâce à des systèmes de protection sociale. Nous sommes également résolus à éliminer la faim et à assurer la sécurité alimentaire à titre prioritaire, et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. À cet égard, nous réaffirmons le rôle important et la vocation inclusive du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et nous approuvons la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action. Nous consacrerons les ressources voulues au développement des zones rurales, d'une agriculture et d'une pêche durables, en vue d'aider les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes parmi eux, les éleveurs et les pêcheurs des pays en développement, notamment des pays les moins avancés.
 25. Nous nous engageons à assurer une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement – préscolaire, primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel. Chacun, quels que soient son sexe, son âge, sa race ou son origine ethnique, y compris les personnes handicapées, les migrants, les autochtones, les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité, devrait avoir accès à une formation qui l'aide à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre à profit les possibilités qui s'offrent à lui et participer pleinement à la vie de la société. Nous nous efforcerons d'offrir aux enfants et aux jeunes un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs dons, préparant par là même nos pays à toucher un dividende démographique, notamment grâce à la sécurité dans les écoles et à la cohésion des communautés et des familles.
 26. Pour favoriser la santé et le bien-être physique et mental et pour allonger l'espérance de vie, nous devons assurer la couverture maladie universelle et l'accès de tous à des soins de qualité. Personne ne doit être laissé pour compte. Nous nous engageons à accélérer les progrès accomplis à ce jour dans la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle en mettant fin avant 2030 à ces décès évitables. Nous nous engageons à assurer un accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, y compris en matière de planification familiale, d'information et d'éducation. Nous accélérerons les progrès accomplis dans la lutte contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, l'hépatite, l'Ebola et les autres maladies transmissibles et épidémies, y compris en nous attaquant à l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens et au problème des maladies non traitées dans les pays en développement. Nous sommes également résolus à assurer la prévention et le traitement des maladies non transmissibles, y compris les troubles du comportement et du développement et les troubles neurologiques, qui constituent un problème majeur pour le développement durable.
 27. Nous entreprendrons d'asseoir les économies de nos pays sur de solides fondations. Une croissance économique soutenue, inclusive et durable est essentielle à la prospérité. Elle ne sera

14


OBJECTIF 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable


Willemstad © M.A. Newton

possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités de revenus. Nous nous emploierons à construire des économies dynamiques, durables, innovantes et axées sur les personnes, en facilitant l'emploi des jeunes et l'autonomisation économique des femmes, en particulier, ainsi qu'un travail décent pour tous. Nous éliminerons le travail forcé et la traite des êtres humains et mettrons fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Tous les pays peuvent tirer profit de l'existence d'une main-d'œuvre saine et qualifiée, dotée des connaissances et des compétences nécessaires pour accomplir un travail productif et satisfaisant et pour participer pleinement à la vie sociale. Nous renforcerons l'appareil productif des pays les moins avancés dans tous les secteurs d'activité, y compris en facilitant leur transformation structurelle. Nous adopterons des politiques favorables à la productivité et à l'emploi productif, à l'inclusion financière ; au développement durable de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; au développement industriel durable ; à un accès universel à des services énergétiques fiables, durables, modernes et d'un coût abordable ; et à la construction d'infrastructures résilientes et de qualité.

28. Nous nous engageons à apporter des changements radicaux à la manière dont nos sociétés produisent et consomment biens et services. Les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, les autres acteurs non étatiques et les particuliers doivent tous participer à la transformation des modes de consommation et de production non durables, notamment en mobilisant, auprès de multiples sources, le soutien financier et technique qui permettra aux pays en développement de ren-

forcer leurs capacités scientifiques et techniques et leurs capacités d'innovation en vue d'adopter des modes de consommation et de production plus durables. Nous encourageons la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Tous les pays y participeront, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

29. Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. Nous soulignons le droit qu'ont les migrants de revenir dans le pays dont ils ont la nationalité et rappelons aux États qu'ils sont tenus d'accueillir leurs ressortissants qui reviennent chez eux.
30. Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou com-

merciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

31. Nous considérons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener, à l'échelle mondiale, face à ces changements. Nous sommes résolus à apporter une réponse décisive à la menace que constituent les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. La dimension mondiale des changements climatiques appelle la coopération internationale la plus large possible pour accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et faciliter l'adaptation aux effets néfastes de ces changements. Nous constatons avec une vive préoccupation que pris collectivement, les engagements des parties en matière de réduction des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2020 sont en deçà de ce qui permettrait de maintenir l'ensemble des émissions à un niveau tel que la température mondiale moyenne n'augmente pas de plus de 2° Celsius, soit 1,5° Celsius de plus qu'avant l'ère industrielle.
32. Dans la perspective de la vingt et unième Conférence des Parties qui doit se tenir à Paris, nous soulignons la volonté de tous les États d'œuvrer à la conclusion d'un accord ambitieux et universel. Nous réaffirmons que le protocole ou tout autre instrument juridique ou texte ayant valeur juridique en vertu de la Convention qui sera arrêté d'un commun accord et applicable à toutes les parties devra traiter de façon équilibrée des questions d'atténuation des effets des changements climatiques, d'adaptation à ces effets, de financement, de mise au point et transfert des technologies, de renforcement des capacités, et de transparence des mesures et du soutien.
33. Nous savons que le développement économique et social dépend d'une gestion durable des ressources naturelles de notre planète. Nous sommes par conséquent résolus à assurer la conservation et un usage raisonnable des mers et des océans, des ressources en eau douce, des forêts, des montagnes et des terres arides, et à protéger la diversité biologique, les écosystèmes et la flore et la faune sauvages. Nous sommes également résolus à promouvoir un tourisme durable, à résoudre les problèmes de pénurie d'eau et de pollution des eaux, à renforcer la coopération contre la désertification, les tempêtes de poussière, la dégradation des terres et la sécheresse et à promouvoir la résilience et la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, nous attendons avec intérêt la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Mexico.
34. Nous sommes conscients de l'importance capitale de l'urbanisme et de l'aménagement urbain pour la qualité de vie de nos populations. De concert avec les autorités et les collectivités locales, nous nous emploierons à réaménager et planifier nos villes et nos établissements humains de manière à promouvoir la cohésion sociale et la sécurité physique, ainsi qu'à stimuler l'innovation et l'emploi. Nous réduirons les effets néfastes produits par les activités urbaines et par les produits chimiques dangereux pour la santé et l'environnement, notamment grâce à une gestion écologique et à une utilisation sûre des produits chimiques, à la réduction et au recyclage des déchets et à une utilisation plus rationnelle de l'eau et de l'énergie. Nous nous emploierons également à limiter l'impact des villes sur le système climatique planétaire. Nous tiendrons compte des tendances et projections démographiques dans nos stratégies et politiques nationales d'aménagement urbain et rural. Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui doit se tenir à Quito.
35. Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité ; et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. Le nouveau Programme reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte les facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement.
36. Nous nous engageons à favoriser l'entente entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel et une éthique de citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée. Nous avons conscience de la diversité naturelle et culturelle du monde et savons que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables.
37. Le sport est lui aussi un élément important du développement durable. Nous apprécions sa contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise ; à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité ; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale.
38. Nous réaffirmons, conformément à la Charte des Nations Unies, l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

Moyens de mise en œuvre

39. L'ampleur et la portée du nouveau Programme appellent un Partenariat mondial revitalisé qui en assurera la mise en œuvre. Nous nous y engageons. Ce Partenariat fonctionnera dans un esprit de solidarité mondiale, en particulier avec les plus pauvres et avec les personnes vulnérables. Il facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles, rassemblant ainsi les gouvernements,



le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.

40. Les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre qui ont été arrêtées pour l'objectif 17 et pour chacun des autres objectifs de développement durable sont déterminantes pour la réalisation du Programme et ont la même importance que les autres cibles et objectifs. Le Programme pourra être mis en œuvre et les objectifs de développement durable pourront être atteints dans le cadre d'un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, soutenu par les politiques et les mesures concrètes définies dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait approuvé le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes conscients que la pleine application du Programme d'action d'Addis-Abeba est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées.
41. Nous sommes conscients que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social. Le nouveau Programme prend en compte les moyens requis pour la réalisation des objectifs et cibles. Nous savons que parmi ces moyens figurent la mobilisation de ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert aux pays en développement de technologies respectueuses de l'environnement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. Les finances publiques, aussi bien nationales qu'internationales, joueront un rôle crucial pour ce qui est de faciliter la fourniture de services essentiels et de biens collectifs et de mobiliser d'autres sources de financement. Nous apprécions le rôle que le secteur privé dans toute sa diversité – depuis les microentreprises jusqu'aux multinationales en passant par les coopératives –, les organisations de la société civile et les organisations philanthropiques sont appelés à jouer dans la mise en œuvre du nouveau Programme.
42. Nous soutenons la mise en œuvre des stratégies et programmes d'action pertinents, tels que la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et réaffirmons qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui font tous partie intégrante du nouveau Programme. Nous sommes conscients qu'il est très difficile de parvenir à une paix et à un développement durables dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit.
43. Nous soulignons que le financement international public joue un rôle important en complément des efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques intérieures, s'agissant en particulier des pays les plus pauvres et vulnérables qui sont les moins dotés en ressources intérieures. Le recours au financement international public, notamment à l'aide publique au développement, est important pour faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées. Les fournisseurs d'aide publique au développement réaffirment les engagements qu'ils ont pris en la matière, notamment celui

pris par de nombreux pays développés d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et à en consacrer de 0,15 pour cent à 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés.

44. Nous savons qu'il importe que les institutions financières internationales réservent, conformément à leurs mandats, une marge de décision à chaque pays, en particulier aux pays en développement. Nous renouvelons l'engagement que nous avons pris d'élargir la participation des pays en développement – y compris les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire – et de leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions économiques internationales et la définition de normes en la matière et dans la gouvernance économique mondiale.
45. Nous savons le rôle essentiel que jouent les parlements nationaux du fait de leurs fonctions législatives et budgétaires et du contrôle qu'ils exercent sur l'application effective de nos engagements. Les gouvernements et les institutions publiques suivront également les questions de mise en œuvre, en étroite collaboration avec les autorités régionales et locales, les institutions sous-régionales, les institutions internationales, les universités, les organisations philanthropiques, les associations et les autres groupes intéressés.
46. Nous insistons sur l'importance du rôle et de l'avantage comparatif d'un système des Nations Unies qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficace et dans le soutien qu'il apporte à la réalisation des objectifs de développement durable et du développement durable lui-même. Tout en soulignant qu'il importe de renforcer la prise en main nationale des activités de développement et l'autorité que les pays concernés ont sur elles, nous exprimons notre soutien au dialogue engagé au Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du présent Programme.

Suivi et examen de la mise en œuvre.

47. C'est à nos gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles au cours des 15 prochaines années. Soucieux d'en répondre devant nos citoyens, nous assurerons un suivi et un examen systématiques à différents niveaux, selon les modalités prévues dans le présent Programme et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau jouera un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial.
48. Des indicateurs sont mis au point pour faciliter ce travail. Il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte du développement durable. Ces données sont essentielles pour la prise de décisions. Il faudra, chaque fois

que possible, utiliser des informations et des données produites par des dispositifs déjà en place. Nous entendons renforcer les moyens statistiques des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Nous nous engageons à mettre au point des mesures plus générales des progrès accomplis qui viendront compléter le produit intérieur brut.

Un appel à l'action pour changer le monde

49. Il y a 70 ans, une génération entière de dirigeants unissait ses efforts pour créer l'Organisation des Nations Unies. Sur les ruines laissées par la guerre et la discorde, ils ont bâti cette organisation et façonné les valeurs de paix, de dialogue et de coopération internationale qui la sous-tendent. La Charte des Nations Unies est l'incarnation suprême de ces valeurs.
50. Nous prenons nous aussi aujourd'hui une décision d'une portée historique. Nous décidons de bâtir un avenir meilleur pour tous, et notamment pour les millions d'hommes et de femmes qui n'ont pas eu la possibilité de mener une vie décente, digne et gratifiante et de réaliser tout leur potentiel. Nous pouvons être la première génération qui aura réussi à mettre fin à la pauvreté, tout comme nous sommes peut-être la dernière génération à avoir encore une chance de sauver la planète. Le monde sera meilleur en 2030 si nous atteignons nos objectifs.
51. Ce que nous annonçons aujourd'hui – un plan d'action mondial pour les 15 prochaines années – c'est une charte pour l'humanité et pour la planète au XXI^e siècle. Les enfants et les jeunes sont des agents essentiels du changement et trouveront dans ces nouveaux objectifs l'inspiration qui leur permettra de mettre leur infinie capacité d'action au service de la création d'un monde meilleur.
52. La Charte des Nations Unies s'ouvre par ces mots devenus célèbres : « Nous, peuples des Nations Unies ». Aujourd'hui, nous, peuples des Nations Unies, nous engageons sur la voie qui mène à 2030. À cette quête participeront les gouvernements, les parlements, le système des Nations Unies et les autres institutions internationales, les autorités locales, les peuples autochtones, la société civile, les entreprises et le secteur privé, les communautés scientifique et universitaire – et l'humanité tout entière. Des millions de personnes participent déjà à ce Programme et se l'approprient. C'est un Programme du peuple, par le peuple et pour le peuple – et c'est là, croyons-nous, la meilleure garantie de succès.
53. L'avenir de l'humanité et de la planète est entre nos mains. Il est aussi entre les mains des jeunes d'aujourd'hui, qui passeront le flambeau aux générations futures. Nous avons tracé la voie qui mène au développement durable ; c'est à nous tous qu'il appartient maintenant de faire en sorte que cette quête aboutisse et que ses acquis soient irréversibles.



Parc national Alejandro de Humboldt, Cuba

Objectifs et cibles de développement durable

54. Nous avons arrêté les objectifs et les cibles énoncés ci-après à l'issue de négociations intergouvernementales ouvertes à tous et sur la base de la proposition faite par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, qui remet ceux-ci en contexte.
55. Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.
56. Nous adoptons ces objectifs et cibles tout en sachant que, pour réaliser le développement durable, chaque pays fait face à des problèmes qui lui sont propres, et nous insistons sur les défis particuliers que doivent relever les pays les plus vulnérables, surtout les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les défis avec lesquels les pays à revenu intermédiaire sont aux prises. Les pays qui connaissent des situations de conflit méritent aussi une attention particulière.
57. Conscients qu'il n'existe toujours pas de données de référence pour plusieurs des objectifs, nous appelons de nos vœux un appui accru aux fins de l'amélioration de la collecte des données et du renforcement des capacités des États Membres, l'objectif étant d'établir des données de référence nationales et mondiales là où il n'en existe pas. Nous nous engageons à remédier à cette lacune en matière de collecte de données, afin que les progrès accomplis soient mesurés plus précisément, surtout pour ce qui est des cibles énoncées ci-après qui ne sont pas assorties d'objectifs numériques clairs.
58. Nous encourageons les efforts que les États font dans le cadre d'autres instances pour s'attaquer à certains problèmes graves qui risqueraient d'entraver la mise en œuvre du Programme, et nous respectons l'indépendance des mandats qui régissent ces mécanismes. Nous souhaitons que le Programme et ses modalités de mise en œuvre aillent de pair avec ces autres mécanismes et les décisions qui s'y prennent, sans préjudice des uns ou des autres.
59. Nous sommes conscients que chaque pays peut choisir, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, entre plusieurs approches, stratégies, modèles et outils différents pour parvenir au développement durable. Nous réaffirmons que la planète Terre et ses écosystèmes sont notre patrie commune et rappelons que nombre de régions et de pays la désignent sous le nom de « Terre nourricière ».





OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



C'EST LE TEMPS
DE L'ACTION POUR
LES PERSONNES
ET LA PLANÈTE

OBJECTIF 1

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES
ET PARTOUT DANS LE MONDE

- Au niveau mondial, 1,9 milliard de personnes vivaient dans une extrême pauvreté en 1990, chiffre qui a été réduit de moitié. Cependant, 836 millions de personnes se trouvent encore aujourd'hui dans cette situation. Dans les régions en développement, à peu près une sur cinq personnes vit avec moins de 1,25 dollar US par jour.
- L'Asie méridionale et l'Afrique subsaharienne accueillent l'immense majorité des personnes qui vivent en situation d'extrême pauvreté.
- Les pays petits, faibles et en conflit accusent les taux les plus élevés de pauvreté.
- Dans le monde, un sur quatre enfants de moins de cinq ans n'a pas atteint la taille requise.



OBJECTIF 2

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET
PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

- Depuis 1990, le nombre de personnes mal nourries dans les régions en développement a été à peu près réduit de moitié, passant de 23,3 pour cent, entre 1990 et 1992, à 12,9 pour cent durant la période comprise entre 2014 et 2016. Cependant, une sur neuf personnes (795 millions à l'échelle mondiale) souffre encore de malnutrition.
- La plupart des personnes qui souffrent de faim dans le monde vit dans les pays en développement, où 12,9 pour cent de la population est mal nourrie.
- Les personnes les plus affamées - deux tiers du total - vivent dans le continent asiatique. En Asie méridionale, le pourcentage a diminué au cours des dernières années, alors qu'il a légèrement augmenté en Asie occidentale.
- L'Afrique subsaharienne enregistre le pourcentage le plus élevé de personnes affamées. Environ une sur quatre personnes est mal nourrie.
- Presque la moitié (45 pour cent) des filles et garçons âgés de moins de cinq ans meurent chaque année à cause de la malnutrition (3,1 millions).
- À l'échelon mondial, un garçon sur quatre et une fille sur quatre souffre d'un retard de croissance. Dans les pays en développement la proportion est de un sur trois.
- Dans les pays en développement, 66 millions de garçons et filles en âge de fréquenter l'école primaire, dont 23 millions en Afrique, vont à l'école le ventre vide.
- Le secteur agricole, principale source d'emplois au monde, fournit des moyens de subsistance à 40 pour cent de la population actuelle. Il constitue d'ailleurs la principale source de revenus et d'emplois pour les ménages pauvres des zones rurales.
- Sur le plan mondial, 500 millions de petites exploitations agricoles, qui pour la plupart dépendent de l'eau de pluie, fournissent jusqu'à 80 pour cent des aliments consommés dans une bonne partie du monde en développement. L'allocation de fonds aux agriculteurs contribue dans une large mesure à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes les plus pauvres, ainsi que la production d'aliments destinés aux marchés locaux et internationaux.



OBJECTIF 3



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

OBJECTIF 4



ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

SANTÉ DES ENFANTS

- Le nombre de garçons et de filles qui meurent chaque jour a enregistré une diminution de l'ordre de 17 000 par rapport à 1990 ; cependant, plus de six millions de garçons et de filles de moins de cinq ans meurent encore chaque année.
- Depuis l'an 2000, les vaccins contre la rougeole ont sauvé environ 15,6 millions de vies.
- Malgré les progrès accomplis, le taux de mortalité infantile en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale est supérieur à celui du reste du monde. Dans ces régions, sur cinq décès on compte quatre garçons ou filles de moins de cinq ans.

SANTÉ DES MÈRES

- Depuis 1990, le taux de mortalité maternelle au niveau mondial a été réduit à peu près de moitié.
- En Asie orientale et méridionale et en Afrique septentrionale, le taux de mortalité maternelle a enregistré une diminution de deux tiers environ. Dans les pays en développement, le nombre de mères qui meurent suite à l'accouchement par rapport à celles qui survivent est 14 fois plus élevé que dans les pays développés.
- Seule la moitié des femmes qui habitent les régions en développement bénéficient de l'assistance médicale recommandée.

VIH/SIDA

- En 2014, 13,6 millions de personnes avaient accès à la thérapie antirétrovirale, contre seulement 800 000 en moyenne en 2003.
- En 2013, les nouvelles infections par VIH étaient estimées à 2,1 millions de personnes, soit 38 pour cent de moins par rapport à 2001.
- Fin 2013, le nombre de personnes vivant avec le VIH était estimé à 35 millions.
- Vers la fin de 2013, 240 000 filles et garçons étaient infectés par le VIH.



- L'inscription dans l'enseignement primaire dans les pays en développement est de l'ordre de 91 pour cent. Cependant, 57 millions de garçons et de filles ne vont pas à l'école.
- Plus de la moitié des garçons et des filles qui ne vont pas à l'école vivent en Afrique subsaharienne.
- Selon les estimations, 50 pour cent des garçons et des filles en âge de fréquenter l'école primaire qui ne vont pas à l'école vivent dans des zones en conflit. Les garçons et les filles des ménages les plus pauvres ont quatre fois plus de possibilités de ne pas aller à l'école que ceux provenant des ménages les plus riches.
- Le monde a atteint l'égalité en ce qui concerne l'enseignement primaire pour les filles et les garçons, mais seuls quelques pays ont atteint cet objectif dans tous les niveaux d'éducation.
- À l'échelle mondiale, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans est passé de 83 à 91 pour cent entre 1990 et 2015.



OBJECTIF 5



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

- En Asie méridionale, seules 74 filles sur 100 garçons étaient inscrites dans l'enseignement primaire en 1990. En 2012, le taux d'inscription des garçons et des filles était similaire.
- En Afrique subsaharienne, en Océanie et en Asie occidentale, les filles rencontrent encore des obstacles pour aller à l'école, aussi bien primaire que secondaire.
- En Afrique du Nord, les femmes ont accès à moins d'un emploi rémunéré sur cinq dans le secteur non agricole.
- Dans 46 pays, les femmes occupent aujourd'hui plus de 30 pour cent des sièges au parlement national, au moins dans une chambre.



OBJECTIF 6



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

- En 2015, 91 pour cent de la population mondiale utilisait des sources d'eau potable de meilleure qualité, contre 76 pour cent en 1990. Néanmoins, 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des équipements sanitaires de base, dont toilettes ou latrines.
- Chaque jour, 5 000 garçons et filles en moyenne meurent à cause de maladies évitables provoquées par l'eau contaminée et l'assainissement inadéquat.
- L'énergie hydraulique est la source d'énergie renouvelable la plus importante et la plus largement utilisée. Depuis 2011, elle représente 16 pour cent de la production mondiale d'électricité.
- Environ 70 pour cent de l'eau disponible est destiné à l'irrigation.
- Les inondations sont responsables de 15 pour cent des décès provoqués par les catastrophes naturelles.



OBJECTIF 7

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

- 1,3 milliard de personnes - une sur cinq au niveau mondial - n'a pas encore accès à l'électricité moderne.
- Trois milliards de personnes utilisent le bois, le charbon ou les résidus des animaux pour cuire les aliments ou se chauffer.
- L'énergie, facteur déterminant des changements climatiques, représente environ 60 pour cent du total mondial des émissions de gaz à effet de serre.
- L'énergie provenant des ressources renouvelables - l'air, l'eau, le soleil, la biomasse et l'énergie géothermique - est propre et inépuisable. L'énergie renouvelable représente aujourd'hui 15 pour cent du mix énergétique mondial.



OBJECTIF 8

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

- Le chômage mondial est passé de 170 millions de personnes en 2007 à presque 202 millions en 2012, dont quelque 75 millions de femmes et hommes jeunes.
- Environ 2,2 milliards de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit 2 dollars US par jour. L'éradication de la pauvreté passe par la disponibilité d'emplois stables et dûment rémunérés.
- Il faudrait créer 470 millions de postes de travail à l'échelle internationale pour répondre à la demande prévue pour la période 2016-2030.
- Les petites et moyennes entreprises consacrées au traitement et à la manufacture industrielle revêtent une importance de tout premier ordre pendant les premières étapes de l'industrialisation. Elles constituent d'ailleurs la principale source d'emplois et représentent plus de 90 pour cent des affaires sur le plan international. Ces industries offrent entre 50 et 60 pour cent des emplois mondiaux.



OBJECTIF 9

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION



- À peu près 2,6 milliards de personnes vivant dans le monde en développement n'ont pas d'accès stable à l'électricité.
- Au niveau mondial, 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès aux équipements sanitaires de base et à peu près 800 millions n'ont pas accès à l'eau, dont quelques centaines de millions vivent en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale.
- Entre 1 et 1,5 million de personnes n'ont pas accès à des services fiables de téléphonie.
- Dans un bon nombre de pays africains, en particulier dans les pays à faible revenu, les limitations en matière d'infrastructure provoquent une perte de productivité des entreprises de l'ordre de 40 pour cent.
- L'industrie manufacturière est une importante source d'emplois. Elle a créé 470 millions de postes de travail en 2009, employant ainsi près de 16 pour cent de la force de travail mondiale, estimée à 2,9 milliards. Selon les estimations, l'industrie manufacturière offrait, en 2013, plus de 500 millions d'emplois.
- L'effet multiplicateur de l'industrie a une incidence positive sur la société. Chaque poste de travail dans l'industrie manufacturière entraîne la création de 2,2 postes dans d'autres secteurs.
- Dans les pays en développement, à peine 30 pour cent de la production agricole fait l'objet de traitement industriel, contre 98 pour cent dans les pays à revenu élevé, d'où les grandes possibilités qu'offre l'agro-industrie aux pays en développement.



OBJECTIF 10

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE



- Compte tenu de la densité de la population, l'inégalité en matière de revenus a augmenté de 11 pour cent dans les pays en développement entre 1990 et 2010.
- Plus de 75 pour cent des familles des pays en développement vivent aujourd'hui dans des sociétés où la distribution des revenus est plus inéquitable que dans les années 1990.
- Les garçons et les filles appartenant au quintile des ménages les plus pauvres (20 pour cent) ont trois fois plus de possibilités de mourir avant l'âge de cinq ans que les garçons et les filles du quintile le plus riche.
- La protection sociale s'est significativement améliorée partout dans le monde ; cependant, les personnes à mobilité réduite ont cinq fois plus de possibilités que la moyenne de faire face à de grandes dépenses de santé.
- Même si la mortalité maternelle a diminué dans la plupart des pays en développement, les femmes des zones rurales ont trois fois plus de possibilités de mourir pendant l'accouchement que celles vivant dans les centres urbains.



OBJECTIF 11



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉILIENTS ET DURABLES

- À l'heure actuelle, la moitié de l'humanité - 3,5 milliards de personnes - vit dans les villes. En 2030, environ 60 pour cent de la population mondiale habitera dans des zones urbaines.
- Aujourd'hui, 828 millions de personnes vivent dans des quartiers marginalisés, chiffre qui ne cesse pas d'augmenter.
- Les villes de la planète ne couvrent que 2 pour cent de la surface terrestre ; cependant, elles représentent entre 60 et 80 pour cent de la consommation d'énergie et 75 pour cent des émissions de carbone. La vertigineuse urbanisation a des effets sur l'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'assainissement, les conditions de vie et la santé publique. Néanmoins, la haute densité des villes peut contribuer à élever l'efficacité et l'innovation technologique et à réduire la consommation de ressources et d'énergie.
- Les villes renferment des potentialités soit pour distribuer l'énergie dissipée, soit pour optimiser son efficacité moyennant la réduction de la consommation d'énergie et l'adoption de systèmes d'énergie verts. Par exemple, Rizhao (Chine), est devenue une ville qui fonctionne à partir de l'énergie solaire ; dans ses districts centraux, 99 pour cent des ménages emploient déjà des chauffe-eau solaires.



OBJECTIF 12



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

- Chaque année, 1,3 milliard de tonnes d'aliments sont jetées.
- L'utilisation d'ampoules économes permettrait d'économiser chaque année 120 milliards de dollars des États-Unis.
- Vu que le nombre d'habitants de la planète pourrait s'élever à 9,6 milliards d'ici à 2050, il faudrait disposer de l'équivalent de presque trois planètes pour fournir les ressources naturelles nécessaires au maintien des actuels styles de vie.
- Plus d'un milliard de personnes n'ont pas encore accès à l'eau potable.



OBJECTIF 13

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

- Les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'activité humaine, qui ne cessent pas d'augmenter, sont en train d'accélérer les changements climatiques. Elles ont atteint les niveaux les plus élevés de l'histoire. Les émissions mondiales de dioxyde de carbone ont augmenté de presque 50 pour cent depuis 1990.
- Les concentrations de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux dans l'atmosphère ont atteint des niveaux sans précédent au cours des 800 000 dernières années.
- Les concentrations de dioxyde de carbone ont enregistré une croissance de 40 pour cent depuis l'ère préindustrielle, en particulier à partir des émissions de combustibles fossiles et des émissions nettes résultant de la rotation des cultures. L'océan a absorbé environ 30 pour cent du dioxyde de carbone anthropogénique émis, d'où son acidification.
- Les trois dernières décennies se sont successivement caractérisées par le réchauffement accru de la surface terrestre par rapport aux décennies précédentes, et ce depuis 1850. Dans l'hémisphère Nord, la période de 30 ans comprise entre 1983 et 2012 a été sans doute la plus chaude des 1 400 dernières années.
- De 1880 à 2012, la température moyenne mondiale a augmenté de 0,85° Celsius. Au cas où aucune mesure ne serait adoptée, il est prévu que la température moyenne de la surface terrestre augmente de 3o Celsius au cours du XXIe siècle. Dans certaines zones, y compris les tropiques et les zones subtropicales, le réchauffement pourrait être supérieur. Les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchées.
- Depuis la moitié du XIXe siècle, le taux d'élévation du niveau de la mer a dépassé le taux moyen enregistré au cours des deux millénaires précédents. Pendant la période comprise entre 1901 et 2010, le niveau moyen de la mer a augmenté de 0,19 mètres [entre 0,17 et 0,21].
- De 1901 à 2010, le niveau de la mer a augmenté de 19 cm du fait du réchauffement et de la fonte des glaces. L'étendue de la banquise arctique ne cesse pas de diminuer depuis 1979. Chaque décennie, la perte de glace est de l'ordre de 1,07 million de km².
- L'application de mesures technologiques, de pair avec le changement d'habitudes permettrait de faire en sorte que la température moyenne n'augmente pas plus de 2o Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.
- Nombreux sont les moyens qui contribueraient à réduire substantiellement les émissions dans les décennies à venir, ce qui permettrait d'éviter, avec des probabilités de réussite supérieures à 66 pour cent, que la température n'augmente pas plus de 2° Celsius, objectif fixé par les gouvernements. Cependant, l'ajournement de ces actions jusqu'en 2030 pourrait entraîner un accroissement sensible des défis technologiques, économiques, sociaux et institutionnels associés à la volonté d'empêcher, tout au long du XXIe siècle, l'augmentation de la température par rapport à l'ère préindustrielle.



OBJECTIF 14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les océans couvrent trois quarts de la surface terrestre, contiennent 97 pour cent de l'eau de la terre, et représentent, en termes de volume, 99 pour cent de l'espace de vie de la planète.
- Sur le plan mondial, la valeur de marché des ressources marines et côtières et des industries se monte à 3 milliards de dollars US par an, soit environ 5 pour cent du PIB mondial.
- À l'échelon international, les niveaux des pêches de capture, de l'ordre de 80 millions de tonnes, atteignent le maximum du potentiel productif des océans.
- Les océans renferment quelque 200 000 espèces identifiées, voire des millions selon les estimations.
- Les océans absorbent environ 30 pour cent du dioxyde de carbone d'origine humaine, ce qui contribue à atténuer les impacts du réchauffement de la planète.
- Les océans sont la principale source de protéines du monde, dont dépendent plus de 3 milliards de personnes.
- Le secteur de la pêche emploie directement ou indirectement plus de 200 millions de personnes.
- Les subventions à la pêche entraînent l'épuisement rapide d'un bon nombre d'espèces de poissons et entravent les efforts déployés visant à sauver et restaurer la pêche mondiale et les emplois connexes. En conséquence, le manque à gagner au titre des pêches océaniques s'élève à quelque 50 milliards de dollars US par an.
- Les effets de l'activité humaine, dont la pollution, l'épuisement des bancs de poissons et la perte des habitats côtiers, ont une forte incidence sur 40 pour cent des océans.



OBJECTIF 15

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

- Chaque année, 13 millions d'hectares de forêts sont détruits.
- La vie de quelque 1,6 milliard de personnes dépend des forêts, y compris celle de 70 millions de personnes d'origine autochtone. Les forêts abritent plus de 80 pour cent des espèces terrestres d'animaux, de plantes et d'insectes.
- L'agriculture constitue le moyen de subsistance de 2,6 milliards de personnes. Cependant, 52 pour cent des terres sont légèrement ou sévèrement détériorées.
- La sécheresse et la désertification provoquent annuellement la perte de 12 millions d'hectares (soit 23 hectares par minute), où 20 millions de tonnes de céréales auraient pu être semées.
- Il existe 8 300 espèces animales connues, dont 8 pour cent a disparu et 22 pour cent est en voie d'extinction.
- Quatre-vingt pour cent des habitants des zones rurales des pays en développement utilisent notamment des plantes médicinales traditionnelles pour prendre soin de leur santé.



OBJECTIF 16

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

- Vers le milieu de 2014, quelque 13 millions de réfugiés relevaient de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, soit une augmentation par rapport à l'année précédente.
- Les pays en développement perdent annuellement quelque 1,6 billion de dollars US au titre des actes de corruption, de vol et d'évasion fiscale.
- Dans les pays en conflit, 28,5 millions de garçons et de filles ont abandonné les études primaires en 2011, soit un taux d'abandon scolaire de l'ordre de 50 pour cent.



OBJECTIF 17

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

- L'Aide officielle au développement (AOD) s'est chiffrée à environ 135 milliards de dollars US en 2014.
- En 2014, les pays développés ont importé en franchise 79 pour cent des marchandises en provenance des pays en développement.
- Le fardeau de la dette des pays en développement demeure stable, soit environ 3 pour cent des recettes d'exportation.
- Au cours des quatre dernières années, le nombre d'utilisateurs de l'Internet en Afrique a presque doublé.
- Depuis 2015, 95 pour cent de la population mondiale reçoit un signal de téléphonie portable.
- Environ 30 pour cent des jeunes sont des natifs numériques, ayant eu pendant cinq ans au moins un usage actif de l'Internet.
- Le taux d'accès à l'Internet de la population mondiale est passé de 6 pour cent en l'an 2000 à 43 pour cent en 2015.
- Cependant, plus de 4 milliards de personnes, dont 90 pour cent vivant dans les pays en développement, n'emploient pas l'Internet.





■ Fernando Brugman

f.brugman@unesco.org

Coordinateur du Programme Culture

Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, La Havane, Cuba

■ Olga Rufins Machín

o.rufins@unesco.org

Officier de programme national

Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, La Havane, Cuba

■ Albert Villalonga

a.villalonga-muncunill@unesco.org

Consultant

Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, La Havane, Cuba

■ Begona Guzmán

begonaguzman@gmail.com

Spécialiste en culture pour le développement

UNESCO Etxea, Centre UNESCO du Pays basque

■ Guiomar Alonso

g.alonso@unesco.org

Spécialiste, programme associé

Section diversité culturelle

Secteur de la Culture, UNESCO

■ Melika Caucino Medici

m.caucino-medici@unesco.org

Consultante

Section diversité culturelle

Secteur de la Culture, UNESCO

■ Dorine Dubois

D.Dubois@unesco.org

Coordinatrice de Culture

Secteur de la Culture, UNESCO

■ Alfredo Pérez de Armiñán

Ancien directeur général de l'UNESCO pour la culture

Président, Patrimoine national (Espagne)

■ Office of the Resident Coordinator

sistemadenacionesunidas cuba@one.un.org

Myrta Kaulard, coordonnatrice résidente

Nous tenons à remercier le Bureau qui a mis à notre disposition le dépliant sur les Objectifs de développement durable - inclus dans la présente livraison -, conçu par Georganys González Oconor.

Gloria López Morales

Néstor García Canclini

Alfredo Guevara

Hugo Achugar

Julio Carranza Valdés

Carlos Juan Moneta

Eusebio Leal Spengler

Alejandro Aura

Roberto Fernández Retamar

Miguel Rojas Mix

Fernando Vicario Leal

Victor Flores Olea

Leopoldo Zea

Alfredo Guevara

Celso Furtado

José Joaquín Brunner

Amartya Zen

Miguel Barnet

Julio Carranza Valdés

Pedro Monreal González

Ricardo Nuñez Fernández

Carlos García Pleyán

Francisco J. Lacayo Parajón

Isabel Rigol

Mario Lungo

Fernando Carrión

Carlos García Pleyán

Pedro Monreal González

Julio Carranza Valdés

Edgar Montiel

Aurelio Alonso

Edgardo Lander

Eduardo Galeano

Gonzalo Fernández

Juan Valdés Paz

Imeldo Álvarez

Jafar Jafari

Nelson Graburn

Tomke Lask

Michael Hitchcock

Peter U.C. Dieke

Sidney C.H. Cheung

Melville Saayman

Lynn Bolles

I.G. Pitana

Rachida Saïg Bousta

Amareswar Galla

Luis R. Flores

Jesús Antonio Machuca

Tania García Lorenzo

Marcelo Lara Barrientos

Keith Nurse

Paulo Miguez

Yen. E. Lam González

Niurka Cruz Sosa

Juan Dagoberto Tejeda Ortiz

Alberto Mir Medina

Ricardo Nuñez

David Vicedo

Surnai Benítez Aranda

Sol Rubín de la Borbolla

Héctor V. Lombrera Cuadrado

Aresio Valiente López

Carmen Gómez Pozo

Herman van Hoof

Fernando Brugman

Caroline Munier

Guiomar Alonso

Melika Medici Caucino

Richard Uribe

Yumey Besú Payo

Juan Carlos Sardiñas

Rigoberto López

Frédéric Vacheron

Nuria Sanz

Enrique Pérez López

Edis Sánchez

Marcia Leiseca

Tatiana Villegas

Leire Fernández

Tanya Valette

Tania García Lorenzo

Arthur Reginald Murphy

Kevin Farmer

Cecilia Hugony

Jason Ramsay

Georgina DeCarli

Luckner Christophe

Arminda Franken-Ruiz

José Linares

Katia Cárdenas

Ana María Conde

Onedys Calvo Noya

Yainet Rodríguez Rodríguez

Mónica Rojas Vidaurreta

Sachie Hernández

Anabel Álvarez

Irina Bokova

Francesco Bandarin

Begoña Guzmán

Abelardo Moreno

Marta Suplicy

Myrna Cunningham

Victoria Pérez

Olga Rufins Machín

Anabel Álvarez Paz

Fabian Muñoz

Fredy Adolfo Forero Villa

Alfredo Jiménez

Miguel Llivina

Ernesto Fernández

Alessandro Bello

Isabel Viera

Caroline Munier

Dorine Dubois
Edel Rodriguez
Luis Manuel Almeida Luis
Dad Neba De León Kantule
Jan Hladik
Edouard Planche
Marina Schneider
María Miñana
Marcelo Daniel el Haibe
Fernando Berrios
Pablo Guzmán Laugier
Blanca Alva Guerrero
Ayda Cristina Garzón Solarte
Eduardo Enrique Hernández
Luisa de Peña Díaz
Luis Manuel Almeida Luis
Maricela Ramos Díaz
Michéle Frisch
Neville C. York
Laleta Davis Mattis
Khalissa Ikhlef
César Moreno-Triana
Jesús Guancho
Victor Marín
Isabel Rigol
Alejandro Hartmann
Arthur Reginal Murphy
Augustine Dominique
Cameron St. Pierre Gill
Cees Van De Sande
Debra-Kay Palmer
Duznel Zerquera
Enrique H. Hernández
Ernesto Palacio
Héctor Ocaña
Ian Constantine
Indra Zaandam
Jasinth Simpson
Katherine Blackman
La Verne Bentick Phillips
Luce Hodge-Smith
Lyongo Juliana
Margaret Leshikar-Denton
Michael A. Newton
Michael Jessamy
Miriam J. Jonker
Neville C. York
Nidia Cabrera
Nilson Acosta
Nirvana Sabrina Persaud
Obdulio Coca
Patricia Elaine Green
Satya Singh
Stephen A. Fokké
Tara Inniss
Willem J. H. Willems
Zarja Roger

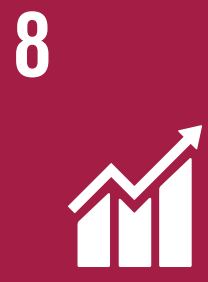
Kris Rampersad
Gilda Betancourt
Adriana Molano Arenas
Enrique Pérez López
Edis Sánchez
Lucas Dos Santos
Eva Lilia Martínez Ordóñez
Fabián Bedón
María Ismenia Toledo
Mónica Lacarrieu
Francisco López Morales
Fernando Villafuerte
Erol Josué
Alfredo Pérez de Armiñán
Ulrike Guerin
Tatiana Villegas
Arturo Rey da Silva
Margaret E. Leshikar - Denton
Elisa de Cabo de la Vega
Paulo F. Bava de Camargo
Valerio Buffa y Alejo Cordero
Gerardo Sosa
Diego Carabias A.
Rocío Villar Astigueta
Denise Pozzi-Escot
Ana María Hoyle
Juan Guillermo Martín
Frederick Hanselmann
José Manuel Espinosa
Gladys Collazo
Nilson Acosta
José Pardo de Santyana
Jesús Vicente González
Mónica Pavía
Antoni Fonollà
Frank Ortiz Rodríguez
Lázaro Márquez Llauger
Filipe Viera de Castro
Richard Fontánez
Gustavo García
Ruth Pion
Louisa B. Daggars
Martijn R. Manders
Helena Barba Meinecke
Roberto Gallardo
Sonia Medrano

Nous tenons à remercier en particulier le Royaume des Pays-Bas et le Royaume de Norvège pour leur contribution soutenue au projet du Magazine Culture et Développement. Nous exprimons aussi notre gratitude aux délégations permanentes de l'UNESCO en Amérique latine et dans les Caraïbes, aux centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'Organisation et aux participants à l'atelier organisé à La Havane le 27 septembre 2015 ayant pour but de présenter le Programme de travail régional. Y ont participé:

Everly Paul Chet Greene
Eddison Alric Dames
Brenda Agnes Hood
Dithny Joan Raton
Everton Hannam
José Antonio Rodríguez
Troy Mills
Claude Anthony Ronald Theobalds
Senador Kentry D. JN. Pierre
Teresa Adelina Sellarés
Marko Marcelo Machicao Bankovic
Abil Castañeda
João Brant
Ramón Solis Muñoz,
Mariana Garcés Córdoba
William Monge Quesada
Guillaume Jean Sebastien Long
Ramón Douglas Rivas
Clariza Castellanos Díaz
Rupert Roopnaraine
Fidelia Molina
José Luis Martínez y Hernández
Telemaco Talavera
Juan Francisco Guerrero
Mabel Causarano
Patricia Jacquelyn Balbuena Palacios
Sidoel Stanley
Reinaldo Antonio Iturriza López
Antonio Prado
Irina Bokova
Sophia El Akremi
Fernando Brugman
Alredo Pérez Armiñán
María Fernanda Castellanos
Alcira Ruiz Sandoval
Isabel de Paula
Luis Enrique López -Hurtado,
Tatiana Villegas Zamora
Frederic Vacheron
Julissa Ureña
Olga Rufins
Elena Nápoles
Begoña Guzman
Alberto Villalonga Muncunill
Sandra Varela
Lenia Gamonal
Juan Antonio Fernández
Alicia González Gutiérrez
Laura Moriña
Mercedes de Armas García (Chachi)
Abel Prieto Jimenez
Julian González
Fernando Rojas
Victor Casaus
Alfredo Ruiz
Josefa Vilaboy



C'EST LE TEMPS
DE L'ACTION POUR
LES PERSONNES
ET LA PLANÈTE



Bureau Régional pour la Culture
en Amérique Latine et dans les
Caraïbes

UNESCO La Havane

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



№14
2016